

CIHEAM



*International
Centre for Advanced
Mediterranean Agronomic
Studies*

Centre
International
de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes

Thèse / Thesis

requis pour
l'obtention du titre

submitted
for the degree of

Master of Science

**Contribution des associations
au développement rural
Apports spécifiques et intégration
dans la dynamique locale.
L'exemple de la Lozère**

Stéphanie Druguet

Série "Master of Science" n°56
2003

**Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier**



**Contribution des associations au développement rural.
Apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale.
L'exemple de la Lozère.**

Stéphanie Druguet

Série Thèses et Masters

Ce *Master* est le numéro 56 de la série Thèses et *Masters* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Cette collection réunit les thèses *Master of Science* du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention « Publication », ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants-chercheurs.

La thèse *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :

***Contribution des associations au développement rural.
Apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale.
- l'exemple de la Lozère***

a été soutenue par Stéphanie Druguet le 23 mai 2002 devant le jury suivant :

M. P. Campagne, professeur associé Ciheam-Iam Montpellier,Président
M. Y. Champetier, directeur du développement des entreprises, CCI MontpellierMembre
M. J.P. Chassagny, chercheur INRA MontpellierMembre
M. O. Bessaoud, enseignant-chercheur, Ciheam-Iam MontpellierMembre

Le travail de recherche a été encadré par M. O. Bessaoud.

Le texte a été mis en forme pour cette publication par l'Atelier d'édition de l'Institut de Montpellier.

**CIHEAM-IAMM
Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier**

Directeur : Gérard Gherzi

3191, route de Mende – BP 5056
34093 Montpellier cedex 05
Tél. 04 67 04 60 00
Fax : 04 67 54 25 27
<http://www.iamm.fr>

L'Institut Agronomique Méditerranéen
n'entend donner aucune approbation ni improbation
aux opinions émises dans cette thèse

Ces opinions n'engagent que leur auteur

ISBN : 2-85352-263-6 . ISSN : 0989-473X

Numéros à commander au :
CIHEAM-IAMM
Bureau des Publications
e-mail : balmefrezol@iamm.fr

Prix : 50 €

© CIHEAM, 2003

Fiche bibliographique

Druguet (Stéphanie) – *Contribution des associations au développement rural. Apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale. L'exemple de la Lozère* - Montpellier : CIHEAM/IAMM, 2003 – 119 p - (Thèse Master of Science, IAMM, 2002, Série Master of Science, n°56)

Résumé : Les mutations démographiques, économiques, sociales ou culturelles qui affectent aujourd'hui les espaces ruraux induisent une dynamique organisationnelle qui se traduit par le développement et le renforcement des capacités des organisations interpellées par les nouveaux enjeux du développement rural. Les transformations institutionnelles confèrent par ailleurs une nouvelle dimension au développement rural avec la promotion d'approches ascendantes, territoriales et associant une diversité d'acteurs locaux. Dans ce contexte, les associations sont appelées à devenir des acteurs à part entière du développement. Cette thèse se propose d'identifier les apports spécifiques des associations dans ce domaine et de déterminer si le processus actuel d'échange entre acteurs locaux leur permet de se positionner comme des acteurs efficaces et reconnus. Une série d'enquêtes sur le département de la Lozère nous a permis de souligner les capacités d'innovation, de socialisation et d'adaptabilité des associations. L'évolution de leurs relations avec les acteurs majeurs du département, marquée par la promotion de démarches partenariales, témoigne d'une volonté de les associer au processus de développement, mais pour s'imposer de manière significative et durable, le secteur associatif doit encore trouver les moyens de sa représentation.

Mots-clés : Développement rural – associations – acteurs – Lozère.

Abstract : *The demographic, economic, social and cultural changes affecting nowadays rural areas lead to an organisational dynamics manifested by the development and reinforcement of the organisations abilities concerned by the new stakes of rural development. The institutional transformations give furthermore a new magnitude to rural development promoting the ascending and territorial approaches associating a diversity of local actors. In this context, the associations are intended to become fully committed actors of development. This thesis intends to identify the specific contributions of the concerned associations and to determine if the actual exchange process between the local actors allows them to position themselves as efficient and recognised actors. A succession of surveys on the Lozère County enabled us to emphasise the abilities of innovation, socialisation and adaptability of the associations. The evolution of their relationship with the County's majors actors, expressed by the promotion of partnership actions, reveals a will to implicate them in the development proces. However, the associative sector still must find the means of its representation in order to strengthen its position in a significant and long-lasting manner*

Keys words : *Rural development – associations- actors – Lozère.*

**Contribution des associations au développement rural.
Apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale.
L'exemple de la Lozère.**

Stéphanie Druguet

Série "*Master of Science*" n°56
2003

**Contribution des associations
au développement rural
Apports spécifiques et intégration
dans la dynamique locale.
L'exemple de la Lozère**

Stéphanie Druguet

Série "Master of Science" n°56
2003

Remerciements

Cette thèse de Master n'aurait pu voir le jour sans l'aide d'un certain nombre de personnes que je tiens à remercier ici :

- Messieurs Pierre Campagne, Champetier et Jean-Paul Chassany, qui ont bien voulu accepter de juger cette thèse.
- Monsieur Omar Bessaoud, mon encadreur, qui m'a apporté ses conseils et son soutien pour l'élaboration de ce document, mais aussi tout au long de ces deux années passées à l'IAMM, et qui m'a également beaucoup enrichie à travers les nombreuses discussions que nous avons pu avoir.
- Tous les Lozériens, responsables, animateurs et membres des différentes organisations rencontrées, qui ont bien voulu m'accueillir, me consacrer un peu de leur temps et apporter du mieux possible leur contribution.
- Bien sûr mes proches, amis et famille, qui m'ont soutenue moralement, m'ont perpétuellement encouragée et permis de garder confiance.

Sommaire

Sommaire.....	1
Liste des tableaux, figures et cartes.....	4
Liste des annexes	5
Introduction	7
Chapitre I : Espaces ruraux, développement et institutions	10
I. Un monde rural en évolution.....	10
1. Des espaces aux problèmes spécifiques	10
A. Le problème de l'activité basique	10
B. Soutenir la revitalisation démographique	11
2. Des espaces hétérogènes.....	12
A. Des espaces plus ouverts	12
B. Des espaces qui se diversifient	12
II. L'essor du développement rural.....	13
1. Développement rural, de quoi parle-t-on ?	13
2. La revalorisation du local	14
3. Renouveau et institutionnalisation du développement rural.....	15
A. Prise de conscience et amorce d'un processus	15
B. Europe et développement rural.....	15
C. Réorientations des politiques en France	16
III. Transformations institutionnelles et acteurs du développement rural.....	18
1. Empilement et réorientation des politiques	18
A. La multiplication des politiques	18
B. Des évolutions significatives	19
2. Prise en compte des acteurs locaux : des avancées prometteuses à concrétiser	20
A. Le rôle des institutions dans l'implication des acteurs.....	20
B. Les politiques communautaires	20
C. Les politiques nationales.....	21
Chapitre II : Associations rurales et développement.....	23
I. Le phénomène associatif en France	23
1. Associations : des organisations formelles	23
2. Des organisations ouvertes à la diversité.....	24
3. Le « fait » associatif : des évolutions significatives	24
A. La multiplication des créations.....	24
B. Quelques remarques sur ce phénomène.....	25
II. L'essor du monde associatif en milieu rural.....	27
1. De l'émergence	27
2. ... à l'affirmation.....	28
3. Le renforcement par la coordination.....	28
A. Une nécessaire mise à niveau	28
B. Vers des associations d'envergure nationale.....	29
III. Le rôle des associations dans le développement rural.....	29
1. Les services aux personnes.....	29
2. Un relais pour les populations	30
3. Un acteur de la stratégie d'accueil en milieu rural	30
4. Un vecteur pour l'ouverture du territoire.....	31
Chapitre III : Le cadre théorique de l'étude.....	32
I. La théorie des organisations	32
1. Définition de l'organisation.....	32
2. Le rôle de l'organisation.....	33
3. Les caractéristiques de l'organisation.....	34
4. Perspective d'analyse d'une organisation : l'approche systémique.....	34
5. Spécificités de l'organisation associative	36
II. Le développement des capacités	37

1. Définition.....	37
2. Mise en œuvre	37
Chapitre IV : Problématique, hypothèses et méthodologie	39
I. Problématique de l'étude	39
1. Questionnement	39
2. Nos hypothèses	40
II. La méthodologie.....	40
III. La zone d'étude.....	42
1. Le territoire lozérien	42
2. Situation démographique et sociale	42
A. La population.....	42
B. L'emploi	43
3. Les principales activités économiques.....	43
A. Importance de l'agriculture	44
B. Industrie et artisanat.....	44
C. Le développement du tourisme	44
4. Forces et faiblesses du territoire	44
Chapitre V : Analyse interne des associations : des apports spécifiques pour le	
développement rural.....	42
I. Analyse interne des associations : Objectifs, fonctionnement, activités	46
1. Objectifs : aux origines de l'association	46
A. Depuis quand ?	46
B. Sur quelle initiative ?	47
C. Dans quel but ?	48
D. L'importance du projet fondateur	49
2. Le fonctionnement des associations : de la souplesse à la formalisation	49
A. La dimension institutionnelle des associations.....	49
B. Des ressources financières souvent fragiles.....	51
C. Les locaux des associations	52
D. Les ressources humaines : clef de voûte des associations	53
3. Les activités : traduction d'une volonté de participer au développement.....	54
A. Une panoplie d'actions en faveur du développement rural.....	54
B. Définition, mise en œuvre et suivi : quelles mobilisation des outils du développement? ...	55
C. L'évolution des activités	57
II. Des atouts spécifiques	58
1. Des organisations sources d'innovation	59
A. l'innovation fonctionnelle.....	59
B. L'innovation sociale.....	59
C. Des activités innovantes	59
2. Un outil de socialisation	60
A. Une fonction importante d'intégration.....	60
B. La culture du lien social.....	60
3. Adaptabilité au contexte local	61
4. Les obstacles pesant sur les associations	61
Chapitre VI : La participation associative aux dynamiques territoriales de	
développement.....	63
I. Les relations développées par les associations : les réseaux inter-organisationnels	63
1. Identification des réseaux inter-organisationnels	63
A. Des organisations privilégiées.....	63
B. Le choix des interlocuteurs.....	65
C. Des organisations relais	65
2. Les pratiques.....	66
A. Le partenariat.....	66
B. Les relations informelles.....	66
3. Les stratégies relationnelles.....	66
II. Le rôle des institutions dans la structuration des acteurs	68

1. Les politiques publiques de développement en Lozère	68
2. L'impact sur la structuration des acteurs	69
A. Un bilan globalement positif	69
B. Des avancées pour les associations	70
3. Limites et perspectives	70
III. La place des associations comme acteur du développement rural	71
1. Les rapports avec les collectivités locales	71
A. Une reconnaissance mutuelle	71
B. Une évolution dans les rapports	72
C. Des attitudes différentes	72
D. Le cadre	73
2. Le Groupe d'Action Locale	73
A. Des possibilités limitées avec LEADER I et LEADER II	73
B. L'ouverture aux acteurs avec LEADER +	74
3. Le Parc national des Cévennes	78
A. Présentation du Parc	78
B. Un acteur incontournable du développement en Lozère	78
C. La relation aux associations : promotion des démarches partenariales	79
4. De bonnes relations avec d'autres acteurs	80
A. Les syndicats agricoles	80
B. Les centres de formation	80
IV. Les contraintes	81
1. Institutionnelles	81
A. Les espaces d'intervention	81
B. La variété des procédures et des niveaux de décisions	83
C. Les décalages	83
2. Locales	83
3. Les contraintes internes	84
A. ... Des associations	84
B. ... et du milieu associatif	84
Chapitre VII : Essai de typologie des associations	85
I. La méthodologie	85
1. Les principes d'une typologie des organisations	85
2. Choix des critères typologiques	85
II. Les résultats : quatre types d'associations	86
1. Identification des catégories	86
2. Des associations autonomes	88
3. Des associations appendices	88
4. Les associations "citoyennes"	89
5. Les associations institutionnalisées	89
III. Quelques pistes	90
Conclusion	91
Annexes	93
Bibliographie	107

Liste des tableaux, figures et cartes

Tableaux

	page
Tableau 1. La création d'associations suivant les espaces entre 1975 et 1990	25
Tableau 2. Présentation des associations enquêtées	41
Tableau 3. Evolution de la population de 1851 à 1999	43
Tableau 4. Forces et faiblesses du territoire lozérien	45
Tableau 5. Les initiatives de création des associations	47
Tableau 6. Les projets fondateurs de quelques associations enquêtées.....	49
Tableau 7. Le siège des 14 associations enquêtées	53
Tableau 8. Fonctionnement des associations du point de vue des ressources humaines.....	53
Tableau 9. Objectifs et principales activités des associations enquêtées	58
Tableau 10. Définition, mise en œuvre et évaluation des 14 associations enquêtées.....	55
Tableau 11. Les obstacles évoqués par les associations enquêtées	62
Tableau 12. Les programmes communautaires en Lozère de 1982 à 1999	68
Tableau 13. Répartition des rôles dans le cadre du GAL Gévaudan.....	77
Tableau 14. Connaissance des dispositifs institutionnels.....	84
Tableau 15. Les critères typologiques.....	86

Figures

Figure 1. Evolution des créations annuelles d'associations entre 1975 et 1997.....	25
Figure 2. Répartition des associations selon les dates de création	27
Figure 3. Le système ouvert	36
Figure 4. Evolution de la population de 1851 à 1999.....	43
Figure 5. Période de création des associations enquêtées.....	46
Figure 6. L'organigramme de l'AOAACF	50
Figure 7. Structure des budgets des associations enquêtées	52
Figure 8. Plan d'action de l'ALIM	56
Figure 9. L'évolution des activités de l'association Quoi de 9.....	54
Figure 10. Les relations des associations enquêtées.....	64
Figure 11. Stratégies relationnelles des associations.....	67
Figure 12. « Maîtres d'ouvrage » des 74 opérations retenues dans le cadre du programme LEADER I en Lozère	74
Figure 13. Le GAL Entreprise Lozère : 8 membres (Leader 1 et Leader 2)	74
Figure 14. Le GAL Leader Gévaudan : 32 membres (Leader +)	75
Figure 15. Organisation du GAL Leader Gévaudan.....	76
Figure 16. Répartition des individus	87
Figure 17. Répartition des modalités.....	87

Cartes

Carte 1. Création d'associations pour 1 000 habitants et par région en 1997	26
Carte 2. Les territoires des GAL	82

Liste des annexes

Annexe 1 : Quelques notes sur les espaces ruraux français.....	93
Annexe 2 : Inventaire des politiques rurales.....	97
Annexe 3 : Chronologie de la conquête du droit d'association.	100
Annexe 4 : Le guide d'entretien.	101
Annexe 5 : Histoire du mouvement des foyers ruraux.	103

Introduction

« Toute dynamique sociale localisée est contrainte de s'organiser pour se consolider, se faire reconnaître, atteindre une certaine permanence et efficacité. »
Paul Houée¹

Depuis quelques décennies, le développement rural est devenu une question essentielle, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Deux aspects semblent aujourd'hui être déterminants pour le développement rural : il doit avoir d'une part un cadre institutionnel adapté et, d'autre part, des organisations capables de porter ce développement. La mise en place de mesures spécifiques et la présence d'organisations aptes à coordonner et conduire des actions constituent un environnement favorable à la matérialisation de projets de développement.

En effet, bien que ne garantissant pas le développement des zones rurales, il est désormais admis que l'existence de dispositifs institutionnels de coordination et d'articulation efficaces, bien conçus et visant des objectifs appropriés, est indispensable pour favoriser l'émergence, la fédération, la mise en synergie de projets, ainsi que la mobilisation des acteurs (cf. FAO², OCDE). De nombreux types d'institutions exercent effectivement une influence forte sur des aspects économiques, tels que l'efficacité et l'innovation, en structurant les choix ouverts aux acteurs locaux et aux organisations, en mettant en place des incitations qui les poussent à agir. Ainsi, l'efficacité de la structure institutionnelle d'un pays ou d'une région est de plus en plus considérée comme un facteur essentiel pour le développement, qui exerce une influence au moins égale à celle de facteurs tangibles plus traditionnels tels que les infrastructures.

De nombreux écrits mettent par ailleurs en relief l'aspect fondamental pour le développement de facteurs comme le capital social, l'efficacité et l'efficacité de l'administration publique et des diverses organisations.

Les institutions et les organisations jouent donc un rôle déterminant dans le développement en général, et dans le développement agricole et rural en particulier, comme l'a souligné l'OCDE :

*« Nous avons constaté que les projets de développement ont plus de chances de réussir dans un environnement sain. Nous nous sommes aperçus que la qualité des politiques suivies dans un pays est influencée par la capacité des hommes et des institutions, non seulement de formuler des décisions, mais également de les transformer en réalisations durables. Nous savons en outre que cette capacité ne se borne pas à la compétence technique. Elle englobe aussi l'aptitude à entretenir des relations dynamiques et productives entre les dirigeants politiques, les institutions du pouvoir et la société civile ».*³

Dans cette optique d'une « redynamisation » des zones rurales devant pouvoir s'appuyer sur un environnement adéquat et de qualité, la volonté qui s'exprime actuellement d'assurer le développement des espaces ruraux doit donc s'accompagner :

¹ Houée P. (1992), *Territoires ruraux et développement*, Syros-Alternatives et ADELS, Paris.

² Plusieurs organismes internationaux concernés par le développement ont évoqué récemment dans diverses publications l'importance du cadre institutionnel et des organisations dans le développement. Des documents à ce sujet sont notamment consultables sur le site www.fao.org.

³ OCDE (1996), *Rapport 1995 sur la coopération pour le développement*, préparé par le CAD, in OCDE (1998), *La réforme de la politique agricole et l'économie rurale dans les pays de l'OCDE*.

- d'institutions spécifiques, qui fixent les « règles du jeu » du développement rural et favorisent la construction d'un « capital social » (caractéristiques de l'organisation sociale, telles que la confiance, les normes et les réseaux...) propre à améliorer l'efficacité de la société en facilitant des actions coordonnées ;

- d'organisations aptes à prendre en charge ce développement, qui ont la capacité d'exprimer des besoins, d'organiser et gérer des actions, de répartir des ressources. La dimension organisationnelle est très importante dans le processus de développement puisque ce dernier intéresse divers acteurs qu'il faut coordonner. L'organisation des acteurs locaux peut en effet être un facteur de développement, au minimum un levier. De cet environnement local dépend aussi la possibilité de penser de nouveaux projets et de développer des coopérations nécessaires.

C'est sur ce deuxième aspect, les organisations, que s'inscrit notre travail. La question des organisations du développement rural constitue un champ d'étude relativement large. Nous ne prétendons pas à travers ce travail pouvoir cerner tous les aspects de cette question. Notre démarche a été de centrer l'étude sur un type d'organisation et notre choix s'est porté sur les associations. En effet, le développement rural en France intéresse un éventail de plus en plus large d'acteurs, et notamment le secteur associatif. De très nombreuses associations développent aujourd'hui des actions en faveur de la revitalisation économique, sociale ou culturelle des zones rurales et cette capacité à intervenir comme acteur du développement commence à être reconnue par les décideurs, qui leur offrent davantage de possibilités d'intervention que par le passé.

S'intéresser aux associations qui participent au développement rural nous a semblé pertinent à plusieurs égards. A l'heure des débats sur la gouvernance locale et le rôle de la société civile, de la mise en avant de thèmes comme la participation effective des acteurs locaux dans la programmation et la mise en œuvre des programmes de développement rural, ou le « développement humain » qui s'impose comme une composante de « l'ingénierie » du développement, il nous semblait en effet intéressant d'aborder le thème du développement rural sous l'angle de ses acteurs⁴, et notamment de ceux qui émergent actuellement, tels que les associations. Comme le rappelle M. Crozier (1977), « *il est impossible de transformer le système sans mettre aussi en perspective la transformation des acteurs qui doivent inventer de nouvelles attitudes, de nouveaux modes de fonctionnement et de relations* ».

Par ailleurs, l'apport particulier des associations dans la dynamique économique et sociale de notre société a souvent été marginalisé ou du moins minoré. Or, comme le montrent plusieurs études, à côté des entreprises, des politiques et des syndicats, le monde associatif a bien été présent dans la construction de la société française de ces quarante dernières années, et l'est notamment aujourd'hui dans le développement des zones rurales. Comme le souligne F. Bloch-Lainé⁵ « *les militants et salariés de l'associatif n'ont pas fait que colmater les brèches de la croissance en prenant les initiatives nécessaires pour soutenir les milieux populaires comme on disait dans les années d'après-guerre, pour affirmer le droit des minorités oubliées par la démocratie selon les discours des années post-68 et pour prendre en charge la lutte contre l'exclusion sociale dans les années 80* ». De toute évidence, les problèmes qui se posent aujourd'hui en matière de développement rural interpellent les associations sur leur

⁴ Nous apportons ici une précision sur la notion d'acteur. D'après F. Debuyst (in *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, 2002), les acteurs sont « *les individus et groupes sociaux qui interviennent, à plus d'un titre, dans une action et se sentent impliqués dans les objectifs de cette action. Ils agissent (pour ou sur) ou réagissent à des décisions, objectifs (positivement ou négativement)* ». On distingue :

- des acteurs institutionnels : « *ceux qui disposent d'une autorité légitime (les pouvoirs politiques à différents niveaux) et/ou d'un pouvoir accordé dans un cadre institutionnel reconnu (direction d'institutions religieuses, éducatives, économiques et sociales)* » ;
- les acteurs non-institutionnels : « *ceux qui ne sont pas nantis de cette autorité ou d'un pouvoir d'origine institutionnelle et qui peuvent, dans certains cas, se constituer en collectifs, groupements, etc* ».

⁵ Bloch-Lainé F., Garrigou-Lagrange J.M. (1988), *Associations et développement local*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, collection Décentralisation et développement local, Paris, 230 p.

capacité à évoluer, à s'organiser différemment. Elles semblent en effet aptes, par de multiples pratiques, à répondre en partie à la demande économique, sociale et culturelle du monde rural d'autant qu'elles constituent des outils que peuvent s'approprier aisément les citoyens pour amorcer la résolution des problèmes qui se posent à eux.

Au-delà de la diversité des démarches, notre objectif concernant l'analyse des associations impliquées dans le développement rural était double.

Il convenait d'une part de s'intéresser à ce qui réunit ces associations : les enjeux d'implication des membres, la capacité à survivre et à mener des actions efficaces pour le développement rural. L'analyse visait notamment ici à identifier les apports spécifiques, la « valeur ajoutée » de ce type d'organisation au développement des zones rurales.

D'autre part, il s'agissait de déterminer la capacité de ces associations à se coordonner avec les autres acteurs du développement rural, à se positionner et à se faire reconnaître comme un acteur à part entière du développement rural. Dynamiser un milieu local suppose en effet que les forces vives de ce milieu (élus, professionnels, associations...) soient partenaires dans le processus de développement. Les associations, structures légères et donc a priori capables d'innover et de s'adapter rapidement au changement, ont un rôle spécifique dans une telle configuration. Mais pour jouer ce rôle, elles doivent disposer d'une certaine marge de manœuvre et être capables d'imposer de nouvelles « règles du jeu ».

Le travail présenté ici se décompose en deux grands volets : la présentation de l'étude et la présentation des résultats obtenus.

Nous exposerons donc dans un premier temps le contexte dans lequel se place l'étude, à savoir le développement rural en France et le phénomène associatif, le cadre théorique sur lequel se base l'étude, la problématique et les hypothèses de travail, et enfin la méthodologie adoptée.

Dans un second temps nous présenterons les différents résultats obtenus : l'analyse interne des associations, l'analyse de leur implication dans une démarche globale de développement, une typologie des associations.

Chapitre I : Espaces ruraux, développement et institutions

I - Un monde rural en évolution

Les espaces ruraux français se sont progressivement transformés, diversifiés, si bien qu'il devient désormais difficile de définir le rural (cf. annexe 1). Il semblait ainsi nécessaire de les présenter brièvement pour éclairer le contexte dans lequel les associations naissent et évoluent.

1. Des espaces aux problèmes spécifiques

Il est nécessaire d'éclairer davantage la spécificité du problème rural aujourd'hui avant de parler des politiques et des dynamiques qui s'y rapportent. Les territoires ruraux sont certes confrontés à des questions affectant également les villes en termes de cohésion sociale, de développement économique, d'activités culturelles, mais elles rencontrent cependant des difficultés particulières.

De manière générale, les problèmes des espaces ruraux sont perçus comme des problèmes de distance et de densité. Comme nous le rappelle X. Greffe⁶, cette vision ne correspond pas forcément aux réalités rencontrées. Il évoque à ce propos l'étude de Keeble et Tyler au Royaume-Uni, qui montre que les zones considérées comme les plus éloignées et profondément rurales sont celles qui bénéficient de la plus forte création d'emplois. Ce constat relativise le rôle de la distance et met en avant, d'après lui, un autre élément, « *celui de l'atmosphère, c'est-à-dire l'environnement physique, humain et économique. Cette atmosphère peut constituer un élément favorable.* »

Globalement, on peut évoquer deux problèmes majeurs pour les espaces ruraux : un problème d'activité basique et un problème de revitalisation démographique.

A. Le problème de l'activité basique

Xavier Greffe nous rappelle que pour que le développement intervienne dans une économie ouverte, il est nécessaire de disposer d'activités basiques, c'est-à-dire susceptibles de capter des revenus en provenance de l'extérieur et dont la distribution permettra de faire vivre d'autres activités sur le territoire considéré. A leur tour ces activités « dérivées » ou « secondaires » redistribueront des revenus, sous-tendront des emplois et permettront de développer d'autres activités ; « *le développement implique donc la présence d'activités basiques ou primaires.* »

L'espace rural a longtemps été caractérisé par une activité basique précise, l'activité agricole. Face au déclin notable de cette activité, notamment du point de vue de l'emploi agricole, qui s'est considérablement réduit, on peut se demander si les espaces ruraux parviennent à trouver des activités susceptibles de tenir le rôle que tenait par le passé l'agriculture, car si la valeur ajoutée et les revenus engendrés par l'activité agricole restent souvent les plus importants pour un territoire considéré, les effets de multiplication qui leur étaient associés sont aujourd'hui plus réduits. Comme l'a souligné Alain Berger, l'agriculture « *du fait de son désengagement relatif et de l'amenuisement de son poids dans le milieu rural, ne peut prendre seule en charge le développement de l'espace rural* » (Berger; 1996). En ce sens, les espaces ruraux ont perdu leur caractère basique. On peut donc se demander quelles activités peuvent aujourd'hui le remplacer et renouveler ainsi les possibilités de maintien et de création des revenus et des emplois. X. Greffe fait trois suggestions à ce propos. Il convient d'après lui de :

⁴ Greffe X. (1996), « Politique d'aménagement du territoire et espaces ruraux », in *Revue d'Economie Rurale et Urbaine*, n°2, pp 397-406.

- Trouver des produits dérivés des activités agricoles : produits agro-alimentaires, agriculture biologique, agritourisme. Il s'agit là de tenir compte des variations de la demande et de la technologie pour diversifier les activités traditionnelles.
- Chercher à substituer à l'activité agricole des activités fortement consommatrices d'espace : exemple de la demande de patrimoine naturel et de paysage.
- Créer un environnement favorable à l'arrivée ou à l'émergence de nouvelles activités en dotant l'espace de facteurs aujourd'hui déterminants, mais souvent absents, tels que les services ou les entreprises.

En fait, quelle que soit la perspective évoquée, un certain nombre de points restent communs. Dans tous les cas il s'agit en effet :

- de mettre en valeur les ressources endogènes du milieu sans renoncer à faire venir d'autres ressources de l'extérieur ;
- de définir un environnement favorable à l'émergence de nouveaux projets ;
- d'aider les agents à sécréter des projets d'activités nouvelles et de développement.

L'enjeu économique des espaces ruraux n'est donc plus seulement les performances de l'agriculture, mais la capacité à développer de nouvelles activités « basiques », ce qui justifie par ailleurs la nécessité d'une politique rurale et plus seulement agricole en faveur des espaces ruraux.

B. Soutenir la revitalisation démographique

Entre 1990 et 1999, 500 cantons ruraux ont continué à perdre des habitants. Le déclin démographique dans les zones rurales françaises n'est en effet pas encore enrayé et s'accompagne d'un recul des services, publics et privés ; la chute du nombre des habitants fait disparaître des services et la disparition des services favorise la diminution de la population locale. En outre, même les territoires ruraux dont la population se maintient, voire augmente, souffrent fréquemment d'un phénomène inquiétant : les campagnes tendent à se vider de leurs jeunes les mieux formés.

La persistance d'un exode rural n'empêche toutefois pas une tendance plus générale au redéploiement de la population française en direction des campagnes. Ce mouvement a été amorcé dans les années 1970 par un déclin de l'attractivité urbaine. D'autre part, la qualité de la vie en milieu rural est recherchée par un nombre croissant d'anciens urbains, en commençant par des foyers relativement favorisés, pour gagner ensuite une plus grande variété de couches sociales.

Ainsi l'espace rural enregistre aujourd'hui une augmentation globale de sa population, mais cette évolution est loin d'être uniforme (voir annexe 1) et ce nouvel élan démographique semble encore fragile. Entre 1990 et 1999, la croissance de la population rurale a été deux fois moins importante que la croissance de la population nationale, mais elle a été tout de même significative⁷. L'inversion des exodes a été confirmée par quatre recensements successifs. Il apparaît donc que ce mouvement n'est pas un épiphénomène, il manifeste un changement profond. Alors que certains espaces se désertifient, de très nombreux espaces ruraux voient leur population augmenter. En 1999, l'espace à dominante rurale retrouve le même nombre d'habitants qu'en 1962, soit 13,6 millions de personnes (il gagne 247 000 habitants en neuf ans). Il convient de souligner que cette évolution n'est pas due au solde naturel, négatif dans la plupart des communes rurales, mais au solde migratoire (en moyenne selon l'INSEE, + 0,34 % par an contre + 0,60 % en zone périurbaine et - 0,10 % dans les agglomérations urbaines). Le solde migratoire devient positif même dans le rural isolé.

⁷ Données de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), *Recensement de la Population 1999*. Bessy-Pietri P. (INSEE) et Hilal M., Schmitt B. (INRA), *Recensement de la population 1999 - Evolutions contrastées du rural*.

L'arrivée de nouveaux résidents est primordiale pour ces espaces, car porteuse de nouvelles ressources et opportunités. L'augmentation de la population ne se traduit certes pas automatiquement par un enrichissement de l'activité locale, nombre de territoires se recroquevillant sur une simple fonction résidentielle, mais l'arrivée de nouveaux résidents favorise l'émergence de nouveaux besoins et donc l'apparition de nouveaux débouchés. Les services existants, tant publics que privés, y gagnent de nouveaux usagers et de nouvelles demandes sont formulées en matière de garde d'enfants, d'activités périscolaires, de services à domicile... La réponse à ces nouveaux besoins nécessite généralement un effort de la collectivité, notamment en termes financiers, et souvent à une échelle intercommunale.

Pour traiter ces problèmes, les territoires ruraux manquent souvent de lieux adaptés et d'acteurs pouvant favoriser la rencontre, la convivialité, l'échange, l'analyse collective de la situation locale, le traitement des sources de conflits, l'élaboration et la mise en oeuvre de projets communs. Il y a donc des efforts à déployer pour parvenir à faire de ces arrivées de nouvelles populations un facteur de redynamisation des zones rurales et dans cet objectif les associations semblent bien placées pour assumer en partie ce rôle mais aussi participer au développement économique tel que nous l'avons évoqué précédemment.

2. Des espaces hétérogènes

A. Des espaces plus ouverts

La notion de « monde rural » a été construite pour suggérer la cohésion d'un ensemble qui s'opposerait à la ville. Organisé autour de l'activité agricole, ce « monde » censé être replié sur lui-même serait « *par nature traditionaliste, voire réactionnaire* » (CELAVAR ; 2001). Mais les bouleversements techniques, économiques et sociologiques qu'a connus l'ensemble du pays ont eu des effets considérables dans les campagnes, et en quelques décennies ont transformé l'agriculture, les modes de vie et de consommations, l'organisation des relations. Ces transformations semblent avoir favorisé l'ouverture du monde rural sur l'extérieur.

Comme on l'a signalé précédemment, l'espace rural, traditionnellement espace d'émigration, est devenu un espace qui attire. Un grand nombre de personnes choisissent aujourd'hui de s'installer dans une commune rurale comme par exemple :

- les retraités ;
- des personnes qui viennent vivre en milieu rural pour créer leur propre activité et affirmer ainsi un choix global, mêlant par exemple qualité de vie, démarquage des logiques économiques dominantes, recherche de nouveaux rapports sociaux...;
- certains chefs d'entreprise qui font le choix d'une installation en milieu rural, sur le principe que la création ou la relocalisation d'une entreprise à la campagne offre certains avantages par rapport à une implantation urbaine, comme la diminution de certains coûts, une meilleure qualité de vie... (Berger ; 1998) ;
- des personnes socialement en difficulté qui pensent qu'elles s'en sortiront mieux à la campagne.

Ces nouveaux habitants témoignent ainsi d'une ouverture incontestable du monde rural.

B. Des espaces qui se diversifient

Les spécificités socio-économiques et démographiques du monde rural ont justifié l'identification d'un « fait rural ». Malgré la présence de nombreux traits communs, il faut admettre que le milieu rural est aujourd'hui marqué par une grande diversité.

Sur le plan démographique d'abord, comme on l'a évoqué, des espaces continuent de perdre des habitants tandis que d'autres, comme les régions méditerranéennes et atlantiques ainsi que les vallées fluviales, ne cessent d'en gagner (INSEE ; 1999). La diversité des évolutions démographiques s'observe d'autre part à un niveau plus fin : au sein d'un territoire globalement en déclin apparaissent

des îlots de développement, de même qu'un territoire globalement attractif recèle des zones qui perdent de la population.

La diversité se manifeste également au niveau des activités économiques, qui conduisent à distinguer des espaces ruraux « à dominante agricole », « à dominante industrielle », « à dominante touristique »... D'autres territoires n'affichent pas une dominante particulière mais développent des activités variées, en prêtant souvent une grande attention à la satisfaction des besoins de leurs populations. D'autres enfin servent de simple zone d'habitation pour des retraités, des résidents secondaires ou des actifs travaillant en ville. Les territoires ruraux présentent en effet des évolutions économiques diverses (agriculture, tourisme, industries, artisanat, services, résidences, protection des ressources naturelles...), avec des degrés de spécialisation plus ou moins forts. Ces évolutions diversifiées résultent de différents processus d'évolution : effets induits par la proximité des villes et de l'agglomération des activités, valorisation plus directe des ressources fixes des territoires ruraux, dynamique d'entreprises spécifiques aux espaces ruraux.

Enfin les possibilités de développement et d'évolution des espaces ruraux restent inégales. Des zones font preuve d'une réelle dynamique de développement tandis que nombre de zones rurales, marquées par une crise démographique, socio-économique ou encore environnementale, sont qualifiées de zones en « difficulté structurelle ». C'est cette dynamique de développement que nous allons à présent aborder.

II - L'essor du développement rural

1. Développement rural, de quoi parle-t-on ?

Depuis les années 80, les réflexions sur le développement rural sont nombreuses. Pour beaucoup d'économistes, le développement rural s'entend classiquement comme l'amélioration du bien-être des ruraux et la contribution du milieu rural à l'amélioration du bien-être de la société dans son ensemble. Pour d'autres, le développement rural a pour objet l'intégration des activités humaines en milieu rural. Face à une diversité de conceptions, trois visions du développement rural peuvent cependant être distinguées⁸:

La première considère que l'agriculture constitue l'activité principale des espaces ruraux et que les actions en direction de la production et des actifs agricoles sont des politiques rurales incluant, dans une vision multifonctionnelle de l'agriculture, la diversification des exploitations, les secteurs économiques qui lui sont liés et les mesures agri-environnementales. Le développement rural a encore du mal à sortir des dessous de l'agriculture, sachant que celui-ci a d'abord été lié aux nécessités d'adaptation du secteur agricole et a été au départ conçu comme une forme de compensation des conséquences négatives de l'évolution vers une agriculture plus compétitive. Dans les milieux agricoles, on parle encore difficilement de développement rural indépendamment du développement agricole, sans doute par crainte de voir les aides à l'agriculture passer au second-plan, derrière l'appui aux actions non agricoles.

La seconde conception tend à nier la spécificité du rural et à considérer davantage les interventions publiques comme visant à promouvoir le développement local ou régional sur la base de la structuration globale du territoire. Pourtant, comme le souligne K. Jazra Bandarra⁹, le développement rural doit affirmer sa spécificité face au développement régional d'une part, et au développement local d'autre part. En effet, le développement régional, plus global, couvre à la fois les espaces ruraux et urbains et le risque qui en résulte est de négliger les actions qui s'adressent au milieu rural, la plupart des investissements pouvant être absorbés par les zones urbaines, plus dynamiques. Or, « *si certains intérêts sont convergents pour ces deux espaces, l'espace rural a besoin de voir, plus clairement*

⁸ Berriet-Sollic M., Dauce P., Daubard J-P. (2001), *Développement rural : quelle place pour l'agriculture dans les politiques communautaires ?*, Armand Colin, Paris.

⁹ Jazra Bandarra K. (1995) « Spécificité du développement rural », in *Economie Rurale*, n°225, janvier-février 1995, pp 33-36.

reconnus, ses besoins et ses faiblesses pour qu'on y remédie de façon adéquate » (Jazra Bandarra, 1995). En outre se crée une certaine confusion entre développement rural et développement local. Si certains principes et démarches sont similaires, le développement rural peut difficilement se réduire à des actions de développement local qui se rapportent davantage à des « micro-projets » ou des « micro-zones » et ne couvrent pas l'ensemble des actions en milieu rural.

La troisième conception semble davantage correspondre à la vision actuelle du développement rural, une vision qui a évolué et qui spécifie l'espace rural en tant que tel sans accorder de place privilégiée à l'agriculture, la considérant comme une activité parmi d'autres ; c'est une vision intégrée du développement rural sur la base des relations établies entre les différents secteurs et domaines d'activités.

S'inscrivant dans cette dernière conception, on peut citer la définition conventionnelle du développement reprise par P. Campagne (2000), qui met en relief les trois caractéristiques essentielles de ce développement. Il explique ainsi que « *il y a développement rural lorsque les processus observés sont territoriaux, multisectoriels et gérés par les acteurs locaux* ».

A ces caractéristiques s'ajoute une condition importante, qui est la durabilité socio-économique du processus. Le développement rural doit être *durable*, c'est-à-dire qu'il doit rendre compatible rentabilité économique et viabilité écologique et démographique et sociale.

2. La revalorisation du local

Le mouvement de développement rural est indissociable du développement local et de la mise en valeur des processus de développement endogènes et ascendants. En effet, comme l'a récemment affirmé la DATAR¹⁰, « *le niveau local sort gagnant des effets conjugués de la mutation du système productif et de la mondialisation qui met en concurrence non plus seulement les produits mais des modes d'organisation de la société et des systèmes sociaux* » (mars 1999). On parle ainsi « *d'irrésistible ascension du local* »¹¹, si bien que dès la fin des années 80 les pouvoirs publics commencent à intégrer le développement local comme une dynamique d'adaptation aux perspectives de l'économie ouverte au monde. On assiste dès lors à un processus de territorialisation du développement qui « *oppose la diversification et la spécificité au processus de mondialisation comme une forme efficace d'adaptation des hommes et des sociétés au village planétaire* » (Pecqueur, 1989).

C'est vers la fin des années 50 que prend forme la théorie du développement endogène¹², comme action volontariste, axée sur un territoire restreint et qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes, et qui fait appel aux traditions locales, qui prend en compte des valeurs culturelles et a recours à des modalités coopératives. Le développement local va trouver une référence politique au début des années 80, avec l'essor des politiques de décentralisation.

Cette résurgence du développement local correspond à « *une volonté d'apporter des réponses partielles à une situation de crise de la société et de l'économie dominante* » (Fougerouse; 1996). En effet, la crise amène à privilégier le plan local par rapport au national, à proposer, en réaction aux nouvelles données économiques, une réponse qui s'appuie davantage sur la diversification et l'intégration des activités. Les limites du fordisme encouragent à se tourner vers une utilisation plus intensive du potentiel humain. Ainsi s'oppose au capitalisme dominant « *un potentiel local d'organisation* » (Pecqueur ; 1989).

Les définitions du développement local sont nombreuses. Nous en avons retenu deux :
« *C'est un processus concret d'organisation de l'avenir d'un territoire : il résulte des efforts conjoints de la population concernée, de ses représentants, des acteurs socio-économiques et éventuellement*

¹⁰ DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

¹¹ Titre d'un article du *Monde* de janvier 1999.

¹² Théorie notamment développée par J. Friedmann et W. Störh.

des agents de l'Etat, pour construire un projet de développement intégrant les diverses composantes économiques, sociales et culturelles, des activités et des ressources locales » (DATAR, CIAT, 1982).

« Le développement local est une démarche locale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'insèrent » (Houée ; 1996).

Dans cette optique, les politiques de développement local se distinguent par trois caractéristiques fondamentales, ainsi que l'a souligné Alain Birh¹³ :

- elles procèdent d'initiatives et s'appuient essentiellement sur des ressources locales ;
- elles se veulent globales et ont le souci de ne pas séparer l'économique du social et du culturel ;
- elles cherchent à associer des acteurs du privé, du public, du monde syndical et associatif, sur la base d'un consensus local et dans un esprit de solidarité.

La multiplication d'initiatives de développement local vont en effet se voir conforter par la mise en place de politiques spécifiques. La montée des préoccupations en matière de développement rural vont elles aussi commencer à trouver des réponses sur le plan institutionnel.

3. Renouveau et institutionnalisation du développement rural

A. Prise de conscience et amorce d'un processus

La période 1945-1970 a principalement été marquée par l'exode rural, avec notamment une diminution de la population agricole, qui s'accompagne d'une diminution de la population active non agricole et des services en milieu rural. Le déclin des zones rurales semblait alors inéluctable.

L'avenir de l'espace rural, après un certain effacement, retrouve cependant aujourd'hui une certaine actualité. La redéfinition des politiques agricoles européennes, l'accélération des mutations du secteur agricole, sous la pression de l'internationalisation des marchés, l'apparition des jachères et des friches dans notre paysage, constituent sans doute les facteurs de ce regain d'intérêt. Il semblait donc nécessaire de s'orienter vers une réelle prise en compte des nouveaux enjeux réactivés par le processus de développement rural.

Par ailleurs on a assisté à une redynamisation des espaces ruraux européens (Campagne ; 2000), notamment à travers une floraison d'initiatives individuelles ou collectives. Ces initiatives se sont progressivement organisées, structurées et diffusées, constituant la base d'une véritable « *renaissance rurale* » comme l'a évoqué Bernard Kayser (1990). La dégradation de l'espace rural a engendré des réactions, comme en témoigne l'émergence de nombreuses institutions pour prendre en charge le développement de ces zones.

Le renouveau du développement rural est en effet affirmé par l'intégration, sur le plan institutionnel, des préoccupations concernant l'avenir du monde rural. La mise en place progressive de politiques et programmes de développement rural, tant au niveau national que communautaire, constitue un pas essentiel pour amorcer et appuyer ce développement.

B. Europe et développement rural

Au niveau communautaire, les mesures en matière de développement rural ont longtemps concerné l'amélioration des structures agricoles, les conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles, l'organisation des marchés. Un changement d'orientation intervient dans la politique européenne de développement rural en 1988 avec l'évocation du concept de « zone rurale » et la réforme des Fonds Structuels. C'est à ce moment que l'on donne une réelle impulsion à la

¹³ Birh A. (18 novembre 1998). « Le mirage des politiques de développement local ». In *Le Monde Diplomatique*.

politique rurale en tant que thème particulier ; la Commission présente en effet une communication, *L'avenir du monde rural*¹⁴, qui démontre la nécessité de soutenir les changements structurels en cours dans les zones rurales européennes.

La réforme de 1988 a ainsi mis en place des programmes de développement des zones rurales dans l'objectif 1, concernant le développement des régions en retard (26,6 % de la population de l'Union en 1994-1999), et l'objectif 5b qui vise le développement et l'ajustement structurel des zones rurales en dehors des objectifs 1 et 6 et (8,6 % de la population). En 1995, est également mis en place l'objectif 6 pour tenir compte des régions à faible densité de population, soit moins de 8 habitants / km² (0,4 % de la population).

Les nouveaux programmes de développement des zones rurales s'appuient sur plusieurs mesures qui englobent des domaines multiples :

- l'aide au développement et à la diversification des activités agricoles, y compris la promotion des produits de qualité et la reconversion des productions ;
- le développement économique, en particulier des PME et de l'artisanat ;
- le tourisme rural ;
- la protection et mise en valeur de l'environnement ;
- la rénovation des villages ;
- la valorisation des ressources humaines.

La réflexion qui a eu lieu à Cork en novembre 1996 confirme que le développement rural doit s'adresser à tous les secteurs socio-économiques présents en milieu rural. La déclaration de Cork présente un programme en 10 points qui posent de nouvelles bases pour la définition d'une politique rurale et font du développement rural durable une priorité de l'Union européenne. La politique communautaire de développement rural associe ainsi objectifs économiques, sociaux et environnementaux : « *parallèlement à ces objectifs de développement économique, la politique de développement rural doit également englober la protection et la conservation de l'environnement à titre d'objectif spécifique* » (Commission des Communautés Européennes).

Une des mesures les plus significatives en faveur du développement rural est le programme LEADER. L'initiative communautaire LEADER, lancée en 1991, constitue une véritable mesure en faveur du développement rural, et surtout il est innovant. Il est en effet mis en place en tenant compte du fait que les zones rurales font déjà preuve d'initiatives économiques et sociales (Campagne, 2001). Ce programme se propose donc d'accompagner ces initiatives, sous forme d'appels à projets, sur la base de territoires pertinents (ayant une identité et reconnu par les acteurs locaux).

C. Réorientations des politiques en France

Paul Houée (1996) constate que, concernant les politiques dédiées à l'espace rural depuis 1945, on a assisté à un changement profond d'orientation, marqué avant tout par « *une diversification croissante des stratégies* ». Les évolutions négatives qui se dessinaient dans les zones rurales françaises ont en effet rendu nécessaire une nouvelle approche de la politique rurale.

De nouveaux outils sont donc mis en place, notamment en 1970 avec le Plan d'Aménagement Rural (PAR) pour contribuer à faire participer davantage les zones rurales au développement de l'ensemble de la nation. Les trois maîtres mots de l'aménagement rural deviennent : coopération intercommunale, concertation et participation de tous les acteurs du développement, coordination de tous les intervenants pour la cohérence des actions. Deux innovations importantes viennent compléter le PAR :

- le contrat de pays institué par le CIAT¹⁵ le 11 avril 1975 et régionalisé à partir de 1977. C'est avant tout une incitation financière, destinée à faire coopérer l'ensemble des partenaires locaux pour la valorisation de leurs ressources.

¹⁴ Commission de l'Union Européenne (1988), *L'avenir du monde rural*, Communication finale du 28/07/1988, Bruxelles.

- le FIDAR¹⁶ créé en avril 1979. Le FIDAR finance notamment, avec la région, le contrat de pays.

L'Etat a donc inventé des procédures pour l'organisation institutionnelle du développement rural et local. On a ainsi assisté à la naissance de structures multiples, telles que les Parcs Naturels Régionaux (PAR), les Chartes intercommunales de développement, etc. Elles sont aujourd'hui relayées par de nouvelles mesures sans doute plus adaptées mais elles ont toutefois présenté des caractéristiques nouvelles : elles étaient assises sur un territoire dont la délimitation visait à définir une entité géographique, culturelle, économique et sociale susceptible de dépasser les organisations administratives traditionnelles ; elles avaient pour vocation d'associer tous les acteurs locaux.

L'Etat, avec la décentralisation, va progressivement confier aux collectivités locales ces nouveaux outils de développement. La loi Deferre de 1982 va offrir une reconnaissance officielle aux structures de développement local et donner de l'élan aux multiples initiatives qui naissent dans le monde rural. Les collectivités territoriales ont vu dans la législation nouvelle sur la décentralisation un moyen de légitimer des pratiques d'intervention déjà anciennes et, pour les plus dynamiques, une porte ouverte pour l'élaboration de politiques d'aménagement du territoire et de la production qui soient plus proches des besoins locaux car menées à échelon infranational.

Si, selon Bernard Pecqueur, la loi ne fonde pas véritablement un droit à l'intervention et se contente d'ouvrir des marges de tolérance soigneusement circonscrites, elle a cependant permis l'expression de dynamiques de développement, mais il est désormais temps « *de la faire évoluer afin d'ajuster la décentralisation aux réalités de l'économie nouvelle de communication, de globalisation et de service du XXIème siècle* » (Pecqueur ; 1996) .

Un des éléments importants mis en avant dans les nouvelles politiques de développement rural et local est la coopération intercommunale. La France disposant de davantage de communes que les autres états de l'Union européenne, l'intercommunalité a donc des motivations premières, liées à la rationalisation des services et des équipements publics (Fougerouse ; 1996). Mais la coopération intercommunale est véritablement apparue comme un outil de promotion du développement rural, comme par exemple à travers les Chartes Intercommunales.

L'article premier de la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, qui répartit les pouvoirs entre l'Etat et les collectivités territoriales, confie en effet à celles-ci la responsabilité de l'aménagement et du développement de leur territoire : « *les communes concourent, avec l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie* ». La charte apparaît comme un contrat conclu entre des communes associées pour exprimer leur accord sur des objectifs d'aménagement et de développement et sur les actions à conduire pour les atteindre. Sous le titre « Réussir la décentralisation », le neuvième plan de décembre 1983, a prescrit la promotion du développement local au moyen des chartes. Il met l'accent sur trois actions : information et formation des acteurs du développement, animation des politiques locales, renforcement de la coopération entre les communes.

Les limites des pratiques inter-communales demeurent fortes mais l'échelon intercommunal, malgré ses imperfections, reste, comme le souligne A. Berger (REM ; 1994), le plus pertinent pour intégrer dans l'aménagement les spécificités et les problèmes propres au milieu local.

Comme on l'a vu, dès les années 70, les pouvoirs publics ont multiplié les procédures, les programmes de développement local et rural, les incitations administratives et financières pour apporter ou susciter une réponse globale et localisée aux processus de décomposition et recomposition des sociétés rurales françaises. Bien que souvent sectoriels et orientés vers la modernisation de l'agriculture, ils ont permis de susciter des liens partenariaux entre les collectivités territoriales, de les faire bénéficier de l'aide

¹⁵ CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire.

¹⁶ FIDAR : Fonds Interministériel de Développement et d'Aménagement Rural.

nationale, puis régionale après la décentralisation ; ils ont renforcé l'animation économique et la coopération intercommunale.

Les premières mesures que nous avons exposées ici ont constitué un premier pas vers la création d'une synergie entre : les potentiels du territoire (ressources agricoles, écologiques, culturelles...), ses ressources humaines (dynamisme et qualification...) et l'insertion de ce territoire dans les orientations de l'aménagement du territoire (infrastructures de communication, programme spécifique pour les zones rurales, grandes orientations économiques...). Cependant les équilibres économiques et démographiques des territoires ruraux se sont modifiés. Ces changements rendent nécessaires une nouvelle approche du développement rural, réellement intersectorielle, appuyée sur le lancement d'opérations de développement économique à une nouvelle échelle d'intervention et laissant davantage de possibilités d'implication aux acteurs locaux.

III. Transformations institutionnel et acteurs du développement

1. Empilement et réorientation des politiques

A. La multiplication des politiques

Il est « de tradition » de désigner les interventions publiques en faveur des territoires ruraux par la notion de « politiques de développement rural ». Les interventions publiques se sont plus particulièrement intéressées aux zones rurales en difficulté structurelle (économique, physique ou démographique), pour lesquelles elles ont cherché à favoriser un meilleur développement socio-économique. Ce sont les années cinquante qui marquent, en France, l'apparition de cette conception interventionniste de développement socio-économique du milieu rural (modernisation des campagnes agricoles). Cette dimension économique du développement rural a ensuite fortement évolué vers des notions de développement local, dès les années 1970, puis de développement durable.

Le champ des « politiques de développement rural » recoupe en conséquence un vaste ensemble d'actions publiques de nature sectorielle ou d'ambition plus générale : politiques agricoles, politiques régionales et d'aménagement du territoire, politiques fiscales et de services aux populations, politiques d'entreprises et du tourisme, politiques de formation et d'éducation, politiques culturelles, politiques sociales, politiques de l'emploi, politiques de l'environnement...

Une partie de ces interventions publiques est traditionnellement regroupée dans des programmes constituant des politiques strictement affichées comme des politiques de développement rural. Ce sont généralement des politiques multisectorielles, parfois territorialisées, et spécifiées selon des critères socio-économiques de fragilité.

Il est toutefois reconnu que le champ des politiques de développement rural ne peut être restreint aux strictes politiques dites de développement rural qui viennent d'être évoquées. Il convient d'y adjoindre :

- d'une part, les politiques publiques multisectorielles et territorialisées spécifiées selon des critères « géographiques » qui concernent très largement le milieu rural (aménagement du territoire, montagne, littoral) ;
- d'autre part les politiques sectorielles qui sont par nature des politiques contribuant au développement rural (dont les politiques pour l'agriculture et la forêt) ;
- et enfin d'autres politiques sectorielles plus générales, mais avec des spécifications « rurales » ou des impacts importants en milieu rural (cas de certaines interventions concernant notamment le tourisme, l'industrie ou les équipements des communes).

Ces politiques sont définies à différents niveaux territoriaux, du niveau européen et national aux niveaux régionaux et infra-régionaux (voir l'inventaire des politiques rurales en annexe 2).

Au final, on se retrouve confronté à un véritable « *maquis institutionnel* » selon l'expression de B. Pecqueur (voir l'inventaire des politiques de développement rural en annexe 2). L'ensemble des interventions publiques en faveur du développement rural, dans les différentes acceptations et niveaux qui viennent d'être présentés, coexistent en effet ou, plus exactement, s'empilent aujourd'hui, ce qui ne favorise pas une lecture claire de l'ensemble des politiques de développement rural. Il suffit par exemple de citer l'exemple de l'intercommunalité : on a dans ce cas précis assisté à l'édification d'une organisation institutionnelle difficilement compréhensible, peu transparente et peu cohérente, dans la mesure où SIVOM¹⁷, districts, chartes intercommunales, communautés de communes... coexistent avec des compétences très proches sans qu'il soit possible de discerner des spécificités qui expliqueraient les différences de statut.

Il ne convient pas ici de présenter l'ensemble de ces politiques mais de voir de manière générale comment elles se sont orientées.

B. Des évolutions significatives

Les espaces ruraux ont fait l'objet de transformations qui résultent principalement, selon Paul Houée (1996), de l'articulation entre « *un processus central de concentration et d'intégration sélective* », qui conduit à marginaliser ou au contraire à valoriser certains espaces ou certaines activités, et « *un ensemble relativement convergent de pratiques de résistance, de restructuration et de renouvellement des sociétés rurales* ». Ce phénomène favorise la diversification des espaces ruraux, la multiplication des groupes d'intérêt, si bien que les politiques de développement, pour encadrer les mutations de ces espaces, doivent s'adapter à cette diversité.

Ainsi est apparu tout un éventail de politiques élaborées au plan national et dont les applications se diversifient selon les périodes, les régions et les rapports de force en présence. On a finalement assisté à un changement profond d'orientation des politiques pour l'espace rural, marqué par la diversification croissante des stratégies : « *Les politiques de développement rural n'ont cessé de se différencier dans leurs sources et leurs objectifs, leurs modalités et leurs applications* » (Houée ; 1989).

L'empilement d'interventions publiques s'est en effet produit avec un glissement de leurs priorités et de leurs logiques d'intervention, qui va de pair avec l'importance croissante donnée aux objectifs de développement local, rural et de développement durable :

- évolution des priorités : modernisation de l'agriculture, puis équité régionale et cohésion territoriale, puis protection et valorisation du milieu naturel ;

- évolution des logiques d'intervention politique : logique d'équité par compensation organisée selon des critères appliqués de manière relativement mécanique, puis logique de projet par valorisation d'avantages comparatifs mis en œuvre dans le cadre de projets de territoire ; logique descendante puis logique plus ascendante.

L'année 1999 marque un certain aboutissement de ce glissement par l'adoption de l'Agenda 2000 au niveau européen, et par les lois d'orientation agricole et d'aménagement et de développement durable du territoire en France.

Ces lois affichent clairement un objectif de développement durable en s'efforçant d'intégrer et d'articuler les préoccupations de développement agricole, les objectifs d'aménagement du territoire et de développement local et le souci de préservation des espaces.

¹⁷ SIVOM : Syndicat intercommunal à vocation multiple.

2. Prise en compte des acteurs locaux : des avancées prometteuses à concrétiser

A. Le rôle des institutions dans l'implication des acteurs

L'Etat, autrefois centralisateur, doit maintenant prendre en compte les divers niveaux de décision (communautaire, régional, départemental, local), et donc les initiatives des acteurs locaux, qui tentent de redynamiser leur territoire, pour la mise en place d'actions communes. Cette prise en compte de la société civile était d'ailleurs indispensable au développement, car comme l'affirme M. Crozier, « *une société ne se change pas par décret* ».

Les pouvoirs publics semblent reconnaître aujourd'hui que l'association d'une grande variété d'acteurs à la définition et à la mise en oeuvre d'un projet collectif ne pouvait que bénéficier à la richesse des projets et au succès des démarches entreprises. Or c'est précisément ces pouvoirs, par le biais de politiques adaptées, qui peuvent mettre en oeuvre des moyens efficaces pour promouvoir ces acteurs.

Les politiques, comme nous allons le voir, sollicitent désormais la participation d'un plus grand nombre d'acteurs, y compris socio-professionnels et associatifs. Elles mobilisent notamment ces acteurs autour d'enveloppes financières, mais aussi en s'appuyant sur des valeurs culturelles et identitaires (cas des pays).

Ces transformations institutionnelles visent à intégrer les exigences de participation de la société civile, mais l'enjeu est surtout celui des recompositions territoriales. Les vingt dernières années ont en effet été marquées par une série de changements institutionnels dans la gestion publique du territoire national qui aboutissent aujourd'hui à la planification infra-régionale dans le cadre de la récente loi d'aménagement et d'orientation du territoire.

Le bilan de ces transformations est sans aucun doute contrasté, avec des échecs et des insuffisances, mais ces dernières témoignent d'une plus grande prise en considération des acteurs locaux. Nous allons examiner à présent de manière plus précise les politiques européennes et nationales actuelles de développement rural du point de vue des opportunités (modalités et niveaux d'intervention) qu'elles offrent à ces acteurs.

B. Les politiques communautaires

La volonté de renforcer sa cohésion économique et sociale a conduit l'Union Européenne à se doter de divers outils, actuellement deux objectifs territorialisés, un objectif sectoriel et quatre Programmes d'Initiative Communautaire (PIC). Depuis 1993, les États membres ont la possibilité de regrouper en un seul document l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en oeuvre des crédits nationaux et communautaires sur un territoire ou un public. La France a choisi cette option et présente donc un Document unique de programmation (DOCUP) pour chaque région. Ce document doit présenter un diagnostic de la zone ou du problème à résoudre, un bilan des précédentes interventions communautaires, les axes stratégiques retenus, les allocations financières envisagées et les modalités de mise en oeuvre du programme.

Cette recherche de cohérence et d'une meilleure mise en perspective des interventions publiques est appréciable mais le poids déterminant des administrations dans l'élaboration des DOCUP fait que ceux-ci sont davantage marqués par une vision sectorielle et technique que par une approche dynamique du développement local incluant les visions des différents acteurs locaux. En ce qui concerne leur mise en oeuvre, le dispositif d'accompagnement des projets réunit des élus et des représentants des administrations (et parfois, des chambres consulaires), mais pas les pays et les structures intercommunales. Les forces socio-économiques ne sont par conséquent pratiquement pas associées à cette réflexion stratégique.

En ce qui concerne le PIC dévolu au développement des territoires ruraux fragiles, le passage de LEADER I (pour la période 1989-1993) à LEADER II (1994-1999) a permis aux Régions, à travers

les contrats régionaux de développement, et aux services de l'État, d'imposer leurs points de vue. Cette « reprise en main » politique et administrative fait que LEADER II n'a pas dans tous les cas été aussi favorable à l'éclosion et au renforcement de dynamiques de développement que LEADER I. D'après le CELAVAR (2000), les résultats les plus intéressants ont en fait été enregistrés là où préexistaient un projet territorial et des pratiques partenariales. Le bilan de LEADER II souligne en effet que, en matière d'organisation locale, la démarche ascendante peine généralement à mobiliser et à intégrer les acteurs associatifs et plus encore les acteurs économiques locaux, « *faute de méthode mais aussi de répartition des rôles et des fonctions avec la nécessité d'identifier les instances de proposition, d'arbitrage, de décision, de préciser leur composition, leur mission exacte, leur fonctionnement* »¹⁸.

Le programme LEADER + réaffirme toutefois la volonté de mettre en œuvre une démarche participative. La communication du 14 avril 2000 que consacre la Commission Européenne aux orientations qu'elle souhaite voir mises en œuvre dans le cadre de LEADER + mentionne parmi les « points forts » de cette approche : la mobilisation des acteurs locaux et une approche territoriale caractérisée par une démarche ascendante. La Commission souhaite en effet que le projet de territoire soit le résultat d'une large participation et d'un partenariat représentatif. Elle insiste, parmi les sous-objectifs du programme, sur le développement de l'innovation organisationnelle (attention portée à l'articulation public-privé).

C. Les politiques nationales

La décentralisation a marqué un début de rapprochement des centres de décisions des citoyens, de mise en mouvement des territoires, de libération des initiatives locales, mais l'intérêt et l'implication des citoyens et leurs groupements restaient limitées. Votées entre 1995 et 2000, plusieurs lois, concernant directement les territoires, ouvrent désormais de réelles perspectives aux acteurs locaux, qui attendent une gestion qui soit plus proche d'eux, des questions d'organisation et de planification posées à l'échelle de leur vie quotidienne, afin qu'ils puissent participer à la vie de leur territoire.

En 1995, la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement des territoires (LOADT) définit le concept de pays¹⁹, cadre du projet de développement d'un territoire élaboré par un partenariat. La loi a d'autre part institué une Commission départementale d'organisation et d'amélioration des services publics, qui profite particulièrement au milieu rural. Le travail de diagnostic qui a alors été réalisé dans ce cadre a révélé des besoins non satisfaits en matière d'accompagnement du développement local, d'aide à l'accès à l'emploi, d'éducation et de formation. Cette politique a favorisé l'émergence progressive de réseaux locaux assurant des services, grâce à la collaboration de l'État, de collectivités locales (surtout Départements et communes) et d'associations.

La Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT dite « loi Voynet ») de 1999 réaffirme la logique des Pays en faisant une part officielle à la société civile. Cette loi traduit en effet la volonté de l'Etat d'instaurer les agglomérations et les pays, en y apportant la dimension de projet, pour construire de nouveaux territoires, en associant la société civile. Cette loi s'articule autour de quatre principes (planification nationale sous forme de schémas de service collectifs, amélioration des services publics, les régions comme pivots de l'organisation territoriale, constitution de pays et d'agglomérations pour des espaces de projets) et vise principalement à :

- associer des citoyens aux décisions publiques ;
- créer de nouvelles formes d'organisation territoriale adaptées aux réalités économiques et aux modes de vie ;

¹⁸ LEADER +, *Programme National Français* (projet), disponible sur <http://www.resealeader.com>.

¹⁹ Un pays est un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale ; ce doit être un lieu d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des associations autour d'un projet commun de développement. Un pays se fonde sur le volontariat local : les communes qui souhaitent s'inscrire dans la logique du pays passent un contrat autour d'un projet global de développement du territoire. Pour mobiliser les fonds régionaux, inscrits sur le volet territorial du contrat de plan Etat-Région, les pays devront avoir élaboré une charte de développement.

- créer des espaces de projets caractérisés par de fortes solidarités humaines, sociales et économiques ;
- donner de nouvelles compétences aux communes et à leurs groupements, aux départements et aux régions, afin de satisfaire les besoins et leur permettre de mieux coopérer.

Elle institue en particulier un « conseil de développement »²⁰ afin que les élus d'un pays puissent bénéficier des réflexions et des propositions d'autres acteurs. Ce conseil de développement sera consulté pour la mise en place de la charte de pays, qui détermine la stratégie du territoire pour 10 ans en matière de développement durable, de gestion de l'espace et d'organisation des services. La loi définit en fait précisément la place et le degré d'implication de ces conseils aux différents stades de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet puisqu'elle prévoit qu'ils soient :

- associés à l'élaboration de la charte de pays ;
- consultés sur toute question relative au développement et à l'aménagement du territoire ;
- informés des résultats de la négociation (le contrat prévu) ;
- informés au moins une fois par an de l'état d'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage ;
- associés à l'évaluation de la portée des actions engagées.

Les conseils incitent au renforcement des partenariats et semblent être une opportunité à saisir pour les acteurs locaux et notamment associatifs, puisqu'il s'agit d'associer les habitants et leurs représentants, Dans cette perspective, pour que cette offre de participation ne reste pas « coquille vide », des actions doivent être conduites en amont : une information large de la population pour expliciter ce qu'est un pays selon la LOADDT ; des débats publics de proximité ... Le conseil de développement ne se réduit a priori pas à un outil par lequel la société civile va donner son avis. Il constitue un système d'organisations, un espace de travail pour forger un regard partagé sur les atouts et les faiblesses du territoire, pour identifier les enjeux essentiels de développement. Le conseil de développement a par ailleurs vocation à mobiliser les acteurs organisés (des personnes réunies par un objet et une stratégie dans des associations, des réseaux professionnels, etc.) lorsqu'ils témoignent d'un intérêt ou agissent pour le développement du territoire.

Concernant les Contrats de plan État-Région (CPER), qui s'articulent notamment avec les politiques communautaires sur la période 2000-2006, on constate que le progrès significatif de la déconcentration ne s'accompagne toutefois pas d'une reconnaissance plus concrète des « forces vives » socio-professionnelles, syndicales et associatives : celles-ci restent peu consultées lors de l'élaboration et du suivi des contrats de plan et les procédures d'exécution restent lourdes et peu adaptées au rythme des acteurs locaux.

Au niveau des politiques régionales, malgré leur diversité, on constate une évolution de fond : les logiques sectorielles et le « saupoudrage » ont tendance à reculer face à des approches plus intégrées. Les Régions sont ainsi de plus en plus nombreuses à soutenir (ou à susciter) l'organisation de territoires locaux autour de projets porteurs d'une véritable démarche de développement. Dans cette perspective, leur soutien est conditionné par l'établissement d'un diagnostic, par la mise en place d'un comité de pilotage, par la mise en œuvre de pratiques partenariales.

Les autres exemples de politiques sont nombreux mais nous n'avons pas la possibilité ici de développer tous les changements survenus. Il convient simplement de rappeler que les nouvelles politiques de développement rural laissent à première vue apparaître de nouvelles formes de démocratie locale (modalités de consultations populaires, association des citoyens à la gestion et à la décision publiques). Les associations sont notamment davantage sollicitées. Ce type d'organisations tient en effet une place importante en milieu rural et semble disposer d'indéniables atouts à faire valoir dans le cadre du développement rural, comme nous allons le voir à présent.

²⁰ « Ce conseil sera librement organisé et composé à l'échelle locale, mais devra être étroitement associé à l'élaboration du projet d'agglomération ou de la charte de pays ainsi qu'à la mise en œuvre et l'évaluation des projets ». Extrait de la loi Voynet.

Chapitre II : Associations rurales et développement

Comme nous l'avons évoqué, la globalisation de l'économie a entraîné la valorisation du local et a par conséquent accru la territorialisation des comportements des acteurs (Houée ; 1989), les poussant à redéfinir leur relation avec le territoire. Ces acteurs, principalement des organisations, se sont dès lors multipliés pour prendre en charge le développement des territoires auxquels ils appartiennent. Ainsi, dans les zones rurales, le « paysage organisationnel » a évolué, s'est diversifié, marqué notamment par le développement des associations. Le secteur associatif en général s'est largement développé en France et est aujourd'hui reconnu comme un acteur essentiel du développement, y compris dans les espaces ruraux. L'association est en effet une forme d'organisation très souple, capable de répondre aux multiples besoins et attentes des sociétés rurales.

I - Le phénomène associatif en France

1. Associations : des organisations formelles

Les associations formelles sont le fruit de la loi 1901. Le 1^{er} juillet 1901, Pierre Waldeck-Rousseau, président du Conseil, faisait voter la loi relative au contrat d'association, permettant aux citoyens de créer une association dotée de personnalité juridique par simple déclaration, sans autorisation préalable et, grâce à l'amendement du député Groussier, ayant la capacité à gérer des fonds. Selon cette loi, l'association est « *la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices* »²¹.

Ce texte stipule par ailleurs que « *les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable* ». Ainsi on venait « *d'élargir la démocratie pour conforter la démocratie* », comme le déclare Waldeck-Rousseau. Seule une déclaration en préfecture est requise pour obtenir la capacité juridique. Cette loi a subi très peu de modifications en un siècle (voir annexe 3). Le 16 juin 1971, le Conseil constitutionnel a érigé la liberté d'association en principe de valeur constitutionnelle, considérant notamment « *qu'au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et solennellement réaffirmés par le Préambule de la Constitution, il y a lieu de ranger le principe de la liberté d'association* ».

A l'occasion du centenaire de la loi, une charte d'engagement réciproque entre l'Etat et les associations a par ailleurs été signée le 1^{er} juillet 2001. Cette charte reconnaît le rôle de la vie associative en France, comme acteur fondamental de développement, d'innovation et de cohésion de la société. Son importance dans l'apprentissage de la citoyenneté, sa participation à la vie démocratique sont soulignées. Son rôle économique est également reconnu et légitimé, en même temps que la manière spécifique dont il remplit ce rôle, c'est-à-dire en promouvant les valeurs de solidarité.

Cette loi protéiforme recouvre d'innombrables conventions d'associations de taille et de nature très différentes. On peut toutefois distinguer plusieurs types d'associations formelles :

- déclarée
- reconnue d'utilité publique
- agréée (sorte de « label » pour justifier de l'intérêt général que présente l'action de l'association)
- autres : unions, fondations, mutuelles, syndicats...

Le secteur associatif se caractérise en effet par une grande diversité.

²¹ Loi du 1^{er} juillet 1901, article 1^{er}.

2. Des organisations ouvertes à la diversité

Toute association reflète une aspiration collective d'un groupe de personnes. Les membres d'une association se regroupent autour de la défense de valeurs ou d'intérêts communs. La variété des populations se traduit ainsi à travers une diversité d'associations.

Les associations se caractérisent en effet par une diversité d'activités qui font de ces organisations une sorte de miroir de la société, reflet de la diversité des besoins, des aspirations, des sensibilités idéologiques ... La diversité s'exprime également à travers la taille et les modes de fonctionnement des associations.

Au niveau des associations rurales, une première distinction peut en outre être faite entre des associations qualifiées de « traditionnelles », qui rassemblent avant tout des ruraux « de souche » et développent des activités « classiques » (sports, amicales, club du 3^{ème} âge...) et des associations dynamisées par des « nouveaux venus », dont le mode de fonctionnement et la nature des activités apparaissent typiquement « urbain ». (CELAVAR).

La cohabitation entre des associations « traditionnelles » et « néo-rurales » peut parfois être source de clivage mais au final, les initiatives conduites par les diverses composantes du secteur associatif expliquent que ce secteur ait pu jouer un rôle essentiel, et souvent pionnier, dans l'émergence des dynamiques de développement en milieu rural.

3. Le « fait » associatif : des évolutions significatives

A. La multiplication des créations

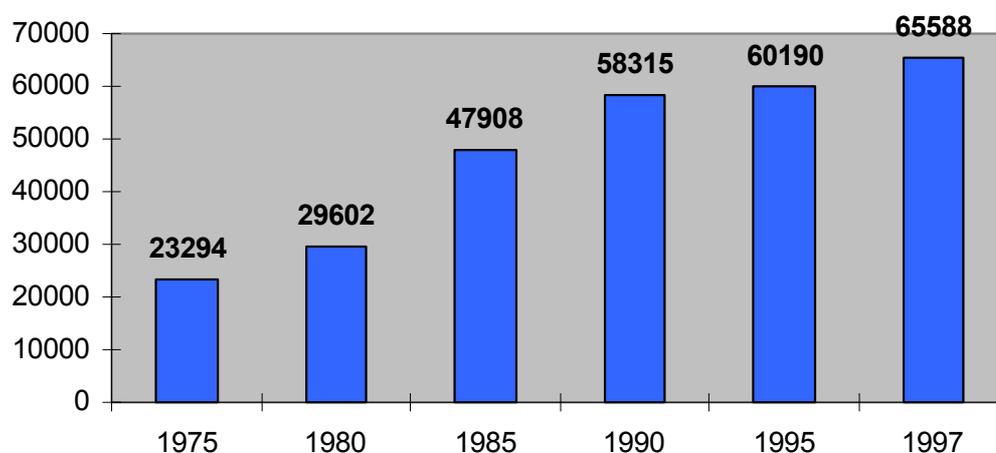
Depuis une vingtaine d'années, on assiste à une modification du paysage associatif liée notamment à une multiplication des associations et à l'explosion des besoins auxquels elles doivent répondre, ce qui explique en partie la diversité que nous venons d'évoquer.

Le nombre d'associations en France et la croissance de la « démographie associative » nous fait parler de « fait associatif ». Il existe aujourd'hui près de 880 000 associations²².

Les déclarations en préfecture nous permettent d'autre part de connaître le nombre d'associations qui se créent chaque année, et nous avons pu constater que ce rythme est en nette progression, comme le montre le graphique suivant, puisque si dans les années 70, on enregistrait moins de 20 000 créations par an, plus de 60 000 se font désormais enregistrer chaque année.

²² Le chiffre exact est impossible à connaître car on manque de données statistiques complètes et exploitables sur le monde associatif, très mouvant et diversifié. Le secteur associatif échappe en effet à la statistique officielle et peu de travaux proposent un cadrage de l'ensemble du secteur. Le déficit des informations qui s'y rapportent a plusieurs origines : un poids économique longtemps sous-estimé qui a réduit l'intérêt pour de tels travaux, l'hétérogénéité et la variété des associations qui compliquent les tentatives d'appréhension globale du secteur. L'absence d'un répertoire des associations et la mortalité rapide d'un grand nombre d'entre elles constituent autant de difficultés supplémentaires qui découragent les initiatives dans ce domaine. De plus, si les associations font enregistrer en préfecture leur déclaration de création, elles ne sont pas tenues de déclarer leur disparition, et de nombreuses associations peuvent continuer à exister formellement tout en ayant mis en sommeil leur activité.

Figure 1. Evolution des créations annuelles d'associations entre 1975 et 1997



Source : élaboré à partir des données du Conseil National de la Vie Associative (CNVA).

CNVA (1993), *Bilan de la vie associative 1991-1992*, La Documentation française, Paris.

CNVA (2000), *Bilan de la vie associative 1996-1999*, La Documentation française, Paris.

D'après F. Bloch-Lainé et J.M. Garrigou-Lagrange, la tendance actuelle au développement du secteur associatif s'explique notamment par l'essoufflement de l'Etat-providence qui conduit les citoyens qui s'émancipent à s'organiser selon cette nouvelle donne, en multipliant notamment les lieux de solidarité ; dès lors « l'hospitalité » de la loi 1901 est particulièrement mise à profit. Par ailleurs, le développement local, et notamment l'émergence de la notion de territoire, qui met l'accent sur la proximité, « conduisent à renforcer l'importance des relations directes et interpersonnelles et à l'inverse à dévaloriser le rôle des structures intermédiaires et des processus d'intégration dans des ensembles plus vastes ». Dans un contexte de retour sur la vie locale, les associations sont en effet appelées à jouer un rôle d'importance croissante.

B. Quelques remarques sur ce phénomène

Nous souhaitons faire brièvement trois remarques pour apporter quelques précisions sur ce phénomène de développement associatif. Le premier point à souligner, qui nous intéresse plus particulièrement, est que ce développement des associations n'est pas seulement le fait du milieu urbain. Au contraire, comme le montre le tableau suivant, les espaces ruraux témoignent d'un réel dynamisme à ce niveau.

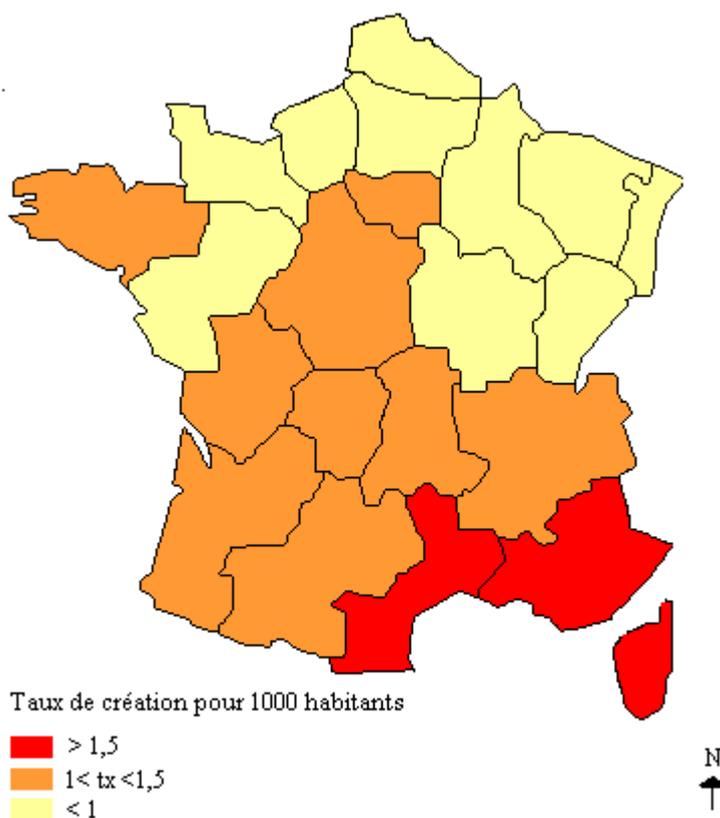
Tableau 1. La création d'associations suivant les espaces entre 1975 et 1990

Espaces	Part de la population / population totale	Part moyenne de créations d'associations
Banlieues	32,5 %	22,9 %
Villes	40,8 %	49,0 %
Rural	26,7 %	28,1 %

Source : CNVA (1993), *Bilan de la vie associative 1991-1992*, La Documentation Française, Paris.

D'autre part, il faut signaler que la dynamique associative se différencie sur le pan spatial. La croissance associative est inégalement répartie sur le territoire français. La carte ci-après montre notamment qu'il existe une disparité manifeste dans la propension à s'associer entre le nord et le sud. On constate en outre que les régions rurales (notamment le quart sud-ouest) sont assez bien placées (taux égal ou supérieur à la moyenne nationale de 1,09).

Carte 1. Création d'associations pour 1 000 habitants et par région en 1997



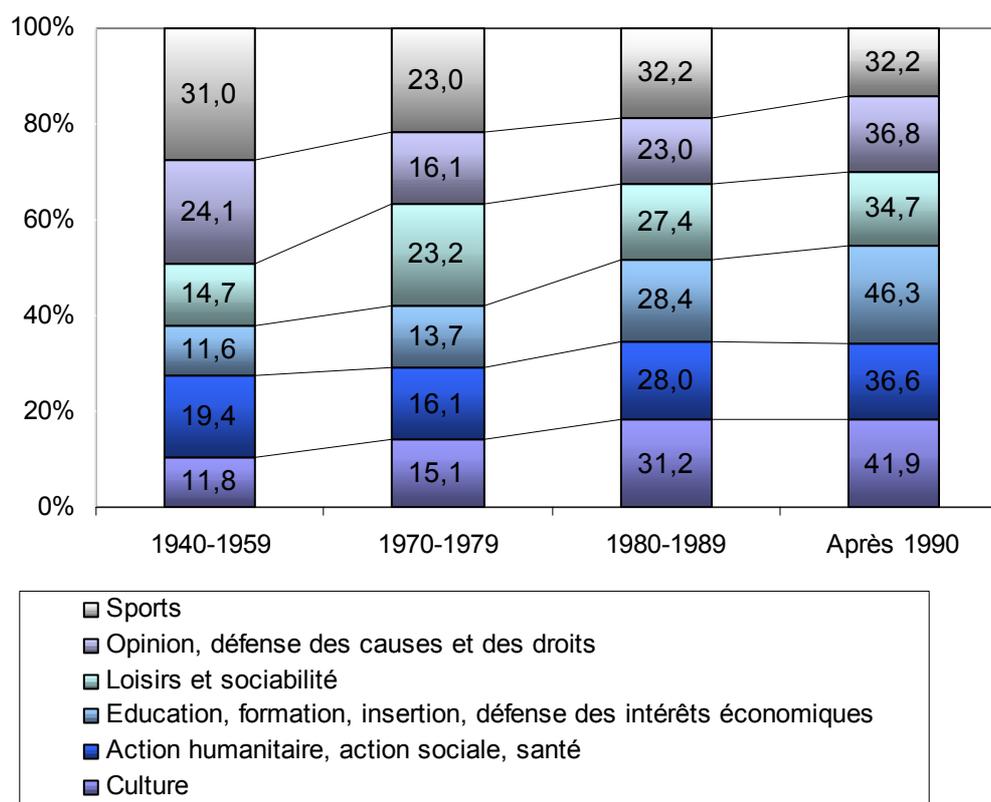
Source : élaboration propre à partir des données du CNVA (2000).

Enfin il convient de dire quelques mots sur les mutations qualitatives des données de la « natalité associative ». On constate en effet qu'il y a une évolution au niveau des domaines dans lesquels se créent les associations. Globalement, on constate que sur les vingt dernières années, les associations de défense d'intérêts communs et du domaine de la santé et de l'action sociale ont plutôt régressé alors que les associations développant des activités en commun (sport, culture, économie) ont beaucoup augmenté.

Le domaine des sports a toujours représenté plus de 15 % des créations annuelles. Entre 1987 et 1990, plus d'une association sur cinq était une association sportive. Mais les activités culturelles constituent aujourd'hui le premier pôle de création d'associations : depuis 1990, plus d'une association sur quatre nouvellement créée est une association culturelle.

Enfin on note la progression régulière de deux catégories d'associations : la catégorie d'associations « à vocation économique » et « à vocation touristique » (avec notamment les syndicats d'initiatives).

Figure 2. Répartition des associations selon les dates de création



Source : élaboré à partir de données d'enquêtes du MATISSE / CNRS, 1999.

II - L'essor du monde associatif en milieu rural

1. De l'émergence ...

Depuis 1945, le milieu rural a connu des transformations radicales : évolution des modes de production, de la composition socio-économique de la population, modification de la répartition spatiale démographique, changement des attitudes et des comportements des ruraux, fortement influencés par une nouvelle société marquée par l'urbanisation et la consommation. Dans ce contexte, les ruraux expriment des désirs de parité et d'intégration qui trouvent peu de réponses dans un milieu rural dépeuplé, faiblement équipé, offrant peu de services. Les ruraux durent dès lors se prendre en charge pour trouver des réponses adaptées en développant des capacités d'innovation et d'auto-organisation et dans cette optique les créations d'associations se sont dès lors multipliées.

Les premières associations en milieu rural sont le fait du secteur agricole. Le monde agricole domine alors encore le monde rural et dispose d'une véritable « culture » d'organisation, expérimentée à travers le mouvement syndical et coopératif. Ce sont donc d'abord les agriculteurs, formés au sein de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), qui créent des associations pour satisfaire les besoins de leur milieu : groupements de vulgarisation agricole, centres d'expérimentation technique agricole, maisons familiales d'orientation et d'éducation féminine, aide à domicile aux personnes âgées...

Dans cet élan, d'autres associations, peu ou pas liées au secteur agricole, se sont rapidement multipliées dans des domaines divers, accompagnant et favorisant l'évolution du monde rural dans toutes ses dimensions :

- le socio-culturel et culturel avec les Foyers Ruraux, Peuple et Culture...
- le social avec les centres sociaux...

- la formation avec les CIVAM (Centre d'Information et de Vulgarisation pour l'Agriculture et le Milieu rural).

2. ... à l'affirmation

Dans les années 80, le mouvement associatif se trouve confronté à deux phénomènes qui vont créer de nouvelles conditions d'intervention pour les associations. Tout d'abord ce sont les débuts de la crise économique. La montée du chômage a des conséquences lourdes dans une société locale fragile et basée sur des valeurs de travail et d'identification par l'appartenance professionnelle. D'autre part, comme le souligne J. Mengin (1997), la décentralisation qui se met en place à partir de 1982 octroie de nouvelles compétences aux collectivités territoriales, en grande partie chargée de la gestion de la crise, qui affirment progressivement leurs responsabilités sur leur territoire d'intervention, *« modifiant ainsi de manière sensible les liens d'appartenance et de partenariat des associations locales »*.

Tentant de remédier à la crise, les associations de développement et de formation se multiplient à cette période. Ces associations cherchent à mobiliser des populations en faveur de la création d'activités, par exemple en mobilisant l'épargne locale, en soutenant des porteurs de projets, en aidant à l'installation et à la reprise d'entreprises, en s'adaptant aux nouveaux besoins. Elles contribuent d'autre part à l'organisation de professionnels par la création des cercles d'artisans, de cellules d'entrepreneurs, d'unions commerciales dont elles assurent l'animation. Des associations à caractère plus « social » s'inscrivent également dans cette démarche en aidant à la création de groupements d'employeurs, la promotion d'associations intermédiaires...

Poursuivant un objectif de modernisation, de nombreuses autres associations, de type « urbain », se sont créées dans la dernière décennie pour répondre aux nouvelles préoccupations de la société : défense de l'environnement, préservation et animation du patrimoine, associations culturelles à l'origine d'expositions, de festivals,...

Au final, le milieu rural abrite aujourd'hui une diversité d'associations développant un travail d'animation, de formation ou encore d'appui au développement local, dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation, de l'environnement, des loisirs, du développement agricole, de l'insertion sociale, du tourisme, des services, de la création d'entreprise...

Comme le souligne J. Mengin, l'enjeu majeur pour les associations rurales aujourd'hui est de *« réussir à faire du milieu rural un espace d'accueil »*, *« il s'agit de créer un milieu vivant, stimulant où non seulement subsistent des services de qualité mais où se développent la création d'activités économiques ainsi qu'une société avec des liens sociaux et une vie intellectuelle attrayante »*. Les associations prennent en effet conscience que l'accueil de la population, qu'il soit temporaire ou permanent, est une condition indispensable du développement. Cet apport de population doit être préparé, accompagné : *« Si les sociétés rurales ne veulent pas devenir un espace de relégation, il faut créer un espace vivant qui attire ceux qui ont un véritable choix d'implantation. Elles doivent présenter une réelle hétérogénéité sociale et culturelle où tous les groupes puissent trouver leur expression propre »*. Pour assurer ces multiples fonctions et peser véritablement sur le développement des zones rurales françaises, les associations sont notamment conduites à se mettre en réseau.

3. Le renforcement par la coordination

A. Une nécessaire mise en réseau

Selon J. Mengin, le renforcement des pouvoirs locaux à travers la décentralisation a fait courir aux associations un risque d'enfermement sur le local qui les a amenées à chercher une ouverture extérieure. Les associations manifestent en effet *« un besoin d'information, d'échanges, de rencontres, de soutien afin de se ressourcer, d'innover, de trouver des stimulations nouvelles »*. Or J. Mengin souligne que les associations peuvent difficilement parvenir à créer des réseaux solidaires au niveau régional, qui représentent des coûts très lourds et se heurtent à des problèmes de concurrence, de

divergences historiques entravant la mise en place d'un travail commun. Ce sont donc aujourd'hui les réseaux nationaux qui permettent aux associations de se regrouper. Ainsi de nombreuses associations rurales adhèrent à un ou plusieurs réseaux nationaux, voire aujourd'hui européens.

Ces regroupements semblaient indispensables pour assurer le pouvoir de représentation et donc d'intervention revendiqué par une partie du monde associatif. En effet, dès 1980, les associations nationales ont regroupé des associations rurales, régionales ou locales, qui se préoccupaient du développement des territoires en mobilisant des acteurs sur des projets collectifs, et avaient l'ambition de faire connaître au niveau national ces pratiques afin de pouvoir influencer sur le type de soutien et d'appui du Ministère de l'Agriculture, entre autres, au monde rural. Face à la puissance de représentation de la profession agricole, le regroupement des associations s'est imposé.

Comme l'explique J. Mengin, les associations du milieu rural, pour agir de manière efficace, avaient besoin « *d'acquérir une lisibilité que seules des interventions concertées pouvaient leur conférer* ». De nombreux réseaux nationaux se sont dès lors mis en place et même rapprochés. On peut citer à cet égard l'exemple de la constitution du Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (CELAVAR), qui réunit plusieurs associations et réseaux associatifs d'horizons différents, ayant fait le choix de rompre l'isolement. Ce comité fonctionne selon un principe de subsidiarité et a ainsi pour vocation de n'assumer que ce que les associations membres ne pourraient faire seules ou à un coût trop élevé. Il assure pour ses membres une mission d'information, de réflexion sur des sujets communs (intercommunalité, gestion de l'espace, création d'activités...).

B. Vers des associations d'envergure nationale

A l'occasion du centenaire de la loi 1901, le Ministère de l'Agriculture a établi un annuaire des associations d'animation et de développement rural – loi 1901²³, regroupant une centaine d'associations d'envergure nationale, fédérations ou réseaux, qui témoignent aujourd'hui de la richesse du secteur associatif dédié au milieu rural : associations du secteur agricole (Association Nationale pour le Développement Agricole...), social (Actrices sociales des territoires européens ruraux...), de l'environnement (France nature environnement...), de la jeunesse et la culture, socio-culturel, du tourisme (Comité de Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme...), du développement local ou rural (Association nationale des acteurs des zones de revitalisation rurale...), associations plus militantes (Association nationale des élus de la montagne...) ou plus techniciennes (Association d'ingénieurs pour la mise en valeur de l'espace rural, Comité français d'étude et de développement de la fertilisation raisonnée...).

L'intérêt de ces réseaux et fédérations diverses est d'abord que cela favorise les réflexions et les pratiques en commun, permet de développer des complémentarités. Surtout, de par leur dimension nationale, ces associations sont plus à même d'assurer la représentation du monde rural. Elles peuvent participer aux concertations à propos des politiques d'aménagement et de développement rural, même si la légitimité de leurs interventions a parfois du mal à être affirmée.

III - Le rôle des associations dans le développement rural

Le champ d'intervention des associations est vaste. Comme on l'a vu précédemment, les associations sont présentes dans tous les domaines. Ainsi elles développent entre autres de nombreuses activités qui participent à la dynamique de développement rural.

1. Les services aux personnes

Toute association constitue en soi une forme de service, lequel peut être réservé à ses seuls adhérents ou, au contraire, proposé à des tiers. Le CELAVAR a rappelé que « *les services sont au cœur du*

²³ <http://www.agriculture.gouv.fr/devr/asso/welcome.htm>

développement rural ». Les associations, en développant les services, peuvent participer à l'amélioration de la qualité de vie des populations locales et à l'enrichissement du tissu économique local. On peut citer par exemple les associations qui interviennent dans les domaines de la petite enfance, de l'enseignement et des activités périscolaires, des loisirs, de la culture, de la santé, de la formation continue des adultes.

Les associations vont devoir jouer un rôle grandissant en matière de services aux personnes, sachant que la demande et l'offre de services ne cessent de se développer et de se diversifier. Ce phénomène est notamment lié :

- à l'accroissement des besoins, en particulier sous l'effet du vieillissement de la population ;
- l'évolution des territoires ruraux qui accueillent de nouvelles populations faisant émerger de nouveaux besoins et de nouvelles aspirations (familles, personnes en situation précaire...) ;
- à des politiques de l'emploi, initiées au cours des années quatre-vingt-dix.

Pour consolider, adapter et enrichir les réponses à apporter à ces différentes attentes, les territoires ruraux doivent être bien organisés, comme le démontre la démarche de l'intercommunalité, à travers laquelle les communes visent notamment à mieux organiser les services à la population. Nombres d'associations jouent en ce domaine un rôle de premier plan par le biais des services qu'elles organisent et qu'elles assurent, mais également par la contribution de leur vie associative au tissu social local et par les créations d'emplois que leurs activités génèrent. On peut citer à cet égard le cas de l'aide à domicile, employant de nombreux salariés et constituant un facteur important pour la qualité de vie et donc l'attractivité d'un territoire.

2. Un relais pour les populations

Les associations jouent un rôle fondamental dans la dynamique de développement rural à travers le rôle de relais qu'elle joue pour les populations locales. L'association est une « courroie de transmission » à double titre :

- elle permet d'exprimer les besoins de la population. Les associations sont en effet à même d'exprimer au mieux les attentes et les préoccupations des populations de part leur proximité avec le « terrain » et de les porter au niveau des instances de décision.
- elle permet de transmettre et de diffuser des informations au sein des populations locales, notamment pour assurer une meilleure compréhension des enjeux du développement. Par des actions de sensibilisation, d'information, de formation, d'animation, de réflexion collective ou encore d'évaluation, les associations peuvent permettre l'exercice d'une citoyenneté plus active.

Elles ont en outre la capacité de servir de médiateurs entre les différentes composantes de la société rurale. Cette fonction de médiation est un thème privilégié pour construire des partenariats élargis, développer des dynamiques intercommunales et interassociatives.

3. Un acteur de la stratégie d'accueil en milieu rural

Comme l'indiquent les derniers recensements, les espaces ruraux commencent à devenir attractifs pour un nombre croissant d'urbains. L'arrivée de nouvelles populations constitue un élément important pour le développement de ces espaces et en conditionne parfois la vitalité. Il est donc important que le milieu rural puisse devenir un véritable lieu d'accueil, apte à intégrer ces nouveaux habitants, à répondre à leurs besoins.

A ce titre, les associations apparaissent comme des acteurs privilégiés. Elles ont en effet un rôle à jouer à plusieurs niveaux :

- favoriser la rencontre, dans le cadre d'activités diverses, entre les « anciennes » et les « nouvelles » populations ;
- s'adapter à de nouveaux besoins ;
- contribuer à créer une vie locale dynamique, facteur d'attractivité pour de nouveaux habitants.

Plus généralement, les associations ont un rôle de premier plan à jouer en matière de rencontre, d'interconnaissance, d'expression et de prise en compte des attentes de chacun.

4. Un vecteur pour l'ouverture du territoire

Les associations développent une variété d'activités et intègrent une diversité de publics. Dans ce cadre, elles peuvent tisser des partenariats, développer des liens fédératifs, mettre en place des réseaux, autant d'éléments pouvant contribuer à des échanges avec d'autres territoires et populations, à la construction de liens et de solidarités. Ainsi, à travers des projets culturels communs, des expériences de solidarité avec des pays étrangers, les associations constituent des vecteurs d'ouverture de leur territoire.

Comme l'indique le CELAVAR, les associations permettent notamment de resserrer les liens entre urbains et ruraux et de développer ainsi la complémentarité ville / campagne. Certaines associations organisent par exemple des activités de découverte de la campagne par des citoyens, mais aussi de la ville par des ruraux. Certaines s'appuient plus précisément sur des dispositifs tels que le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) pour associer des acteurs urbains aux évolutions des espaces et des activités rurales (symétriquement, des associations invitent les citoyens à ne pas considérer que la campagne aurait vocation à satisfaire leurs seules aspirations : elle est d'abord un milieu où des personnes vivent, agissent, travaillent...).

Globalement, les associations assurent des fonctions culturelles, sociales mais aussi économiques indispensables. La présentation des résultats de notre étude de terrain vont en effet dans ce sens et tentent d'exposer de manière plus précise le rôle que jouent ces organisations dans le développement rural. Mais avant de les présenter, il convient d'apporter quelques éclairages théoriques.

Chapitre III : Le cadre théorique de l'étude

Notre travail se base principalement sur l'analyse d'une forme d'organisation, c'est pourquoi nous devons de donner quelques précisions théoriques sur le concept d'organisation. Par ailleurs, nous avons dans ce travail fréquemment recours au concept d'institution, en tant que forme de coordination au sein d'une organisation mais aussi entre les organisations.

I - La théorie des organisations

Le concept d'organisation doit être développé ici puisque notre étude porte principalement sur les associations, donc une forme d'organisation. L'organisation nous semble intéressante à double titre :

- en tant que structure concrète qui fournit aux acteurs un cadre pour développer des activités ;
- en tant que structure révélatrice des dynamiques existantes dans une société.

Avant de présenter les résultats de notre étude, il semble indispensable de faire au préalable le point sur l'essence d'une organisation et d'en identifier les caractéristiques, de manière à déterminer la démarche analytique qui semblait appropriée.

1. Définition de l'organisation

La théorie des organisations est assez récente. L'organisation ne constitue pas un champ théorique encore très exploré. Ce n'est en effet que dans les années 70 que les économistes, ainsi que les sociologues, commencent véritablement à s'y intéresser.

Comme le signale Claude Ménard²⁴, deux démarches sont possibles pour aborder le concept d'organisation :

- partir d'une vision globale de l'organisation, qui caractériserait alors l'agencement des composantes d'un système économique ;
- avoir une approche « constructiviste » qui s'intéresse aux mécanismes internes des unités économiques, pour ainsi mieux comprendre les relations interorganisations, et par là même le fonctionnement des systèmes économiques.

Ce dernier courant nous semble le plus indiqué dans la perspective d'une analyse centrée principalement sur les relations de l'organisation avec son environnement. Dans un sens restreint, on s'intéresse donc à l'organisation en tant qu'unité de décision élémentaire, la question étant de pouvoir comparer l'efficacité des différentes formes organisationnelles.

Là encore, C. Ménard évoque les deux grandes approches mises en avant dans la littérature actuelle :

- « *l'approche intégrationniste qui privilégie un point de vue global où l'organisation désigne l'architecture globale d'un système économique* » ;
- « *l'approche complémentariste* » qui considère l'organisation comme un mécanisme de coordination, distinct du marché.

Si l'on s'en tient à cette dernière approche, on retient comme définition de l'organisation celle de Robbins (1990) : « *l'organisation est une unité économique de coordination ayant des frontières identifiables et fonctionnant de façon relativement continue, en vue d'atteindre un objectif ou un ensemble d'objectifs partagés par les membres participants* ».

Cette définition, qui peut désigner l'ensemble des types d'organisation, a le mérite de nous fournir les éléments essentiels pour identifier de façon théorique une organisation, à savoir, selon C. Ménard :

²⁴ Ménard, C. (rééd 1997), *L'économie des organisations*, Editions La Découverte, collection « Repères », Paris.

- un ensemble de participants ;
- une entente implicite ou explicite sur certains objectifs et des moyens pour exprimer un accord ou un désaccord avec ces objectifs ;
- une coordination formelle, définissant une structure caractérisée par son degré de complexité (hiérarchie), ses règles et procédures (formalisation) et son degré de centralisation (décision).

Il existe bien entendu d'autres définitions de l'organisation mais ce qui nous paraît essentiel dans un premier temps est de s'accorder sur le fait qu'une organisation économique est « *une procédure de coordination spécifique, qui assure l'allocation de ressources selon des modalités propres et qui prospère soit en raison d'insuffisances des mécanismes de marché, soit en raison de leurs inconvénients* » (C. Ménard ; 1997).

Ces aspects nous permettent de distinguer assez nettement l'organisation de l'institution. L'organisation est en effet spécifique car elle repose sur des règles du jeu qu'elle choisit ou négocie. C'est notamment la composante volontaire, caractéristique de l'organisation, qui permet de faire la différence. En outre, l'organisation apparaît comme beaucoup plus flexible puisqu'elle est capable de modifier rapidement ses règles.

Sur ce point, l'approche de North est également intéressante. Il fait la distinction entre les institutions, en tant que « règles du jeu », et les organisations, qui sont les « joueurs ». Selon lui, on peut d'autre part distinguer deux types d'organisations :

- les structures institutionnalisées, qui émergent en tant que diffuseurs de règles (DRI) (ce que nous avons coutume d'appeler les institutions) ;
- les organisations, qui consomment les règles institutionnelles (CRI).

Aux premières, les DRI, sont rattachées les institutions. Ces organisations agissent au nom des institutions, ce qui constitue la base de leur pouvoir. Cette cristallisation organisationnelle des institutions est nécessaire car le respect des règles n'est pas spontané, compte tenu que le processus d'institutionnalisation tend à provoquer des asymétries quant à la répartition des ressources disponibles (sachant que les institutions servent généralement ceux qui ont un pouvoir de négociation suffisant leur permettant d'élaborer et d'imposer les règles). En ce sens, ces organisations sont des lieux d'agglomération d'intérêts et de pouvoirs.

Un point essentiel à souligner ici est que l'organisation peut avoir tendance à s'institutionnaliser.

2. Le rôle de l'organisation

Il convient de préciser les éléments qui expliquent l'existence et la nécessité de l'organisation et qui sont, selon la littérature récente :

- un moyen de réduire les coûts de transaction (coûts de fonctionnement du système d'échange) ;
- un moyen pour accroître la capacité de traitement de l'information et ainsi étendre le domaine de rationalité ;
- un moyen de réduire les conflits engendrés par les comportements opportunistes des agents.

Globalement, les organisations agissent comme « *des facteurs de stabilisation de l'environnement* » (Ménard ; 1997).

Il est certain que les organisations, au-delà de ces quelques éléments, jouent des rôles multiples. Dans le cas des organisations rurales, on peut par exemple citer :

- le rôle de tribune d'expression libre, les participants peuvent y discuter de leurs préoccupations ;
- le rôle de représentation et de liaison, l'organisation est le porte-parole du groupe ;
- le rôle de prise en charge des activités collectives et de prestations de services pour les membres.

Nous souhaitons maintenant revenir plus en détail sur les caractéristiques des organisations. Un approfondissement sur ce point est en effet nécessaire car ces caractéristiques revêtent une grande importance pour notre analyse.

3. Les caractéristiques de l'organisation

Il nous semble intéressant d'évoquer ici plus en détail les caractéristiques de l'organisation, comme autant d'éléments qui nous ont servi de bases pour l'analyse. Si l'on considère, comme on l'a vu précédemment, que l'organisation est une entité repérable, disposant de ressources obtenues auprès d'un univers extérieur et de buts à poursuivre, et fonctionnant sur un principe d'échange, on peut lui attribuer les caractéristiques suivantes (Desreumaux ; 1998) :

- **existence d'une frontière** qui permet de distinguer l'organisation d'un environnement extérieur ;
- **possession de ressources**, matérielles ou immatérielles, qui conditionnent le développement des activités de l'organisation ;
- **intentionnalité**, c'est-à-dire que la raison d'être de l'organisation est l'accomplissement d'un but, ce qui requiert le rassemblement et la coordination des ressources ;
- **centre de décision**, sur la nature du projet à poursuivre et l'action à mener ;
- **nécessité de choix d'agencement et de structuration interne**, afin de régler la répartition des tâches entre les participants et les coordonner, les modalités de contrôle, l'allocation des ressources...
- **cadre structuré d'action, un principe d'autorité** : la survie de l'organisation exige de faire passer l'intérêt collectif, soit l'atteinte des objectifs, avant les préférences individuelles ce qui explique la nécessité de l'autorité ;
- **adhésion volontaire des participants**, selon un contrat explicite ou implicite ;
- « **machine informationnelle** » : l'organisation doit collecter, traiter et produire de l'information sur elle-même ainsi que sur le contexte dans lequel elle évolue ;
- **fonctionnement par échanges** : l'organisation est ouverte sur l'extérieur, il y a donc une relation de dépendance/autonomie par rapport aux acteurs extérieurs.

Le dernier point est d'après nous un élément fondamental et c'est principalement sur cet aspect que nos investigations ont été conduites.

Cet « inventaire » des propriétés de l'organisation est essentiel car il a constitué en quelque sorte un « guide d'entretien » pour réaliser nos enquêtes auprès des associations et en comprendre les logiques et le fonctionnement.

Nous allons en dernier lieu examiner les propositions qui pourraient nous permettre d'aborder l'analyse d'une organisation telle que nous venons de la définir.

4. Perspective d'analyse d'une organisation : l'approche systémique

Comme nous l'explique Desreumaux (1998), on peut dégager quatre visions théoriques fondamentales des organisations, en croisant l'opposition entre conception déterministe et conception volontariste, avec les niveaux possibles d'analyse (macro/micro) :

- **vision systémique** : l'essentiel de ce qui se produit dans l'organisation est le résultat de forces impersonnelles ; la structuration de l'organisation est le produit d'impératifs fonctionnels et les changements et les adaptations sont commandés par des forces exogènes ;

- **vision choix stratégique** : la vie de l'organisation, ses caractéristiques, son agencement sont modelés par les intentions et les actions des individus, plus particulièrement ceux qui détiennent le pouvoir et exercent des choix délibérés et rationnels ;

- **vision sélection naturelle** : le contexte est le moteur d'un processus à long terme des formes organisationnelles sur la base d'un principe de maximisation d'efficacité ;

- **vision action collective** : les organisations s'agencent en véritables réseaux leur permettant de construire ou de modifier collectivement leur environnement, leur domaine, leurs règles de fonctionnement.

Toutes ces visions présentent des éléments intéressants pour notre analyse, cependant du fait que l'on s'intéresse notamment à la relation de l'organisation avec son environnement (institutions et autres organisations), nous sommes tentés de privilégier l'approche systémique, ce qui toutefois n'exclut pas de s'intéresser à certains des aspects développés par les autres visions.

En effet, l'organisation, telle que nous l'avons présentée ici, apparaît comme un système, un ensemble dynamique de parties interdépendantes agencées en fonction d'un but, en fait un système de comportements. Nous aborderons dans cette étude l'organisation comme « **un système social ouvert** » (Katz et Kahn ; 1966).

L'organisation, comme système ouvert, est influencée par l'environnement puisqu'elle est conduite à importer puis exporter certains éléments de son environnement, dans le cadre d'un processus d'échanges. Le système de l'organisation, d'après Y. Bertrand et P. Guillemet (1989) comporte cinq dimensions considérées comme des sous-systèmes :

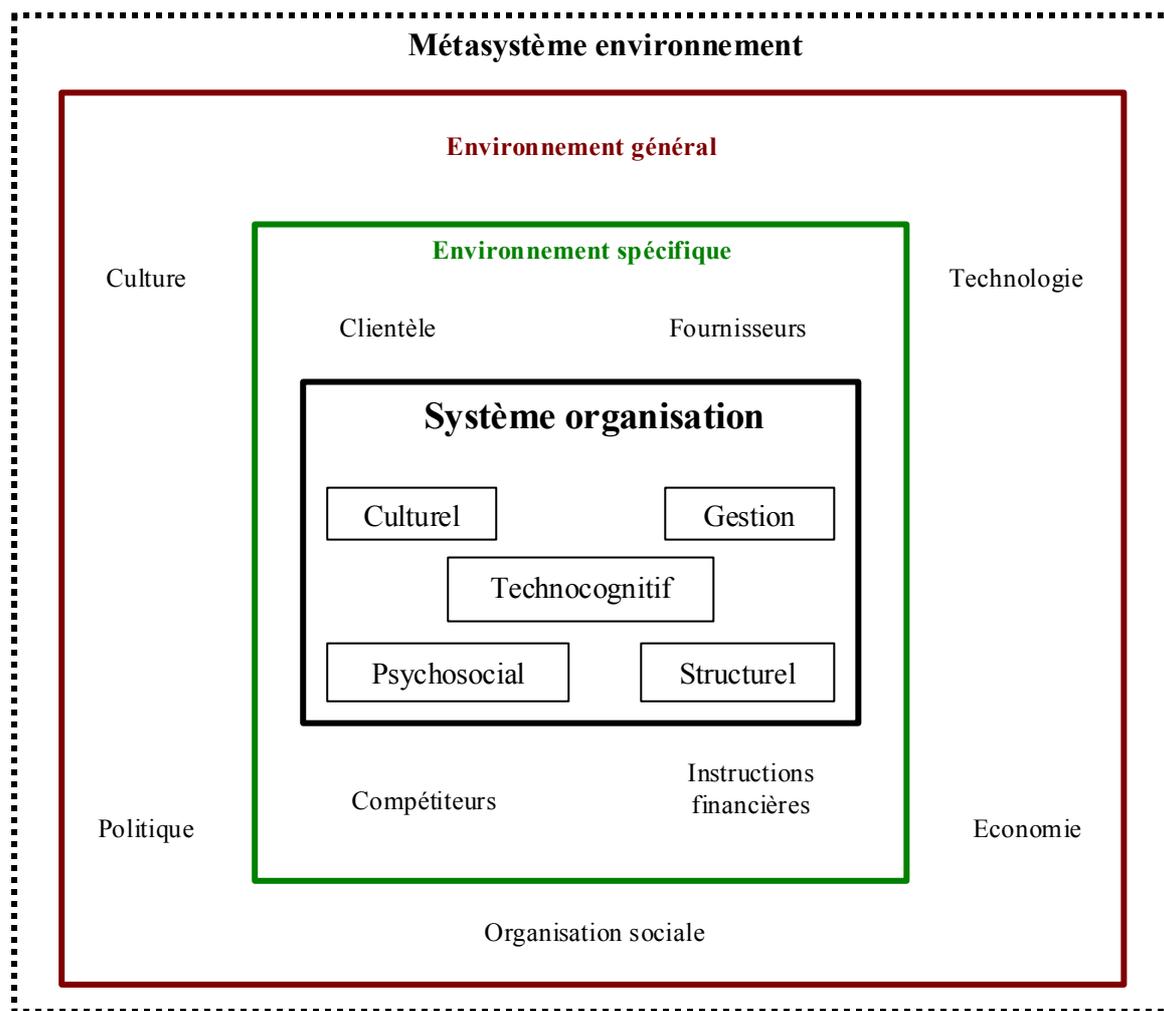
- le culturel (buts, fins, valeurs, croyances) ;
- le techno-cognitif (connaissances, techniques, technologies et expérience) ;
- la gestion (planification, contrôle et coordination) ;
- le psychosocial (individus ayant des relations entre eux) ;
- le structurel (dimension formelle et informelle du travail).

Ce système s'inscrit dans un environnement spécifique (qui se compose des organisations et personnes avec lesquelles une organisation donnée est en contact direct, telles que la clientèle, les fournisseurs, les institutions socio-politiques), qui lui-même s'intègre dans un environnement général (qui se compose de la culture, des systèmes politique et économique, de la technologie et de l'organisation sociale).

Le schéma ci-après reprend les principaux éléments du système social ouvert.

Dans une perspective d'analyse systémique des organisations, il conviendra donc de prendre en considération ces différents éléments.

Figure 3. Le système ouvert



Source : Bertrand Y., Guillemet P. (1989), *Les organisations : une approche systémique*, Paris.

5. Spécificités de l'organisation associative

Dans la littérature sociologique, la « sociation » désigne la forme de relation sociale où « *la disposition de l'activité sociale se fonde sur un compromis d'intérêts motivés rationnellement ou sur une coordination d'intérêts motivés sur la même manière* » (Max Weber, 1995 in Bernoux, 1999). Cette relation sociale se cristallise sous forme d'une organisation spécifique, l'association. Plusieurs explications de cette forme d'organisation sont mises en avant, lui conférant notamment deux dimensions :

- L'explication utilitariste : c'est la raison utilitaire qui est le déterminant de l'action associative. De ce point de vue, l'association n'est qu'une modalité de l'action collective, qui occupe un espace laissé vacant par le marché et l'Etat, en autorisant une défense du point de vue de l'utilisateur soit directement, par le recours à l'organisation, soit indirectement quand l'initiative émane de professionnels ou de responsables administratifs conscients d'un manque dans l'offre existante.
- L'explication normative : selon beaucoup d'auteurs, l'agir sociétaire peut certes être déterminé de façon rationnelle en finalité, mais aussi en valeur, par la croyance consciente d'une façon déterminée de se comporter, possède, en tant que telle et indépendamment du résultat, une valeur, qui peut être éthique, religieuse...

Par ailleurs, l'association, qui correspond juridiquement à une structure formelle et indépendante, c'est-à-dire déclarée officiellement et non contrôlée par une entité extérieure, ne distribuant pas de profits à ses membres ou à ses administrateurs et comportant une composante de participation volontaire, peut être abordée, du point de vue sociologique, comme « *un espace opérant le passage de la sphère privée à la sphère publique par une rencontre interpersonnelle* » (Weber ; 1995). L'association apparaît en effet être entre réseau de socialité primaire et secondaire au sens où elle suppose des relations directes personnalisées construisant des réseaux tout en dépassant les appartenances « naturelles », qu'elles soient territoriales, familiales ou professionnelles. L'association est également « socio-communautaire », puisqu'à la fois liée à la raison car elle n'est pas imposée, « *ni par la force des armes, ni par celle de l'autorité ou de la tradition* » et à la fois s'inscrivant dans une commune humanité où les relations entre personnes sont régies par des principes de liberté et d'égalité, conciliant l'appartenance à la communauté politique et l'identité de l'individu.

II - Le développement des capacités

Nous avons souhaité présenter un dernier élément pour construire le cadre théorique de notre étude, le concept de développement des capacités, qui est un élément important pour améliorer l'efficacité et favoriser la pérennité d'une organisation, notamment dans une perspective de contribution au développement.

1. Définition

Le développement des capacités a été placé au premier plan des priorités du développement international dans les années 90. Un trop grand nombre de projets de développement ayant échoué, l'attention s'est tournée sur le développement des capacités, une approche qui permet aux particuliers, aux groupes, aux institutions, aux organisations et aux sociétés d'accroître de manière durable leur aptitude à reconnaître et à relever des défis sur le plan du développement.

Le développement des capacités se caractérise essentiellement par son approche globale. Le développement durable, que ce soit sur le plan social, politique, économique, environnemental ou culturel, fait intervenir un système très complexe d'éléments et de processus étroitement liés. C'est pourquoi il nécessite l'amélioration simultanée d'une multitude de facteurs en corrélation, par exemple les connaissances sociales, l'élaboration des politiques, le maillage interorganisations, l'exécution des fonctions à tous les paliers de gouvernement, le renforcement du secteur privé, les partenariats entre le secteur public et le secteur privé (Ann Qualman et Joe Bolger, Institut sur la gouvernance, 1994).

Par conséquent, la création de capacités intègre le renforcement ou le développement des organisations. Cela suppose que le développement durable, par exemple, appelle la coordination des efforts à tous les niveaux de la société, ce qui oblige les institutions et les organisations à mobiliser les gens de manière à encourager la collaboration et la concertation des efforts.

Le rendement organisationnel et le développement des capacités sont le fruit d'une multitude de facteurs complexes, dont la volonté de collaborer et l'institutionnalisation de nouvelles idées, valeurs et règles, ainsi que de nouveaux comportements (Morgan et Qualman ; 1996). Les objectifs du développement des capacités peuvent aller de la modification de politiques et de lois, au renforcement des capacités d'une organisation.

2. Mise en œuvre

Plusieurs méthodes peuvent être mises en œuvre pour développer les capacités :

- **Créer de nouvelles capacités** (approche axée sur l'offre). Cette approche comprend habituellement des activités comme la formation, le développement institutionnel ou le soutien à la mise en place d'infrastructures.

- ***Mieux utiliser les capacités existantes.*** Cette approche vise à améliorer le rendement en accroissant l'efficacité.
- ***Réduire les pressions qui s'exercent sur les capacités existantes*** peut améliorer les capacités en éliminant les surcharges et en encourageant la mise en place de mécanismes de rechange pour offrir les services.
- ***Éliminer des capacités établies depuis longtemps*** ou les ponctions sur les capacités.
- ***Modifier le contexte.***

Depuis quelques années, on a en outre mis en place des outils pour évaluer ce développement des capacités ; on peut par exemple évoquer le bilan sociétal, qui est un outil d'évaluation construit comme une « radiographie » de l'existant, des forces et faiblesses de la participation d'une organisation à la vie économique et sociale d'un territoire, du capital social de l'organisation, à partir d'indicateurs divers (quantitatifs ou qualitatifs), dans le but d'améliorer l'efficacité de cette organisation.

Cette approche du développement centrée sur les capacités est utile ici car elle reconnaît que les organisations et les institutions sont au cœur du développement, ainsi que les multiples interactions changeantes au sein des organisations et des groupes sociaux, à tous les niveaux du gouvernement et de la société civile, et entre ces organisations et groupes sociaux.

Chapitre IV : Problématique, hypothèse et méthodologie

I - Problématique de l'étude

1. Questionnement

Comme on peut le voir à travers les quelques éléments contextuels présentés jusqu'à présent, on constate que les acteurs déploient aujourd'hui leurs activités dans un environnement profondément modifié :

- évolution et diversification des espaces ruraux ;
- manifestation à travers de multiples initiatives locales d'une volonté d'enrayer le déclin des zones rurales et d'engager un processus de développement ;
- mise en œuvre de politiques de développement rural permettant l'implication d'un éventail plus large d'acteurs et la constitution de nouvelles formes d'organisations.

Par ailleurs, il apparaît que le développement rural est indissociable d'une action s'appuyant sur des organisations efficaces et bien ancrées sur leur territoire, capables de mobiliser des énergies et de valoriser leurs atouts et leurs compétences par la mise en œuvre d'un processus d'échange entre partenaires du développement fondé sur la reconnaissance mutuelle et la coordination. Dans cette perspective, au moment où les besoins se multiplient et où de réelles opportunités d'interventions s'offrent à elle, les associations sont renvoyées à un débat de fond sur leur rôle dans l'échiquier économique et social des zones rurales. Cette problématique peut être envisagée à travers la question de recherche suivante :

Sont-elles de simples formes alternatives d'organisation ou sont-elles des opérateurs et des acteurs à part entière du développement rural ?

Autrement dit, compte tenu de contraintes internes et externes, les associations peuvent-elles faire preuve à long terme d'une réelle efficacité dans la dynamique de développement des zones rurales françaises, en démontrant des capacités d'adaptation, d'innovation, de mobilisation des énergies, de solidarité mais aussi de coordination avec les autres acteurs locaux ?

Ceci nous invite à nous poser deux questions principales :

Quelle est la « valeur ajoutée » des associations en tant qu'organisations du développement rural ?

On peut se demander en effet si les associations sont sources de dynamismes et de nouvelles solidarités, si elles constituent un cadre favorable à l'émergence de la créativité, si elles sont capables d'intégrer les perspectives du milieu rural en s'adaptant de façon appropriée.

Quelle est la capacité des associations à évoluer et agir dans un cadre collectif pour une implication efficace et durable dans la dynamique de développement ?

Plus encore qu'hier, on constate surtout que les sociétés rurales sont faites de rapports de force, d'intérêts antagonistes, qui s'expriment notamment à travers l'émergence des acteurs locaux. Le développement rural intéresse ainsi aujourd'hui un large éventail d'acteurs, et notamment trois grands types d'acteurs aux intérêts différents et aux logiques a priori divergentes : le secteur public sert l'intérêt général et œuvre plutôt dans un objectif de rationalisation, le secteur privé recherche l'efficacité économique tandis que la société civile, notamment représentée par le secteur associatif, s'organise autour d'un certain nombre de valeurs. Au-delà cette simplification, il faut bien entendu prendre en compte la diversité des coalitions inter et intra secteurs. Une démarche de développement suppose d'organiser la dialectique entre les multiples acteurs concernés par le développement.

Dans cette perspective, un élément apparaît être essentiel : la coordination. D'après H. Jayet, la coordination est un processus par lequel les agents, ou les organisations, grâce à la complémentarité de leurs actions, améliore leur efficacité collective, ce qui se traduit directement sur le plan individuel. La coordination intervient comme un mécanisme mis en œuvre dans un objectif de coopération. On parle de coopération au sein d'un groupe d'agents « *quand ceux-ci choisissent, de manière concertée, des actions permettant à l'ensemble des membres du groupe de parvenir à un niveau d'objectif supérieur à celui qu'ils obtiendraient si chacun d'eux s'engageait de manière séparée dans des activités alternatives* »²⁵.

Les associations doivent donc être capables de se coordonner avec les autres acteurs locaux pour s'imposer dans une dynamique globale de développement. Cela suppose par ailleurs que le cadre général d'action évoqué précédemment (politiques et programmes de développement rural) s'adapte de manière appropriée à la situation locale.

2. Nos hypothèses

A partir de ces questions, et compte tenu des premiers éléments dont nous disposons, nous pouvons formuler trois hypothèses principales.

H1. Les associations sont des lieux privilégiés d'innovation, d'adaptation et constituent des espaces de socialisation, trois fonctions précieuses pour le développement rural.

H2. Les partenariats qui se tissent entre les associations et les autres acteurs locaux sont révélateurs d'une reconnaissance du monde associatif comme opérateur efficace du développement rural.

H3. La structure de l'association influe en partie sur sa capacité à s'intégrer dans une dynamique globale de développement.

Pour confirmer ou infirmer ces hypothèses, nous avons eu recours à la méthodologie suivante.

II - La méthodologie

Notre travail s'est principalement basé sur une recherche documentaire, notamment concernant le cadre institutionnel du développement rural et sur un travail de terrain au niveau local. Nous nous intéressons en effet aux associations qui, au niveau local, participent à la promotion du monde rural et à son développement. Compte tenu de l'ampleur que pourrait prendre un tel travail au niveau national, nous avons en effet choisi de réaliser cette étude à un niveau inférieur.

La zone choisie est le département de la Lozère, situé au nord de la région Languedoc-Roussillon. Le choix de la zone d'étude s'est basé sur un certain nombre de critères qui nous ont permis de définir une échelle et une région qui soient pertinentes pour notre étude :

- la taille de la zone : notre zone devait être suffisamment grande pour que l'on puisse y retrouver une diversité d'associations. Un département semblait être l'échelle la plus appropriée.
- les caractéristiques de la zone : le département choisi devait être à dominante rurale et avoir déjà connu des expériences de développement rural.

Cette étude au niveau local s'est réalisée en deux étapes. Nous avons d'abord eu quelques entretiens avec des acteurs locaux jouant un rôle important en matière de développement rural dans la zone, afin de mieux saisir la situation locale, pour juger des différentes opérations menées sur la zone (diagnostic) mais aussi déterminer leur position vis-à-vis du secteur associatif. Nous avons ainsi eu des entretiens assez « libres » avec :

²⁵ auteur

- Le Parc National des Cévennes, basé à Florac .
- La Société d'Economie Mixte de la Lozère (SELO) qui gère le Groupe d'Action Locale (GAL) Lozère, basée à Mende.
- Le Centre d'Expérimentation Pédagogique (CEP), basé à Florac.
- Le Comité Départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA), basé à Mende.

Nous avons par la suite réalisé des enquêtes auprès des associations. Le repérage des associations à enquêter fut difficile. Il existe en effet plus de 4 500 associations en Lozère, ce département affichant notamment une réelle dynamique associative (5^{ème} taux national de créations annuelles d'associations pour 1 000 habitants). Quelques annuaires et documents, ainsi que les conseils des précédents interlocuteurs nous ont permis d'identifier quelques associations intéressantes, notamment du point de vue de leur domaine d'activité. Nous avons en effet sélectionné des associations qui répondent à un ou plusieurs des objectifs suivants : aide au développement et à la diversification de l'activité agricole (y compris la promotion des produits de qualité et la reconversion des productions) création d'emploi, développement économique (notamment PME et artisanat) mise en valeur des ressources locales, protection et mise en valeur de l'environnement, promotion du tourisme rural, services à la population...

L'échantillon a été choisi de manière raisonnée mais non statistique, l'objectif étant d'enquêter des associations de taille, de domaine et de localisation différentes. A partir de cette exigence, le choix a été fait de façon aléatoire. Les associations rencontrées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 2. Présentation des associations enquêtées

Nom de l'association	Sigle	Domaine d'activités	Date de création	Nombre d'adhérents
Agri-Bio Lozère		Agriculture bio	1991	110
Agri-Emploi		Emploi agricole	1997	130
Association Lozérienne d'Etude et de Protection de l'Environnement	ALEPE	Environnement	1978	65
Association Lozère Internet Multimédia	ALIM	Développement des NTIC	1999	72
Association pour l'Organisation de l'Animation Agricole du Canton de Fournels	AOAACF	Foires de promotion des races locales	1995	52
Association pour la Revitalisation du Canton de Fournels	ARCAF	Accueil social et touristique	1987	80
Clin d'œil à la Haute Margeride		Environnement et élevage	1999	36
Fédération Départementale des Foyers Ruraux	FDFR	Animation sociale et culturelle	1949	3000 répartis en 51 foyers ruraux
Chemins et Patrimoine		Valorisation du patrimoine bâti	1996	41
Le Chemin de Stevenson		Tourisme	1994	68
Scènes Croisées de la Lozère		Développement culturel	1993	Pas d'adhérents
Trésors de Nos Fermes		Valorisation produits fermiers	1996	15
Nature et Progrès		Agriculture bio	1983	49
Quoi de 9 ?		Action sociale	1992	30

Nous avons choisi de réaliser des enquêtes de type indirect compte tenu d'abord de la diversité des associations (niveau et domaine d'intervention, structure...), et d'autre part car, au-delà de la simple collecte d'informations, l'objectif est de comprendre le fonctionnement de ces groupements et d'en déceler les stratégies et les logiques, de laisser l'occasion aux enquêtés d'évoquer leur propre vision du

problème. Après prise de rendez-vous téléphonique, nous avons pu mener des entretiens d'une heure en moyenne, sur la base d'un guide d'entretien (détail en annexe 4) élaboré à l'éclairage de la théorie des organisations et qui portait sur les aspects suivants : les conditions d'émergence, le fonctionnement interne, les adhérents, les objectifs et activités de l'association, ses relations à l'environnement, le développement rural, le cadre institutionnel.

Les informations obtenues à chaque entretien, essentiellement qualitatives, ont ensuite été reprises sous forme de comptes-rendus (exemple en annexe 5) qui nous ont servi de base pour présenter nos résultats.

III - La zone d'étude

1. Le territoire lozérien

D'une superficie de 5167 km², le département ne compte que 73 500 habitants (recensement INSEE 1999), ce qui en fait, et de loin, le département le moins peuplé de France. « *Un pays si pauvre, que les corbeaux prennent une musette pour le traverser, si desséché en été que les lièvres ne s'y risquent qu'avec une botte de foin sur le dos, mais le plus beau pays du monde.* » disait un natif du pays.

La densité est très faible, 14 habitants / km², et le territoire souffre en outre de l'absence de pôles forts (une seule ville de plus de 10 000 habitants, Mende), 92 % du territoire étant en zone non urbaine.

Le département de la Lozère est entièrement classé en zone de montagne, avec une altitude moyenne avoisinant les 1000 mètres. La Lozère est le département qui compte la plus grande longueur de cours d'eau et de rivières (2 700 km), si bien que lors de la constitution du département en 1791, les Constituants ont hésité à le nommer « Département des sources »

La richesse et la diversité des paysages se déclinent en cinq grandes entités géographiques : la Margeride, l'Aubrac, les grands Causses, les plateaux calcaires des Causses et les Cévennes. Le territoire présente de ce fait une qualité sur le plan faunistique, floristique, paysager et écologique.

2. Situation démographique et sociale

A. La population

La Lozère est marquée par le dépeuplement dès la fin du 19^{ème} siècle, quand la concurrence s'est attaquée aux activités traditionnelles, notamment le textile, les mines et l'agriculture. L'exode rural a été important, notamment vers la capitale.

Le département connaît cependant une légère augmentation de la population depuis 1990 (+ 0,9 %). Cette hausse est due à un solde migratoire positif. La présence de l'autoroute A75 a notamment favorisé l'implantation de nouvelles entreprises et certaines communes situées dans ce secteur ont ainsi vu leur population augmenter.

D'autre part, l'agglomération de Mende voit également sa population croître et celle des zones rurales ne diminue plus. Cependant le solde naturel reste négatif et la structure de la population laisse apparaître un vieillissement (27 % de la population a plus de 60 ans, contre 20 % pour la moyenne nationale).

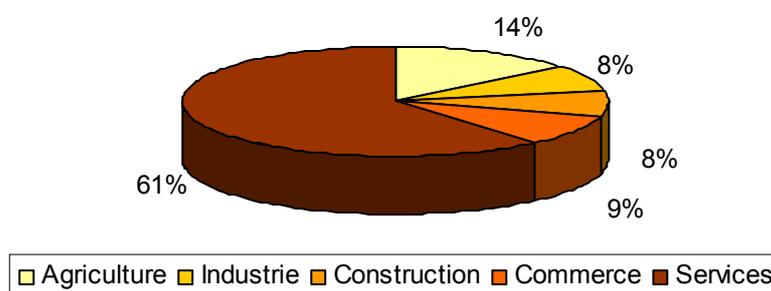
Tableau 3. Evolution de la population de 1851 à 1999

Année	Habitants	Solde naturel (%)
1851	144705	
1901	128866	- 10,9
1936	98480	- 23,6
1954	82391	- 16,3
1968	77258	- 6,2
1975	74825	- 3,2
1982	74294	- 0,7
1990	72814	- 2
1999	73500	+ 0,9

Source : documents divers et recensements INSEE.

B. L'emploi

La population active augmente depuis deux décennies et s'accélère depuis dix ans, ce qui s'explique notamment par la hausse du taux d'activité des femmes (de 62 à 68 %). Le taux de création d'emplois de 1993 à 1998 est de plus de 15,9 %, ce qui représente la plus forte progression nationale. Le taux de chômage reste relativement faible (5,7 %). L'emploi se concentre principalement dans le secteur des services et de l'agriculture.

Figure 4 . Evolution de la population de 1851 à 1999

3. Les principales activités économiques

L'activité économique du territoire est dominée par l'agriculture et le secteur tertiaire, avec notamment un secteur sanitaire et social très développé (spécialisation dans l'accueil, l'hébergement, les soins et la réadaptation des personnes handicapées), qui joue un rôle important au niveau de l'emploi (2000 personnes).

L'artisanat de production est également présent mais dans une moindre mesure. Il n'y a pas de pôles industriels si ce n'est une unité de production d'aciers spéciaux à Saint-Chély d'Apcher. De petites unités de transformation, souvent liées à la haute technologie, commencent cependant à s'implanter à proximité de l'autoroute.

A. Importance de l'agriculture

L'agriculture reste une force pour le département, sachant que 15 % de la population active est agricole (4 % au niveau national). En outre, la proportion de jeunes exploitants (20 %) est en croissance régulière.

Cependant, le nombre d'exploitations est en baisse continue. En trente ans, plus de 40 % d'entre elles ont disparu, favorisant l'existence d'exploitations plus grandes mais occupant moins d'actifs. C'est une agriculture de montagne, principalement orientée sur des productions d'élevage s'inscrivant dans une démarche qualité (1/3 des exploitants sont engagés dans une production soumise à un cahier des charges). En outre une attention particulière à la préservation de l'environnement est manifestée dans ce département : un tiers des agriculteurs est engagé par contrat avec l'Etat et l'Europe pour la gestion de leur territoire.

B. Industrie et artisanat

Concernant l'industrie et l'artisanat, avec 3 843 entreprises, dont seulement 4% de plus de 9 salariés (données CCI Lozère), le tissu économique est essentiellement composé de PME-PMI et TPE-TPI dans les secteurs suivants : métallurgie, construction électrique et électronique, filière agro-alimentaire, filière bois-ameublement, nouvelles technologies (informatique, télégestion). Le tissu artisanal est caractérisé par une forte densité (2,5 % contre 1,5 % au niveau national). Ce sont souvent des entreprises de petite taille et qui interviennent notamment dans le domaine du bâtiment – travaux publics (35 %).

C. Le développement du tourisme

En 20 ans, le tourisme est devenu une activité prépondérante de l'économie lozérienne, de telle sorte que son poids économique est désormais comparable à celle de l'agriculture.

Des efforts d'investissements importants ont été entrepris et de nombreux pôles de loisirs ont ainsi été créés, accueillant plus de 300 000 visiteurs par an : le Parc à loups Sainte-Lucie créé en 1985, l'espace aquatique Atlantique de Saint Chely d'Apcher, le Parc à bisons de la Margeride créé en 1992, le Vallon du Villaret (parc d'aventure et de culture pour enfants) créé en 1993, l'Ecomusée de la Margeride créé en 1984, le Belvédère des Vautours créé en 1998, la Filature des Calquières créée en 1994, la station thermale de la Chaldettes créée en 1994.

4. Forces et faiblesses du territoire

Une brève présentation des forces et faiblesses (handicaps structurels liés aux caractéristiques géographiques, démographiques et économiques du territoire) du territoire, synthétisées dans le tableau suivant (élaboré d'après les informations et documents de la Société d'Economie Mixte Lozérienne), permettra d'éclairer davantage les enjeux du développement rural en Lozère, les stratégies développées par les acteurs locaux, notamment associatifs.

Les faiblesses soulignées ici expliqueront en partie l'émergence d'associations intervenant dans différents domaines tels que le logement, la préservation et la valorisation du patrimoine, la défense de l'environnement...

Tableau 4. Forces et faiblesses du territoire lozérien

Forces	Faiblesses
Qualité des paysages, de l'air et de l'eau	Reliefs importants rendant difficiles les activités humaines
Richesse et variété des milieux naturels	Progression des friches et des boisements spontanés (+ 2000 ha / an)
Richesse du patrimoine architectural	Habitat patrimonial dispersé et en dégradation
Qualité de la vie et sécurité	Espaces naturels sensibles
Perspectives d'implantations économiques avec des accès facilités (internet, autoroute)	Filière bois fragilisée par un manque de diversification et de valorisation locale
Volonté d'accueil de salariés et chefs d'entreprise recherchant une meilleure qualité de vie	Industrie marquée par l'absence de pôles reconnus et une faible concentration des activités
Mobilisation des agriculteurs : occupation de l'espace, adaptation de l'outil de production, démarches qualité, formation et qualification	Agriculture en situation difficile : baisse des installations, fragilité financière
Savoir-faire reconnu	Faible population qui ne favorise pas le maintien des services de proximité
Recherche d'innovation technologique	Vieillesse de la population
Importance et variété du potentiel d'accueil touristique	Insuffisance des logements sociaux et intermédiaires
Accueil sanitaire et social de qualité	Faible présence d'infrastructures sociales et de loisirs dans les cantons les plus isolés
Animation culturelle	Manque de structuration et de coordination de la vie culturelle et sportive
Variété et qualité des pôles d'enseignement supérieur et de formation	Formation professionnelle insuffisamment valorisée et adaptée à l'environnement local

Compte tenu de ces éléments, les grandes orientations de la stratégie globale du développement territorial en Lozère sont les suivantes : initier et valoriser l'ensemble des ressources locales pour créer de nouveaux produits locaux à forte valeur ajoutée, mise en valeur de l'environnement, préservation des ressources naturelles et patrimoniales.

Chapitre V : Analyse interne des associations : des apports spécifiques pour le développement rural

I - Analyse interne des associations : objectifs, fonctionnement, activités

Nous avons choisi d'organiser l'analyse des associations enquêtées à partir de ses quatre composantes essentielles : objectifs, fonctionnement, activités et relations à l'environnement. Nous analyserons ainsi les objectifs que s'assignent les associations, la façon dont elles s'organisent donc fonctionnent, les activités qu'elles développent. L'environnement sera plus particulièrement dans la deuxième partie de nos résultats.

1. Objectifs : aux origines de l'association

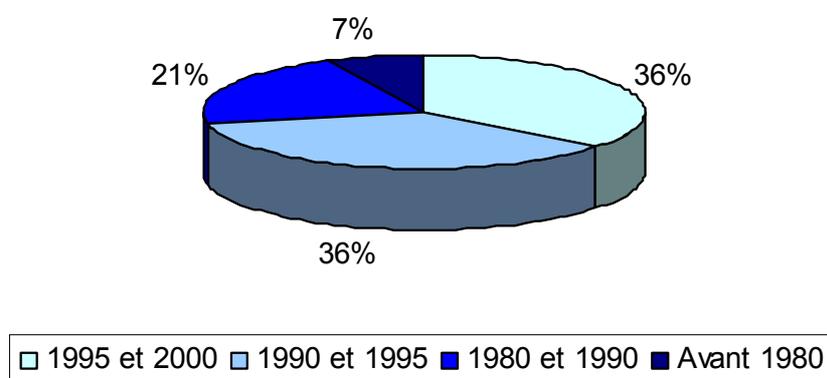
Comme nous l'avons évoqué dans notre introduction, les sociétés rurales, pour se développer, ont notamment besoin de formes de collectifs capables d'inventer, de produire et de gérer des réponses à des problèmes ou des besoins. Il paraît donc indispensable, en premier lieu, de comprendre les raisons et les modalités qui conduisent à l'émergence des associations. C'est en effet au moment de la création de l'association que se définissent le ou les objectifs du groupe.

A. Depuis quand ?

Comme on l'a évoqué dans le deuxième chapitre de l'étude, les associations en milieu rural se développent largement depuis les années 50. Cependant les associations les plus anciennes sont principalement de type « traditionnel », c'est-à-dire qu'elles concernent des activités très classiques : sport, club du troisième âge, sapeurs-pompiers, amicales diverses. On constate que la diversification des activités du secteur associatif est un phénomène assez récent. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que les associations investissent le champ du développement rural.

Les différentes associations que nous avons enquêtées sont en majorité de création récente, comme on peut le voir sur le graphique 4. Les associations les plus anciennes correspondent généralement aux associations les plus grandes et les mieux organisées, comme par exemple les Foyers Ruraux (1949).

Figure 5 . Période de création des associations enquêtées



B. Sur quelle initiative ?

Lorsque l'on s'interroge sur la raison d'être d'une association, ou de toute autre organisation, il convient tout d'abord de déterminer qui en est à l'origine.

Nos enquêtes nous ont permis de constater, à travers l'analyse des conditions d'émergence, que la création des associations relève de deux types d'initiatives, qui peuvent être convergentes : des initiatives institutionnelles et des initiatives privées. Cette distinction est essentielle car elle influence le fonctionnement, la stratégie, les ressources de l'association. Suivant que les conditions d'émergence sont endogènes ou exogènes aux acteurs, cela pourra également être un indice de l'implication des membres. Le tableau ci-après présente les initiatives qui ont été à l'origine de la naissance des associations enquêtées.

Tableau 5. Les initiatives de création des associations

Nom de l'association	Initiative		Initiateurs
	Privée	Institutionnelle	
Agri-Bio Lozère	+	+	Agriculteurs bio + DDAF
Agri-Emploi		+	CDJA + Chambre d'Agriculture
ALEPE	+		Particuliers : naturalistes, usagers de la nature
ALIM	+		Particuliers
AOAACF	+		Agriculteurs
ARCAF		+	Mutualité Sociale Agricole
Clin d'œil à la Haute Margeride	+		Professionnels
FDFR	+	+	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'Education Paysans
Chemins et Patrimoine	+		Particuliers : habitants
Le Chemin de Stevenson	+		Professionnels du tourisme situés sur le GR 70
Les Scènes Croisées de la Lozère		+	DRAC + Rectorat
Les Trésors de Nos Fermes	+		Producteurs fermiers
Nature et Progrès	+		Agriculteurs + Consommateurs
Quoi de 9 ?	+		Formateurs AFPPA

Source : nos enquêtes.

Dans le cas des initiatives privées, plusieurs types de personnes peuvent décider de se constituer en association pour organiser des activités dans un objectif déterminé :

- Des professionnels : ce sont généralement des personnes pratiquant la même activité (produits fermiers pour l'association Trésors de nos Fermes) ou intervenant dans le même secteur d'activité (tourisme pour Le Chemin de Stevenson) qui se regroupent pour mieux valoriser leurs activités (restauration, hébergement, ...) ou productions.
- Des groupes mixtes : des professionnels et des particuliers qui décident de s'associer pour répondre à une préoccupation commune (agriculteurs et consommateurs dans l'association Nature et Progrès ; naturalistes et usagers de la nature pour ALEPE).
- Des particuliers : des personnes réunies par un même centre d'intérêt (nouvelles technologies pour l'association « ALIM »), des valeurs ou des préoccupations communes (habitants souhaitant protéger et valoriser leur patrimoine).

Dans cette configuration, le regroupement est favorisé :

- par la proximité géographique (lieu de travail ou d'habitation), qui favorise l'interconnaissance. La faible densité démographique permet aussi aux acteurs de se repérer plus facilement au sein d'un

ensemble restreint, ce qui facilite l'affirmation d'une identité collective et donc de dynamiques collectives.

- par la similitude de position dans les rapports sociaux, qui induit une volonté de représentation des intérêts ou qui s'ancre dans des valeurs partagées favorisant ainsi l'affirmation d'une identité.

D'autre part, nous avons remarqué que ces membres fondateurs étaient assez jeunes pour la plupart (25-40 ans). Nous avons également à plusieurs reprises pu voir qu'il s'agissait de néo-ruraux. Ce fait est important et méritait d'être souligné : cela montre que, au-delà de la simple revitalisation démographique, l'arrivée de nouvelles populations est un facteur essentiel de la dynamique de développement rural. Le groupe fondateur est par ailleurs souvent très restreint mais fortement motivé, une dizaine de personnes au maximum (3 agriculteurs par exemple pour AOAACF).

Dans le cas des initiatives institutionnelles, les associations naissent de la volonté d'un organisme public. Ici l'association est créée soit « ex-nihilo » pour répondre à des demandes ou des besoins spécifiques, soit en s'appuyant sur des initiatives pré-existantes dont elles favorisent la structuration. On peut par exemple évoquer l'association Agri-Bio Lozère : dans ce cas, c'est la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt qui, dans un contexte de crise de l'agriculture où l'on cherche à valoriser la production par des démarches qualités et des stratégies de labellisation, a souhaité développer l'agriculture biologique (animation, structuration des filières et organisation économique des producteurs) et faire émerger une filière biologique sur le département en poussant les agriculteurs bio à se fédérer. D'autres organisations peuvent également être à l'origine de la création d'associations, avec le soutien d'organismes publics. Dans le cas de l'association Agri-Emploi, c'est le Comité Départemental des Jeunes Agriculteurs, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, qui a initié le groupement.

C. Dans quel but ?

La raison d'être du groupe est liée à des besoins ou des préoccupations individuels qui trouvent une réponse dans une forme de coopération. Les besoins auxquels répondent les associations enquêtées traduisent le plus souvent l'évolution des problèmes socio-économiques et des préoccupations de la société à un moment donné. La création de ces associations constitue en quelque sorte un indicateur du changement économique et social. Ainsi, en relation avec la sensibilité actuelle aux questions de préservation de l'environnement, de maintien de l'héritage culturel, de produits de qualités, les objectifs des associations s'orientent vers la valorisation des productions biologiques et démarches qualité, du patrimoine naturel et culturel... La richesse actuelle du secteur associatif en milieu rural est donc liée aux nombreux enjeux qui concernent aujourd'hui les espaces ruraux.

L'association n'a, au départ, d'autre raison d'existence que les préoccupations que partagent ses membres. Les différentes parties prenantes s'accordent en effet pour se donner les moyens d'une action collective. Les motifs de création des associations enquêtées sont de trois ordres :

- répondre à un besoin spécifique, généralement en fournissant un service ;
- développer une activité économique ;
- promouvoir des valeurs communes.

Il ressort cependant de diverses expériences associatives, à côté des différentes logiques que nous venons d'évoquer, une logique beaucoup moins apparente, qui est celle du mode de vie en société. Lors des entretiens, on a en effet pu percevoir que la volonté de trouver des solutions à un ou des problèmes précis s'interpénètre souvent avec un désir de coopération et d'échanges (Quoi de 9 ?, ALIM, AOAACF, Chemins et Patrimoine, Trésors de nos Fermes...). Sous l'objet associatif et l'engagement, les membres de certaines associations expriment une volonté de se rapprocher, de construire du lien social : « *cela nous permet de nous rencontrer régulièrement, de mieux connaître les voisins, de tisser des liens d'amitié* » comme l'explique le Président de l'association Chemins et Patrimoine. Cela peut parfois aller jusqu'à l'envie d'un projet de société. L'association Nature et Progrès, qui regroupe des producteurs biologiques et des consommateurs, a pour but de promouvoir l'agriculture biologique sur la base d'un cahier des charges très strict. Mais l'un des membres

(président de l'association pendant 8 ans) nous a affirmé que « *au-delà de l'aspect agriculture et alimentation, l'association souhaite promouvoir un mode de vie* ». Un des slogans de l'association est d'ailleurs : « *ce n'est qu'ensemble, professionnels et consom'acteurs, que nous réussirons ce qui nous tient à cœur : une qualité de vie pour tous* ».

D. L'importance du projet fondateur

Un élément essentiel lié à l'émergence des associations est le projet fondateur²⁶. Comme l'ont évoqué à juste titre Laville et Sainsaulieu (1997), la « maxime » fondatrice de l'organisation associative est assurément « *au commencement était le projet* ». En effet, nos enquêtes nous ont montré que l'idée de s'associer visait toujours en premier lieu la constitution d'un collectif apte à mettre en œuvre un projet commun, du plus petit et simple à celui de plus grande envergure (tableau ci-après). Il peut constituer le seul projet de l'association ou être le premier pas d'une démarche plus importante.

Le projet apparaît comme la « raison sociale » de l'association : c'est sur cette base que se fonde le contrat d'adhésion des acteurs associés. Ce projet sert de référence, de point de départ pour le groupement, même s'il ne sera parfois pas réalisé par la suite. On peut citer par exemple le cas de l'association ALIM : l'association est née autour d'un projet de « Cyber-Mobile », cyber-café itinérant à l'accès gratuit destiné aux foyers ruraux, salles des fêtes, locaux d'associations de jeunes. Ce projet se basait sur une économie de moyens et sur du matériel de récupération, mais il n'a pu être mené à terme par manque de subventions et aussi compte tenu du côté encombrant et difficilement transportable du matériel. Mais l'association était née, la démarche était engagée et l'association s'est dès lors attelée à développer d'autres projets.

Tableau 6. Les projets fondateurs de quelques associations enquêtées

Associations	Projet fondateur
Trésor de nos fermes	Création d'un point de vente commun de produits fermiers à la Canourgue
Clin d'œil à la Haute Margeride	Création d'une Maison de la Découverte
Scènes croisées de Lozère	Réalisation d'un spectacle vivant itinérant
Les Chemins de Stevenson	Mise en place du « label » des relais Stevenson

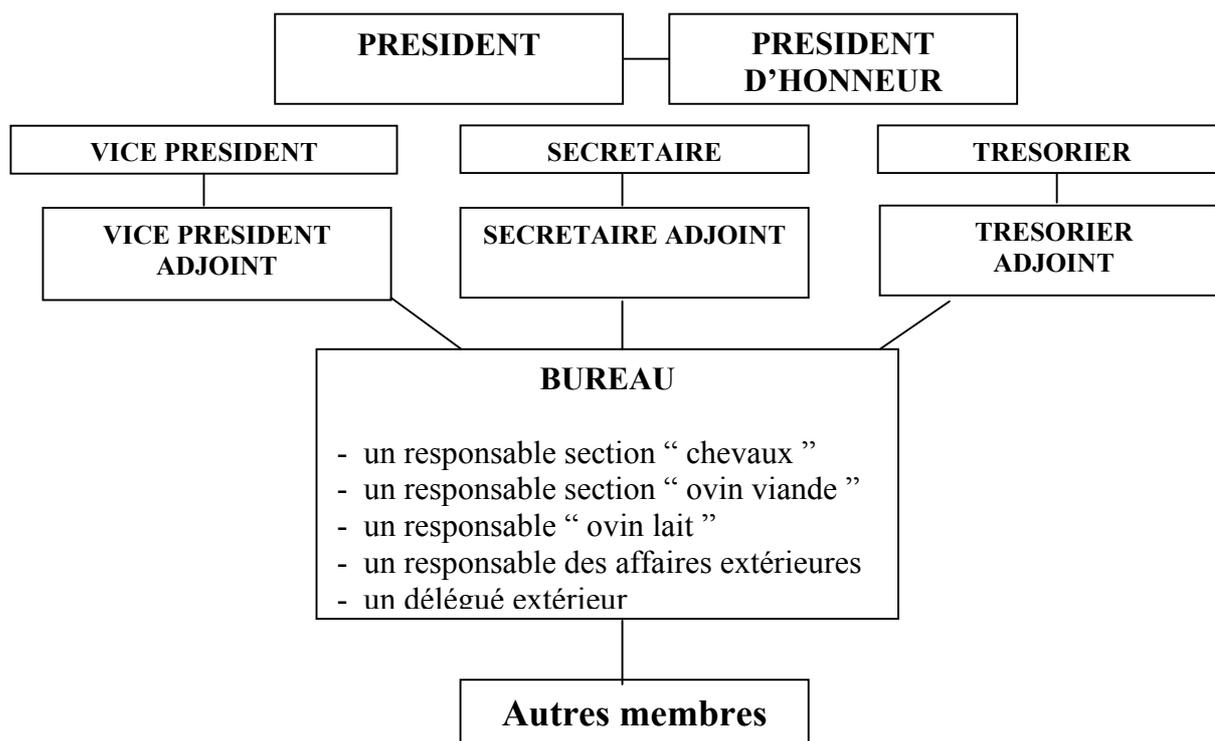
2. Le fonctionnement des associations : de la souplesse à la formalisation

A. La dimension institutionnelle des associations

L'association est indissociable d'une production de lien social qui suppose l'élaboration de règles pour gérer les rapports entre les membres. Les associations enquêtées présentent toutes des schémas classiques de fonctionnement (un président, un trésorier...). Ceci est valable y compris dans les petites associations, la production de règles étant indispensable. Même si l'association compte peu de membres, les fonctions sont clairement réparties. Au sein de l'AOAACF par exemple, sur la cinquantaine de membres, douze occupent une fonction comme le montre l'organigramme ci-après.

²⁶ Le projet est au cœur du processus de développement local : « *Faire un projet de développement local, c'est délimiter un espace précis à l'intérieur duquel on estime pouvoir agir, avec des moyens et selon des méthodes prédéfinis. C'est aussi se donner la possibilité d'évaluer les résultats des actions entreprises, de repérer les obstacles rencontrés et de s'interroger sur la pertinence des moyens et des méthodes utilisées* » (de Gaujelac ; 1989).

Figure 6 . L'organigramme de l'AOAACF



Les différences entre les associations se situent davantage au niveau des relations entre les membres et des mécanismes de coordination. Dans certaines associations, les relations entre les membres sont peu formelles, elles sont basées sur des relations d'amitié ou de « connivence », ce qui renforce l'entente et la solidarité entre les membres. La coordination se fait par adaptation réciproque et communication informelle. Dans l'association Nature et Progrès, les règles de fonctionnement prévoient par exemple la mise en place d'une commission de contrôle (COMAC) composée d'un producteur et d'un consommateur, qui est chargée de vérifier à plusieurs reprises au niveau des producteurs bio le respect du cahier des charges. Comme nous l'explique un membre, « ces visites de contrôles sont plus des moments de convivialité, où l'on échange des conseils ».

D'autres associations ont dès le départ ou avec le temps rigidifié leur fonctionnement, ce qui correspond à un processus d'institutionnalisation de l'organisation, au sens où de plus en plus d'institutions²⁷ tendent à intervenir dans son fonctionnement. C'est le cas des associations qui

²⁷ D'après North (1970), « les institutions sont les règles du jeu dans une société ou, plus fondamentalement, les contraintes produites par les hommes qui façonnent les interactions entre eux ». Globalement on peut dire que les institutions sont constituées par un ensemble de règles, de coutumes, de comportements, de normes, de conventions, de systèmes de valeurs, de logiques d'action. Le respect des institutions peut être intériorisé (coutumes, éducation) ou imposé (par l'Etat). Ainsi selon F. Hayek (1980), les institutions sont incarnées dans la morale et le droit, les différences résident dans leur principe d'application : « certaines règles seront appliquées spontanément parce qu'elles feront partie de leur commune tradition culturelle. Mais il en est d'autres auxquelles il faudra parfois les obliger à obéir ».

Selon les courants de l'économie néo-institutionnelle, les institutions assurent deux grandes fonctions : réduire l'incertitude et surtout faciliter la coordination. Les institutions jouent en effet d'une part un rôle majeur dans la réduction de l'incertitude. Elles permettent de réduire les risques de tromperie ou d'erreur et de stimuler les relations de confiance qui facilitent l'échange, comme l'explique notamment North : « A travers l'histoire, les institutions ont été inventées par les hommes pour créer de l'ordre et réduire les incertitudes dans les échanges ». « Le rôle majeur des institutions dans une société est de réduire l'incertitude en établissant une structure stable, non nécessairement efficiente, pour l'interaction humaine ». Les institutions favorisent d'autre part la coordination des acteurs, qui est déterminante puisqu'elle doit permettre de faire fonctionner la société,

comptent plusieurs salariés, où par conséquent les relations sont beaucoup plus formalisées, se basant sur un principe d'autorité hiérarchique. Nous avons toutefois pu constater que dans les associations où le fonctionnement était très formalisé, la stabilité était davantage assurée. Les responsables ont signifié que cela permettait de limiter en partie les « crises » au sein du groupement.

Concernant les dysfonctionnements ou les difficultés de fonctionnement, les enquêtés ont surtout évoqué le problème de la prise de décision au niveau de la formulation des projets. Dans les petites associations, on constate par ailleurs un déficit au niveau des outils d'information (rapports de réunion, journal...).

B. Des ressources financières souvent fragiles et limitées

La question la plus « épineuse » pour les associations est sans aucun doute celle du financement. Les associations enquêtées ont deux sources de financement :

- une source interne : les cotisations et les recettes d'activités (ventes de services ou de biens associés à un prix de marché, participations forfaitaires à des services rendus, vente de services à prix différenciés tenant compte d'un certain nombre de critères, produits de fêtes ou de manifestations) ;
- une source externe : les subventions et les dons (y compris matériels).

Le graphique ci-après présente de façon synthétique la structure des ressources financières de chaque association enquêtée.

Comme on peut le constater, une grande partie des associations ont recours à des subventions, sous forme d'apport financier mais aussi fréquemment matériel. France Telecom fournit par exemple un accès gratuit à Internet pour l'ALIM. La taille de l'association est souvent un facteur décisif dans la structure des ressources et notamment du poids des subventions. Pour se consolider et surtout développer davantage d'activités, les associations semblent en effet condamner à solliciter des ressources extérieures. Les associations auto-centrées, dont l'ambition est limitée, choisissent ainsi plutôt l'indépendance en se contentant de fonctionner sur leurs ressources propres et notamment les cotisations. Les associations plus ambitieuses se tournent vers la recherche de fonds extérieurs ce qui leur permet de disposer de davantage de moyens d'actions mais les place dans une situation de dépendance et les rend fragiles, car à la merci de l'octroi ou du renouvellement de subventions.

Pour l'ARCAF, ce problème représente « *une menace quasi-permanente pour la survie de l'association* ». La FDFR, association pourtant importante et ancienne, connaît parfois des problèmes en fonction de la dotation octroyée par le Ministère de l'Agriculture (dotation « animation rurale » dont bénéficie la Fédération Nationale des Foyers Ruraux). Les associations qui souhaitent s'assurer une large capacité d'action fonctionnent le plus possible avec l'argent public (comme les Scènes Croisées de Lozère qui bénéficient de subventions de la DRAC, du Conseil Général...). D'autres tentent de multiplier les sources de financements externes pour limiter la mono-dépendance (ALIM reçoit l'aide de communes, de France Télécom, de quelques entreprises, de la Fédération des Œuvres Laïques de Lozère).

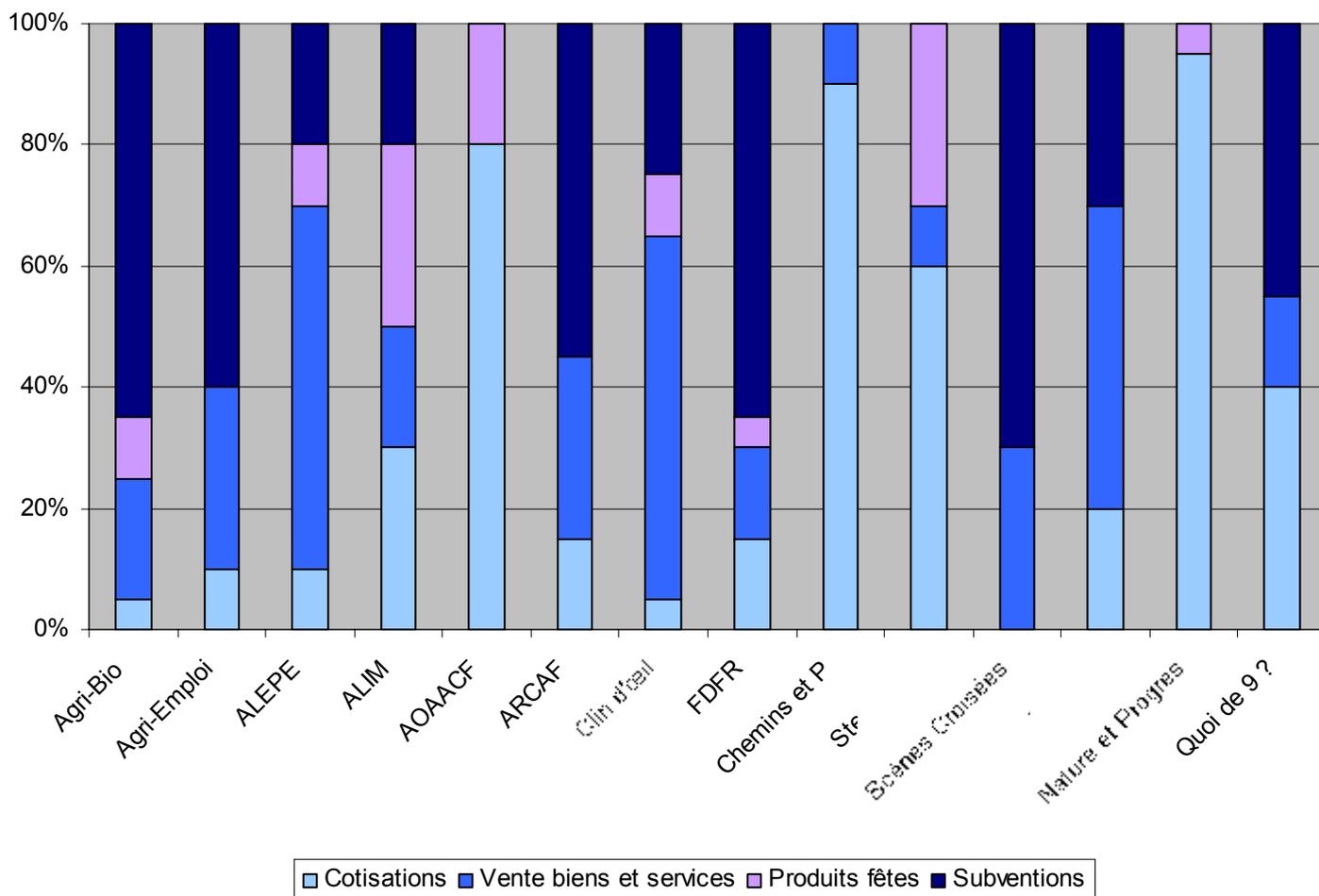
Les subventions ne sont pas seulement octroyées par des organismes locaux : plusieurs associations ont bénéficiées de subventions de la région voir de l'Union Européenne.

Pour B. Walliser (1989), « *les institutions ont pour fonction d'assurer à court terme la coordination entre le comportement spontané des agents* ».

Le concept d'institution rend compte de la logique et des mécanismes de l'action collective sur la base desquels l'action des individus est coordonnée et l'ordre social est construit (Kichou et Rizopoulos ; 2000).

Druguet S. – « *Contribution des associations au développement rural. Apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale. L'exemple de la Lozère* ».

Figure 7 . Structure des budgets des associations enquêtées



partenaires financiers.

La participation des communes est notamment significative dans le domaine culturel et touristique, ce qui s'explique par le fait qu'une large part de la politique culturelle et touristique des communes est mise en place sous forme associative (syndicats d'initiatives...) au contraire du sport par exemple où les nombreuses actions sont davantage mises en place directement à partir des budgets communaux dans les structures publiques.

C. Les locaux des associations

Posséder un local est un élément essentiel pour une association, notamment dans un objectif de pérennité. Le local, qui sert de siège de l'association, constitue un lieu de rencontre pour les membres et permet d'offrir davantage de services.

En outre, d'après les enquêtés, c'est un facteur important de la crédibilité de l'organisation. Le local est parfois prêté par la commune ou certaines organisations. Les plus petites associations, qui disposent de faibles moyens, ne disposent généralement pas de local et le siège de ces dernières est par conséquent établi chez l'un des membres fondateurs.

Tableau 7. Le siège des 14 associations enquêtées

Siège	Nombre d'associations
Un local acheté ou loué	6
Un local prêté par une organisation	5
Au domicile d'un membre	3

D. Les ressources humaines : clef de voûte des associations

La présence de membres impliqués et actifs est primordiale pour les associations ; elle permet notamment de compenser la faiblesse des moyens financiers de certaines d'entre elles. Sur ce point, trois types de fonctionnement se sont dégagés, ce que résume le tableau suivant. Le degré de professionnalisation et la logique d'ingénierie s'affirment avec l'augmentation du nombre de salariés, se substituant au mouvement social et tendant ainsi vers un fonctionnement de type entreprise.

Tableau 8. Fonctionnement des associations du point de vue des ressources humaines

	Salariés permanents	Implication des adhérents
Cas 1	0	Forte
Cas 2	1 à 2	Moyenne à forte
Cas 3	Plus de 2	Nulle ou faible à moyenne

Dans le premier cas, le fonctionnement au quotidien n'est assuré que par les membres de l'association (Chemin de Stevenson, AOAACF, Trésor de nos Fermes, Nature et Progrès). Ici la motivation des membres est donc déterminante pour la vitalité, l'efficacité et la pérennité de l'association. Ces dernières sont celles qui développent des activités principalement au bénéfice des membres.

Le deuxième cas est de plus en plus fréquent (Agri-Emploi, ALEPE, ARCAF, ALIM, Agri-Bio, Clin d'œil, Quoi de 9). Certaines associations, lorsque leurs activités se développent, notamment au bénéfice d'un large public, doivent dès lors avoir recours, par manque de disponibilité des membres, à un ou deux salariés permanents. Ces salariés assument l'ensemble des tâches de fonctionnement, mais surtout une présence quotidienne au local de l'association pour recevoir, informer, rendre accessibles certaines activités. Le dispositif emploi-jeune a favorisé cette démarche. Ces animateurs sont généralement bien formés et l'on a pu constater qu'ils se sentaient très impliqués dans l'activité de l'association, au point que leur présence est parfois indispensable au dynamisme voire au maintien de l'association.

L'exemple de l'ARCAF est très significatif. De sa création en 1987 à 1998, l'association est animée par une assistante sociale, « *une personne très dynamique qui savait mobiliser la population locale* ». Son départ engendre une baisse de motivations de la part des habitants du canton, au point que se pose la question de maintenir ou non l'activité de l'association. Celle-ci est finalement reprise en main ; deux animatrices sont embauchées en emploi-jeunes, possédant un DESS en développement local et qui n'habitaient pas dans la région. Ces animatrices, toujours présentes aujourd'hui, se sont pleinement investies dans l'association et ont su, aidées de quelques adhérents, réaliser des actions efficaces qui leur ont assuré la confiance et la reconnaissance de la population.

Dans le dernier cas, la logique d'entreprise prime davantage sur la logique associative. L'association est gérée quasi exclusivement par une équipe de salariés, les adhérents devenant de simples usagers. Ces associations sont celles qui mènent des activités de grande envergure, le plus souvent à l'échelle du département.

3. Les activités : traduction d'une volonté de participer au développement

A. Une panoplie d'actions en faveur du développement rural

Le tableau ci-après présente les principales activités développées par chacune des associations. On notera que la plupart d'entre elles développent des activités multiples, ceci étant parfois une condition nécessaire à la survie de l'organisation. La diversité des activités est par ailleurs liée aux objectifs de l'association. Celles qui s'inscrivent dans des objectifs généraux (développement culturel, action sociale...) sont par conséquent à même d'avoir une offre élastique en matière d'activité, au contraire d'associations qui s'assignent un objectif très spécifique.

On constate que beaucoup de ces associations sont prestataires de services. Ceci peut constituer une source de revenus mais surtout cette orientation est significative d'une adaptation au milieu, d'une prise en compte des besoins existants. Les services proposés couvrent en général des besoins en partie ou totalement délaissés par le marché et les services publics : aide aux personnes âgées, insertion, accès à la culture et aux nouvelles technologies, appui aux porteurs de projets...

Tableau 9. Objectifs et principales activités des associations enquêtées

Associations	Objectifs	Activités
Agri-Bio Lozère	Développement de l'agriculture bio, des filières et organisation des producteurs	Commercialisation d'une gamme de produits biologiques par le billet de la SARL Agri-Bio Lozère Distribution Informations dans les points d'accueil conversion bio Actions de promotion
Agri-Emploi	Favoriser l'emploi agricole	Animation d'une bourse de l'emploi Information aux employeurs
ALEPE	Etude et protection de l'environnement	Participation aux enquêtes et inventaires nationaux faune / flore Tenue d'une banque de données, publications d'ouvrages Expertises écologiques, études d'impact Formation d'animateurs / gestionnaires des espaces naturels Activités pédagogiques Siège aux commissions départementales et régionales Animation de sorties de terrain et de stages
ALIM	Développer l'utilisation des nouvelles technologies	Gestion d'un local équipé à Mende pour les adhérents Fête de l'Internet à Mende et animations locales
AOAACF	Promotion des races locales Valorisation de produits	Organisation de foires à la ferme et d'une foire aux chevaux, bovins et champignons
ARCAF	Dynamiser le milieu local Développement de l'accueil social et touristique	Mise à disposition d'un point multiservices Animation du syndicat d'initiative Gestion d'un centre de loisir et d'une bibliothèque Aide aux personnes âgées ou en difficultés (coiffeur, service de « taxi », animations...) Aide aux porteurs de projets ...
Chemins et Patrimoine	Valorisation du patrimoine local	Entretien des chemins locaux et du petit patrimoine Edition et diffusion de brochures sur les chemins locaux
Clin d'œil à la Haute-Margeride	Découverte et promotion de la Margeride, ses paysages et races bovines	Gestion et animation de la maison de la découverte de l'Aurochs : visites, journées découvertes, suivi scientifique, ateliers pédagogiques, recherche et vulgarisation
FDFR	Animation du milieu rural Appui aux initiatives des 51 foyers membres	Services aux foyers adhérents : informations, aide logistique, administrative et pédagogique, recherche de financements, secrétariat... Mise en place de spectacles, festivals, conférences, expositions Accueil et résidence d'artistes, ateliers d'enfants Formation d'animateurs bénévoles Rédaction et diffusion du journal Anim'Actions Activités sportives et circuits touristiques Participation à l'Université rurale régionale
Le Chemin de Stevenson	Promotion d'un itinéraire de randonnée à travers un réseau solidaire d'acteurs touristiques	Animations diverses : festival, soirées à thème, randonnées, ballades en ânes, foires, expositions... Animation du réseau des relais Stevenson : logos, gazette Actions de sensibilisation

Nature et Progrès	Promotion et valorisation de l'agriculture biologique	Marchés bio, goûters à la ferme Suivi et contrôle de la production
Quoi de 9 ?	Soutien aux personnes en difficultés	Service d'aide au logement et au déplacement (prêt de véhicule) Soutien aux initiatives et aides financières ponctuelles Aide à la communication écrite : écrivain public Gestion et animation de jardins ruraux Animation d'un système d'échanges locaux (SEL)
Scènes croisées de Lozère	Animation culturelle	Soutien à des artistes locaux Aides aux collectivités : étude de projets de rénovation ou de construction de lieux de spectacle / recherche de financements Animation de spectacles vivants pour les jeunes Mise en place de spectacles grand public
Trésors de nos fermes	Promouvoir et valoriser les produits fermiers	Accueil et conseil aux nouveaux producteurs Points de vente collectifs Manifestations diverses (marché nocturne estival, salon des produits fermiers de Lozère...)

B. Définition, mise en œuvre et suivi des activités : quelle mobilisation des outils du développement ?

S'il s'avère que de beaucoup d'associations pensent davantage leurs activités dans le cadre d'un projet global cohérent et structuré, les outils du développement ne sont pas encore suffisamment mobilisés dans le cadre des activités des associations, souvent par manque de formation. Au niveau de l'évaluation notamment, les associations jugent l'impact de leurs activités et de leur contribution au développement local par le degré de reconnaissance et de confiance accordé par les bénéficiaires des activités et la population locale.

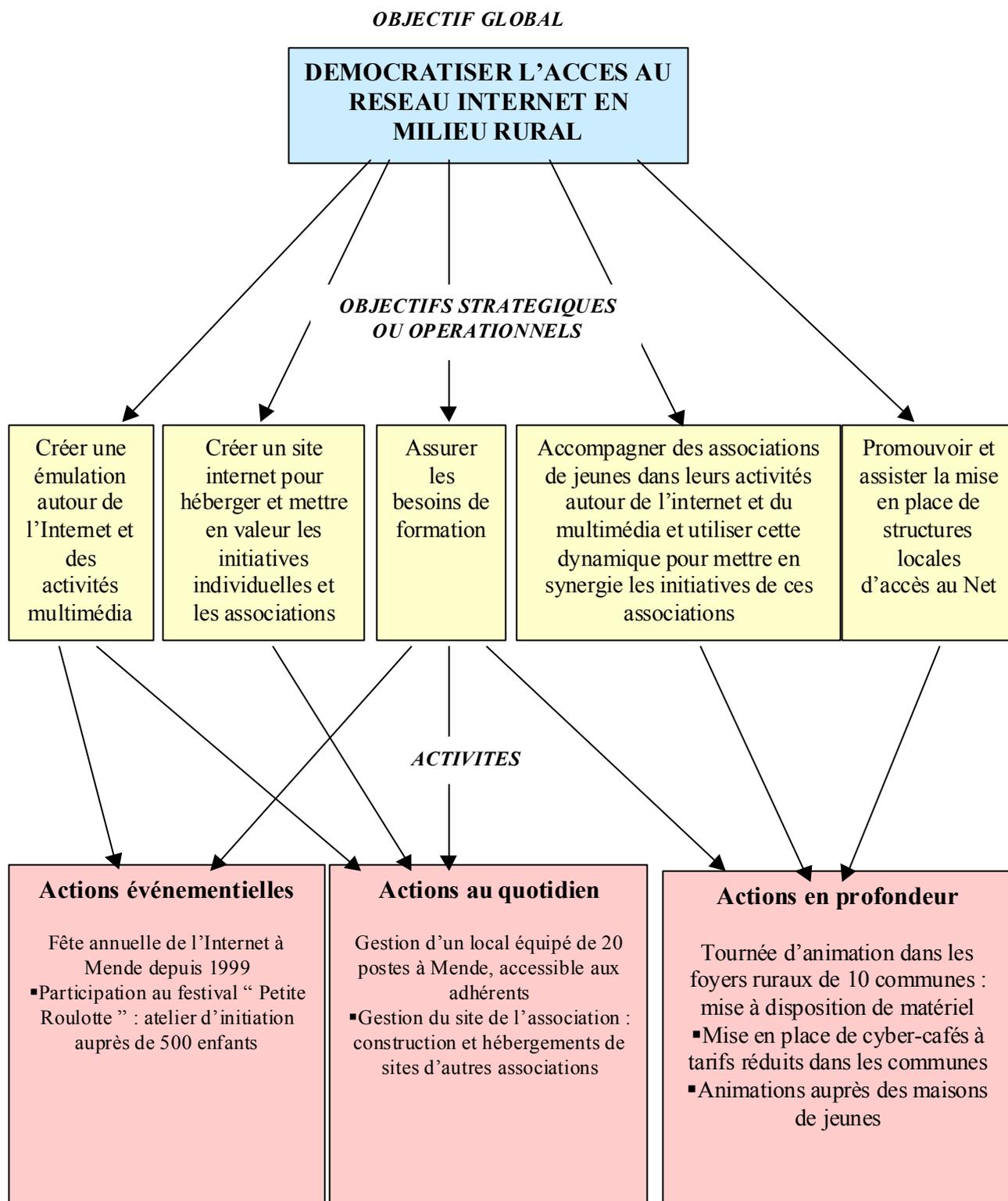
Tableau 10. Définition, mise en œuvre et évaluation des 14 associations enquêtées

Mécanismes de définition des besoins	
Discussion au sein de l'association	7
Consultation du public visé	4
Diagnostic	3
Mise en place des activités	
Non planifiées	8
Plan d'action	6
Evaluation des activités	
Discussion avec les bénéficiaires	11
Système d'évaluation	3

Certaines associations commencent cependant à s'approprier des outils de développement, pour renforcer l'efficacité de leur action mais aussi pour afficher leur professionnalisme, ce qui leur permettra de s'imposer plus facilement dans une perspective de participation à des projets territoriaux de développement.

L'ARCAF, à l'occasion de sa restructuration en 1998 a par exemple réalisé un diagnostic de son territoire qui lui a permis d'établir des fiches d'actions en fonction des besoins repérés. L'ALIM a pour sa part élaboré un véritable plan d'action, comme on peut le voir dans le schéma suivant.

Figure 8 . Plan d'action de l'ALIM



C. L'évolution des activités

Il est important d'évoquer l'évolution des activités des associations. La majorité des associations enquêtées tendent en effet à se développer, ce qui se traduit par une diversification ou un renforcement des activités. En ce sens, la constitution d'une association autour d'une activité même limitée peut faire émerger de nouvelles initiatives et constituer ainsi la base d'une réelle dynamique de développement.

Deux éléments peuvent expliquer cette évolution, qui sont liés à l'apprentissage organisationnel. Tout d'abord, après quelques mois ou années d'activités, les membres de l'association sont davantage aptes à repérer les besoins ou les opportunités qui s'offrent à eux sur le territoire, ce qui les conduit à redéfinir les activités voire même les finalités de l'association.

On peut à titre d'exemple présenter le cas de l'association Quoi de 9 basée à Florac.

En 1992, des formateurs du CFPPA (Centre de Formation Professionnelle Agricole) de Florac créent en effet cette association afin de trouver des logements pour leurs stagiaires (près de 450 par an), qui avaient des difficultés à trouver un toit pendant leur formation, ce qui leur fait prendre conscience des réels problèmes de logement sur la zone. Le projet prend par conséquent de l'ampleur et les actions de l'association s'ouvrent à un public plus large, celui des personnes en difficultés ; ainsi, en cinq ans, l'association aidera à se loger 200 personnes en difficulté économique ou sociale. Poursuivant dans cette démarche d'action sociale, l'association fait preuve de nouvelles initiatives.

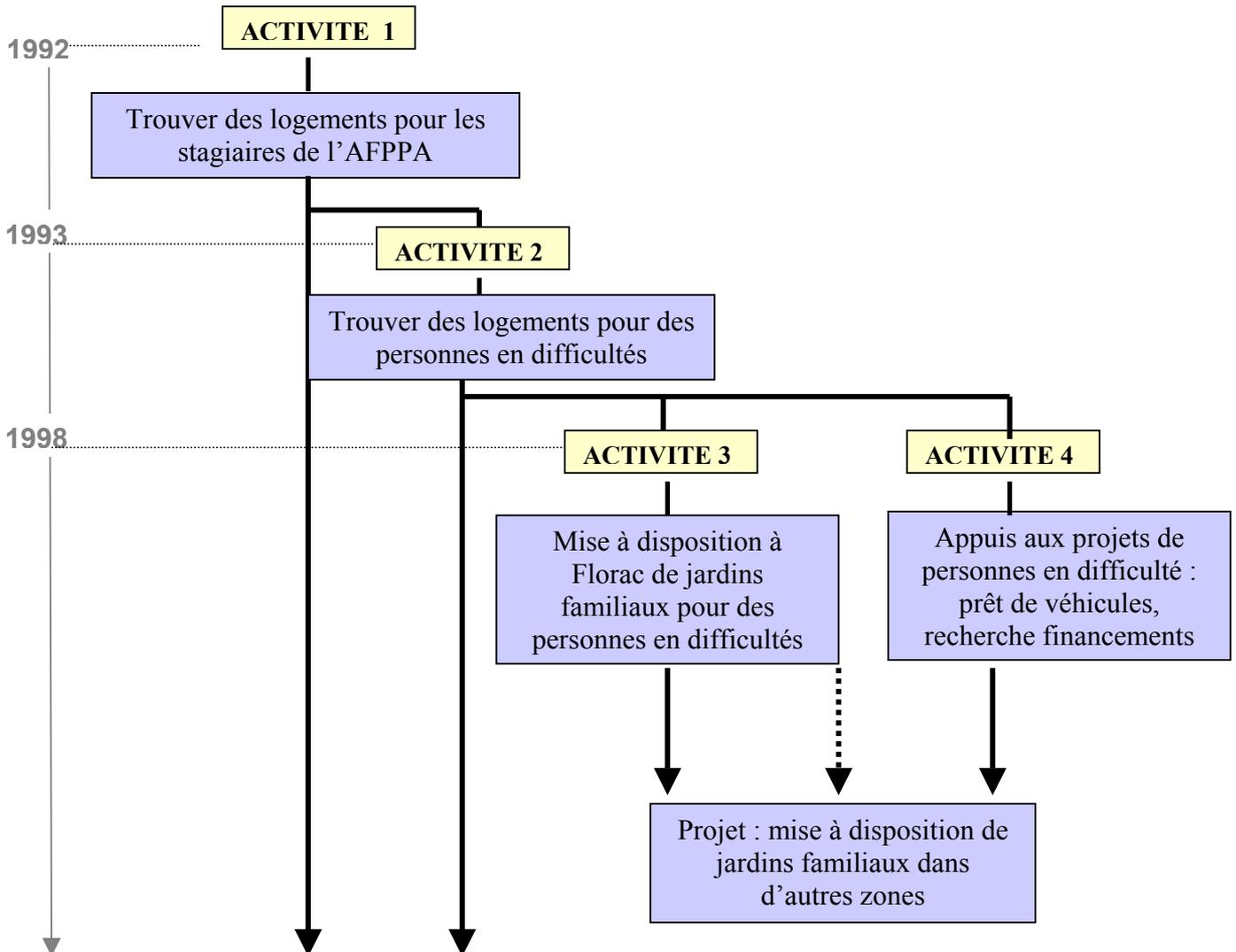
En 1998, Quoi de 9 ? loue un terrain de 3 300 m² d'un seul tenant à Florac pour mettre des jardins à la disposition de personnes au chômage ou au RMI. Un animateur est embauché début juin avec le dispositif emploi-jeune pour repérer les personnes intéressées, gérer l'outillage et le matériel financés avec le concours de la Fondation de France. Huit personnes, de 25 à 55 ans, bénéficient déjà du projet, avec des parcelles individuelles de 50 à 150 m² selon la taille de leur famille. La moitié du terrain est également réservée à un « jardin ouvert » mis en place par l'animateur.

L'association souhaite multiplier cette expérience sur les communes environnantes. Elle anime par ailleurs, toujours dans un objectif de solidarité, un système d'échange local (SEL). Le schéma ci-après retrace l'évolution des activités de l'association.

Le second élément est la construction d'une identité collective. En commençant à développer des activités en commun, les membres prennent conscience, notamment lorsqu'ils rencontrent le succès, de leurs capacités à réaliser des actions et de l'efficacité d'une action collective et coordonnée. L'expérience acquise est alors mise au service de nouvelles activités. Ce phénomène est significatif de l'émergence d'une culture organisationnelle, c'est-à-dire le sens de la mission collective, qui permet de mieux mobiliser les énergies et de s'adapter à l'environnement, mais aussi d'une prise de conscience que par ces activités communes, ces associations peuvent être des acteurs du développement des territoires ruraux.

C'est ce que nous a par exemple affirmé la Présidente de l'association Trésors de Nos Fermes : « *plus nous nous développons, plus nous aidons de nouveaux producteurs à s'installer, et plus nous participons à l'aménagement du territoire, en revitalisant les zones en déprise, en occupant des maisons isolées, voire des hameaux abandonnés (...) En reliant les fermes entre elles, en les ouvrant aux citoyens, nous mettons en avant une image dynamique « fermière » et accueillante de l'agriculture et de la Lozère* ».

Figure 9 . L'évolution des activités de l'association Quoi de 9



Enfin l'environnement général (évolutions politiques, économiques, sociales...) peut générer des changements et des évolutions dans les activités de l'association, qui se traduisent également par des ajustements partiels, sans toutefois que le schéma général d'action – composantes structurelles, culturelles, politiques – en soit modifié (Zan et Ferrante parlent à ce propos de « *variation dans le cadre de la même idée organisationnelle* »). A cet égard, l'histoire des foyers ruraux est significative (voir annexe 7), puisque ces associations ont progressivement adapté leurs stratégies et leurs activités aux nouvelles perspectives qui s'offrent au monde rural (développement local, Europe).

Ces propos laissent en effet entrevoir que les associations possèdent de vrais atouts susceptibles de contribuer au développement rural.

II - Des atouts spécifiques

A partir des éléments que nous venons de présenter et de l'ensemble des informations complémentaires qui nous ont été fournies par les enquêtes, nous avons dégagé trois atouts majeurs pour les associations, en terme de contribution au développement rural mais aussi d'efficacité et de pérennité : l'innovation, la socialisation et l'adaptation.

1. Des organisations sources d'innovation

L'association nous est apparue comme étant une structure particulièrement favorable à l'expression de l'innovation. Le développement et la valorisation des associations sont d'ailleurs déjà des signes d'innovation, puisqu'elles constituent le plus souvent une alternative au système. En outre, l'innovation peut intervenir à plusieurs niveaux : dans le fonctionnement, dans les activités, dans la composition de l'association.

A. L'innovation fonctionnelle

Au niveau du fonctionnement, l'innovation se traduit notamment par la capacité à s'approprier des dispositifs institutionnels. Pour illustrer ce propos, nous avons choisi l'exemple de l'association Trésors de Nos Fermes qui a mis en place un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE). Une des agricultrices, membre de l'association, s'est en effet engagée dans un CTE en 2000. Outre un diagnostic d'exploitation, elle intègre dans le volet économique de son contrat une colonne « immatériel » qui correspond au temps nécessaire pour remplir les fiches de traçabilité, développer la vente directe, constituer des réseaux, ce qui traduit bien ses certitudes : « *il faut arrêter de pousser les agriculteurs à investir, il faut les pousser à réfléchir. Le CTE peut financer un temps précieux pour diagnostiquer, évoluer, trouver des solutions, aller dans le bon sens* ». ²⁸ Ce CTE va servir de base à l'association pour élaborer un CTE collectif « Produits fermiers », avec l'appui de la Fédération nationale des Associations de producteurs fermiers et un regard favorable du CFPPA de Florac. « *Nous avons d'abord du définir ce qu'est un produit fermier, quels engagements il implique. L'objectif est d'améliorer la qualité des produits, de mieux les vendre, avec un développement de l'aspect accueil... Nous voulons essayer de travailler en protégeant mieux demain. Le CTE permet d'approcher l'identité de très petites exploitations, si on les multiplie dans nos campagnes, ça tient la route. C'est un nouveau regard porté sur l'agriculture, à condition que l'esprit de départ ne soit pas dévoyé* ».

B. L'innovation sociale

L'association joue d'autre part un rôle d'innovateur social, c'est-à-dire qu'elle est capable de mobiliser des acteurs différenciés en leur permettant de répondre à des besoins complémentaires. Deux exemples nous ont paru révélateurs à cet égard. L'association Nature et Progrès réunit par exemple des producteurs biologiques et des « consom'acteurs » soucieux de la qualité des produits qu'ils consomment. L'association Quoi de 9, dans le cadre de l'activité « jardins ruraux », anime des échanges et une entraide entre de nouveaux jardiniers, pour la plupart des migrants d'origine urbaine qui n'avaient aucune expérience du jardinage ou des personnes en difficulté, et des personnes âgées de la zone désireuses de transmettre leurs connaissances et qui encadrent donc les novices sur le plan technique. Cette activité permet aux différentes populations de se rencontrer et de cultiver ensemble « *un art de vivre* ».

C. Des activités innovantes

La souplesse de la structure associative favorise le développement d'initiatives créatives. L'innovation ne vient pas forcément de la nouveauté de l'activité mais de la capacité à imaginer des solutions alternatives à un problème, y compris en reprenant des activités anciennes. L'AOAACF a par exemple remis « au goût du jour » les foires à la ferme qui existaient autrefois dans le canton de Fournels pour valoriser la production locale. L'association Le Chemin de Stevenson crée un réseau solidaire

²⁸ Côté « matériel », le CTE de Mme Benon prévoit l'aménagement d'une magnanerie, d'une salle d'accueil et la création de deux pars à lapins en plein air. Le volet « territorial » comprend le défrichage des terrasses, la taille de châtaigniers, la réalisation d'un parc à moutons, l'entretien des murs et des terrasses. Au total son CTE équivaut à une participation publique d'environ 150 000 francs sur 5 ans (signé en avril 2000).

d'acteurs touristiques (loueurs d'ânes, propriétaires de gîte, restaurateurs) sur un ancien itinéraire de randonnée. La FNFR et les Scènes Croisées de Lozère imaginent des spectacles vivants itinérants. Ces quelques exemples ne sont évidemment qu'un aperçu du foisonnement d'initiatives originales qui sont le fruit des multiples associations rurales, qui peuvent être autant de réponses efficaces aux problèmes que connaissent les zones rurales.

2. Un outil de socialisation

Nous avons pu constater qu'un des plus grands atouts des associations, puisque reposant principalement sur des valeurs sociales et culturelles, était la capacité à valoriser les hommes, les richesses dont ils disposent et l'efficacité des relations qu'ils entretiennent entre eux. L'association offre en effet des modalités de socialisation, d'écoute et de solidarité, de communication, d'intégration et d'autonomie, autant d'éléments essentiels pour des zones le plus souvent faiblement peuplées et en difficultés et qui se recomposent du point de vue de leurs populations.

A. Une fonction importante d'intégration

Pour autant que les associations affichent aujourd'hui moins leur rôle intégrateur (défense d'intérêt), cela ne signifie pas que leur fonction intégratrice, et donc leur utilité sociale, soit en voie de disparition. Au contraire, les associations semblent avoir vocation à favoriser l'intégration, car elles sont amenées à travailler avec des porteurs de projets que les structures classiques ont du mal à accompagner, mais aussi des migrants, des personnes en difficultés et des femmes. Certaines associations rencontrées s'adressent notamment à un public de nouveaux venus ou marginalisé (Quoi de 9, ARCAF). Les associations permettent également aux femmes d'être actives dans le développement et de s'affirmer. Le milieu associatif et le lien social qu'il engendre confèrent à ses membres une identité plus affirmée, qui permet à ces derniers de mieux se positionner dans la société. L'exemple de Trésors de Nos Fermes est là encore significatif puisqu'un des membres souligne : *« notre association regroupe 30 producteurs et le bureau est tenu par des femmes. J'ai envie de dire que c'est un heureux hasard ! Mais heureusement, justement, que nous sommes là pour dynamiser le monde rural, le faire vivre. Dans notre coin, la vie, la nature sont rudes et la qualité de vie passe par la solidarité. Je dois dire que ce sont les femmes qui ont pris cela en charge. Maintenant, il faudrait veiller à mettre leur travail sur les exploitations un peu plus en valeur »*.

B. La culture du lien social

Le milieu associatif nous est apparu, à travers ces quelques enquêtes, particulièrement propice à la création du lien social qui engendre l'inter compréhension, la reconnaissance mutuelle mais aussi l'efficacité comme le souligne un adhérent des Chemins de Stevenson : *« plus on travaille ensemble, mieux on réfléchit et plus notre activité est efficace »*.

L'intérêt du cadre associatif est qu'il permet en effet de renouveler les rapports individuels, en faisant réfléchir et travailler ensemble des personnes dont les caractéristiques sociales, les compétences professionnelles, les âges et les opinions sont fréquemment variés. L'association a compétence à transformer toutes ces énergies individuelles en énergie collective, ce qui en constitue d'ailleurs une de ses principales ressources. L'association Chemins et Patrimoine a par exemple permis de restaurer plusieurs petits monuments (croix de Malte...) en mobilisant les habitants de quelques communes (personnes âgées, jeunes, artisans, agriculteurs...), soucieux de préserver leur patrimoine culturel. Dans cette optique, l'association permet de réaliser en son sein des expériences intéressantes de cohésion sociale.

La pratique associative et les liens qu'elle génère semblent par ailleurs bénéfiques aux membres considérés individuellement. L'appartenance à une association constitue une ouverture sur l'extérieur, qui permet à un individu d'émerger de la sphère du privé, qui renforce ses capacités d'échanges et d'inter-relations. Plusieurs interlocuteurs ont en effet souligné qu'ils avaient dans ce cadre élargi leurs réseaux de connaissances et d'amitiés. La participation à une activité associative permet par ailleurs de faire acquérir à ses membres l'expérience des responsabilités, notamment pour les plus jeunes.

Enfin l'association crée un espace de solidarité, où les membres peuvent échanger des conseils, des informations, s'entraider. C'est par exemple la conviction de l'agricultrice de Trésor de Nos Fermes. Cette exploitante installée depuis 10 ans dans les Cévennes avait eu l'idée d'installer une magnanerie mais « *il fallait 10 à 15 000 francs pour installer la magnanerie et planter les mûriers qui nourrissent les vers, nous ne les avons pas. L'exploitation est trop insignifiante pour être concernée par les aides : pendant longtemps je me suis sentie isolée dans le monde agricole, on a toujours été en dehors des barèmes* ». La solution lui est proposée par la présidente de l'association, qui lui parle du CTE et l'aide dans ses démarches auprès de la DDAF.

Le lien social est donc important dans les associations, d'autant que l'entretien de ce lien favorise l'adhésion des membres à des aspirations collectives, et peut donc être un facteur important de la pérennité du mouvement.

3. Adaptabilité au contexte local

Les associations assurent une fonction très précieuse dans les espaces ruraux car ce sont les lieux privilégiés d'expression des demandes non satisfaites, des expériences et des attentes des habitants d'un territoire, autant de points de vue intéressants à recueillir dans une perspective de connaissance des besoins. Bien ancrées dans le milieu local, les associations sont en effet aptes à repérer les besoins comme les porteurs de projets. Ceci est essentiel car pour pouvoir répondre de manière adaptée à la demande sociale, il faut être capable de bien l'identifier et pour cela être au plus près des populations concernées. Un membre de l'ALIM souligne ainsi : « *il est essentiel de se rapprocher des gens pour avoir une certaine efficacité, d'où notre idée de départ de cyber-mobile* ». Les associations sont ainsi à même de réaliser de bons diagnostics de la situation locale qui serviront de base au développement des projets. Les initiateurs de l'ALIM sont par exemple partis d'un diagnostic qui nous a ainsi été résumé : « *notre association est née d'un constat : la population lozérienne est éparpillée sur un territoire vaste aux conditions d'accès difficiles, l'exode rural y a entraîné des phénomènes de désertification humaine. Les villes de Lozère sont de dimension réduite, l'accès collectif à Internet y est peu ou pas développé. (peu de cyber-cafés, de lieux associatifs ou communaux d'accès au réseau). L'utilisation de moyens modernes de communication peut être un élément moteur d'ouverture sur l'extérieur, d'accès à la culture, d'échanges multiples, d'amélioration de la qualité de vie, éléments déterminants de la lutte contre la dépopulation rurale, en particulier pour les jeunes* ».

A partir de là, les associations présentent l'avantage de développer des activités parfaitement adaptées au contexte local. On pourrait dire qu'elles travaillent « sur mesure ». L'ARCAF a par exemple constaté que les habitants du canton, notamment des agriculteurs, souhaitaient développer une activité touristique (gîtes...). L'association met donc actuellement en place un petit centre de formation au tourisme rural à Fournels.

Dans une perspective de coproduction d'un projet territorial de développement, les associations semblent donc à même de faire fonction de conseillers mais aussi de « maîtres d'ouvrage » et ainsi contribuer, de la conception à l'évaluation, à ce projet.

A travers les quelques éléments présentés dans cette partie, l'association apparaît donc comme un lieu privilégié d'innovation, de création de lien social, de formulation et de mise en acte de la demande économique, sociale et culturelle locale. Quelques contraintes pèsent cependant sur ces organisations, les empêchant d'exprimer pleinement ces atouts.

4. Les obstacles pesant sur les associations

La pression financière, qui parvient parfois à être régulée, reste la plus forte contrainte. Les associations doivent perpétuellement développer des efforts pour éviter la sanction financière qui les ferait disparaître. Par ailleurs, l'association est soumise à la question de la justification vis-à-vis de l'environnement local : elles doivent souvent gagner la reconnaissance des adhérents ou de la

population locale pour pouvoir poursuivre l'action collective. Enfin certaines associations reposent sur un leader ou un animateur dynamique, ce qui peut fragiliser l'organisation sur la durée.

Les obstacles les plus fréquemment évoqués sont présentés dans le tableau ci-après. La question du financement resurgit très clairement. Les rapports à l'administration, le manque de formation et la difficile mobilisation et implication de la population ou de certains acteurs locaux apparaissent également comme des freins au bon fonctionnement ou au développement de certaines associations.

Tableau 11. Les obstacles évoqués par les associations enquêtées

Obstacle	Part d'associations l'ayant évoqué
Financier	79 %
Politique	14 %
Administratif	43 %
Qualification	36 %
Coopération / adhésion de la société locale	43 %

Malgré ces difficultés, les associations, à travers les atouts que nous venons d'évoquer, contribuent incontestablement au développement rural, chacune à leur échelle d'intervention. Nous devons maintenant voir si ces atouts peuvent être valorisés dans la perspective d'une contribution à une dynamique plus globale de développement, en se coordonnant avec les autres acteurs locaux du développement rural.

Chapitre VI : La participation associative aux dynamiques territoriales de développement

Dans cette partie, nous déplaçons le centre focal de l'analyse des associations vers leur environnement, l'analyse des relations que les associations entretiennent avec leur environnement étant un aspect essentiel si l'on considère l'association comme un système social ouvert.

Nous tentons ici de déterminer dans quelle mesure les associations participent à des démarches globales de développement rural sur le territoire lozérien. Cette analyse s'est faite à trois niveaux :

- l'analyse du réseau d'organisations dans lequel l'association est active (réseau inter-organisationnel), donc ses relations avec son environnement spécifique : avec quelles organisations les associations enquêtées entretiennent-elles des échanges privilégiés ? Sur quelles bases se construisent ces échanges et dans quel but ?
- l'analyse de l'environnement général. Sur ce point, nous nous sommes intéressés spécifiquement à l'influence exercée par les institutions : dans quelle mesure les politiques de développement rural permettent-elles localement aux associations de s'associer à une démarche plus globale de développement ?
- l'analyse du positionnement des associations par rapport à quelques acteurs majeurs du développement rural en Lozère : les associations sont-elles perçues comme des partenaires du développement et ont-elles les capacités de développer des formes de coordination avec les autres acteurs majeurs de la zone ?

Enfin ces analyses nous ont permis de dégager les contraintes, exogènes et endogènes, susceptibles de limiter l'implication des associations dans le développement, que nous présenterons en dernier point de ce chapitre.

I. Les relations développées par les associations : les réseaux inter-organisationnels

1. Identification des réseaux inter-organisationnels

A. Des organisations privilégiées

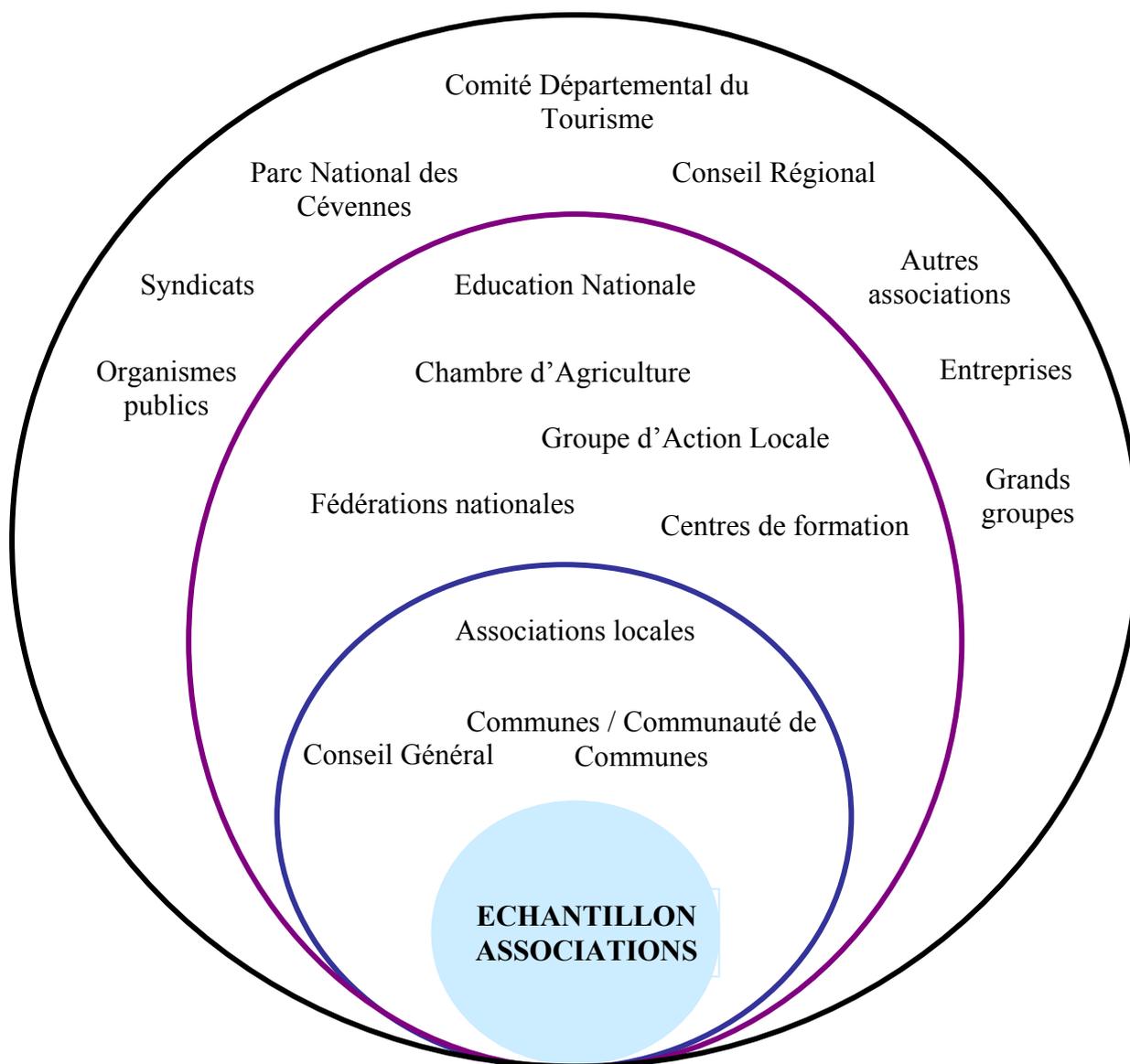
La première étape de notre analyse sur les échanges entretenus par les associations avec les autres organisations fut de reconstituer leur réseau, c'est-à-dire d'identifier ces organisations puis examiner les motifs et les modalités d'échanges. Ces reconstitutions ont été établies sur la base des informations fournies par chaque association lors des enquêtes (interviews et documentation), mais aussi à partir du recoupement de l'ensemble des informations. Ceci nous a permis de réaliser, pour chaque association, un graphe de ses relations, qui ne prétend pas être exhaustif mais qui présente les relations majeures. Ces graphes sont présentés en annexe.

Nous avons tenté de synthétiser ces informations pour déterminer les interlocuteurs et partenaires privilégiés de ces associations. Cette synthèse est présentée dans le schéma ci-après. Nous l'avons construit en notant pour chaque association si elle entretient une relation avec les différents types d'organisation (0 = pas de relation / 1 = existence d'une relation). Chaque organisation obtient ainsi un total de points, ce qui nous a permis de constituer trois groupes.

Le premier groupe se compose des communes et communautés de communes, des associations locales et des instances départementales (Conseil Général, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, commissions départementales). Ces trois types d'organisations se distinguent très nettement. Les associations sont fréquemment en relation avec les instances départementales dans le cadre de relations financières (octroi de subventions). Les relations avec les communes et structures

intercommunales sont davantage liées à la mise en place d'actions en commun. Les associations locales sont également en relations entre elles, sur des bases moins formelles : échanges d'informations, de services, entraide et actions communes. Ces relations entre associations sont généralement bonnes, il ne semble pas qu'il y ait un esprit de concurrence sur des mêmes domaines d'activités ou de compétition pour l'obtention de subventions, certaines associations faisant même la promotion des autres (l'ALIM participe par exemple à la construction de sites internet pour des associations locales afin qu'elles se fassent davantage connaître).

Figure 10. Les relations des associations enquêtées



D'autres partenaires institutionnels (Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Parc Nationale des Cévennes), ainsi que des grands groupes (Crédit Agricole, Groupama, France Télécom) sont notamment présents compte tenu des aides financières ou matérielles qu'ils procurent aux associations.

Les Fédérations nationales et les centres de formation apportent davantage un appui technique. On notera également la présence de l'éducation nationale (rectorat, lycées ...) sachant que beaucoup d'associations s'inscrivent dans une démarche pédagogique pour sensibiliser les plus jeunes à l'environnement, à la culture, aux nouvelles technologies...

B. Le choix des interlocuteurs

Les liens que tissent les associations avec telle ou telle organisation résultent de facteurs multiples mais globalement, il ressort que les rapports d'échanges, et par conséquent les réseaux, se construisent selon un double processus :

- Un processus d'adaptation : ce processus est en corrélation étroite avec l'apprentissage organisationnel ; au fur et à mesure que l'association s'affirme et se consolide, elle développe des capacités relationnelles qui lui permettent de mieux s'adapter à la situation locale. Ainsi les associations les plus importantes (en terme d'effectif) et les plus anciennes ont souvent des échanges nombreux avec les différentes organisations, notamment la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.
- Un processus de sélection ou de différenciation : l'association choisit des interlocuteurs privilégiés, en fonction de ses besoins (financiers, techniques, scientifiques), de ses activités et de ses affinités.

C. Des organisations relais

Le choix des interlocuteurs est important car, outre ce qu'ils apportent aux associations (financements, conseils, matériels...), ces derniers font fonction de relais²⁹. Ils représentent en effet une ouverture incontestable sur l'extérieur, qui permet à l'association : de se faire connaître et reconnaître, d'exprimer ses exigences et de diffuser. Mais en tant que relais, ces interlocuteurs peuvent aussi devenir les « véhicules » par lesquels s'introduisent dans l'association des intérêts extérieurs. Cela nous amène à évoquer le problème de l'instrumentalisation des associations. Certaines associations, de part leur fonction (notamment dans le domaine de l'action sociale), sont en effet menacées d'être utilisées par d'autres organisations, plus précisément publiques.

Cela constitue parfois un dilemme pour les associations ; elles oscillent entre l'ouverture sur l'extérieur, qui présente un risque d'instrumentalisation de la part des pouvoirs publics soucieux de trouver des opérateurs relais de dispositifs, et la volonté de garder leur autonomie du point de vue des décisions et de la conduite des actions, et doivent alors faire face au risque de se voir exclues des financements publics. Deux cas peuvent illustrer ce propos :

- ARCAF : cette association est largement subventionnée par la CAF et la MSA et par conséquent ces organismes font partie du conseil d'administration et impose en partie leurs visions.
- Nature et Progrès : à l'inverse, cette petite association a choisi de privilégier les principes et « l'esprit » de l'organisation, Nature et Progrès, qui développe des activités autour de l'agriculture biologique, s'appuie sur un cahier des charges très strict et se dit peu satisfaite de cahiers des charges tels que celui du label AB. L'association se situe donc en rupture par rapport à la logique de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et d'autres regroupements de producteurs bio, qui promeuvent ce type de labels. L'association ne souhaite pas être utilisée pour promouvoir ce type de label et n'a dès lors pas de contact avec ces organisations, ce qui la conduit à rester en marge des grandes actions menées sur le département dans le domaine de l'agriculture biologique mais la prive également de sources possibles de financements.

Face à ce risque, il est primordial que les associations définissent les conditions d'échanges, ce qui nous amène à aborder la question des pratiques auxquelles ont recours les associations pour organiser leurs relations avec les autres organisations.

²⁹ « Relais » au sens où l'a défini M. Crozier, c'est-à-dire qui expriment leur fonction de maillon permettant d'établir une concaténation et qui traduisent un dilemme qui s'attache à leur rôle. In Crozier M., Frieberg E. (1977), *L'acteur et le système*, Seuil, Paris.

2. Les pratiques

A. Le partenariat

C'est la pratique la plus utilisée, et qui semble de plus indispensable pour les associations. La plupart des associations ont pris conscience que le développement de leurs activités ou que la contribution qu'elles espèrent apporter au développement du territoire ne peut que s'inscrire dans une perspective de collaboration et de partenariat avec les autres acteurs locaux.

Certaines associations ne fonctionnent même que sur ce principe. C'est par exemple le cas des Scènes Croisées de Lozère, association qui tente de favoriser l'accès des populations rurales à la culture, en multipliant notamment les spectacles itinérants. Le principe des « scènes nomades » fonctionne sur des modes de coproduction, co-réalisation et d'accompagnement qui se traduisent dans tous les cas par un partenariat. Comme le souligne un des animateurs de l'association, « *cette notion de partenariat est capitale dans notre association puisque la structure n'initie aucune action en solo* ».

Si certains partenariats se limitent à des flux financiers ou d'information, il est intéressant de souligner que ce type de relations s'envisage de plus en plus fréquemment dans le cadre d'une définition commune des objectifs, des tâches et des responsabilités. On s'oriente dans ce cas vers une administration commune des projets.

Ces partenariats prennent parfois la forme de la contractualisation, mais cette pratique semble encore insuffisamment développée et elle se limite en général à confier à l'association des tâches d'exécution.

B. Les relations informelles

Les associations entretiennent également des relations informelles avec d'autres organisations, principalement basées sur la confiance, l'amitié, des domaines communs d'activités ou des visions convergentes.

Ce type de relations est surtout le fait des associations entre elles. Le plus souvent, il s'agit d'organiser des activités ou des manifestations en commun, mais aussi d'échanger des informations, des compétences.

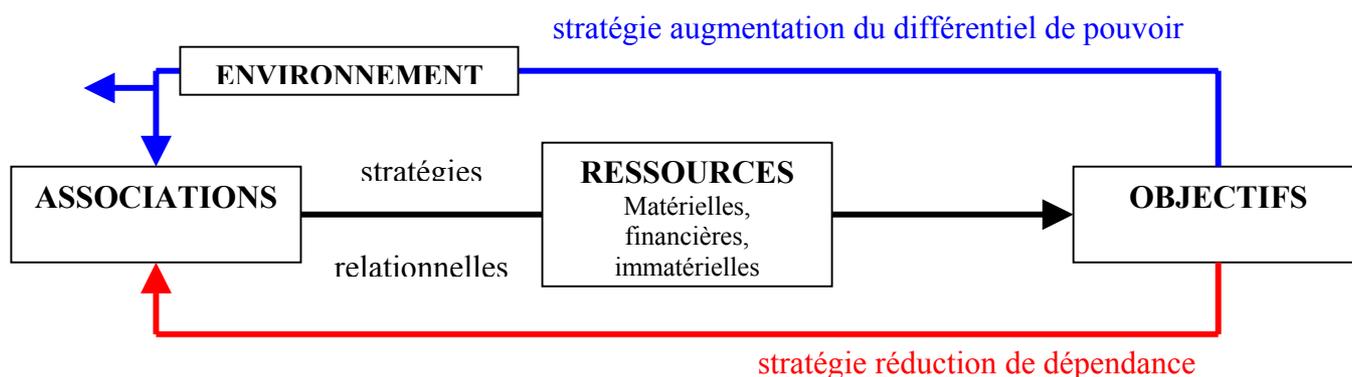
Ces relations se construisent souvent à partir de réseau d'individus. Quand un même individu fait partie de plusieurs organisations, ces dernières sont alors amenées à entretenir des relations. La présidente de Trésor de Nos Fermes fait par exemple également partie de l'association ALEPE. Le président de l'ARCAF est président d'honneur de l'AOAACF, mais aussi président de la Communauté de Commune des Hautes Terres.

3. Les stratégies relationnelles

Les logiques qui sous-tendent le développement de relations avec l'environnement peuvent être multiples.

Nos enquêtes nous ont cependant permis de dégager deux stratégies distinctes concernant le comportement des associations dans leurs relations avec les autres organisations, comme le résume le schéma ci-après.

Figure 11 . Stratégies relationnelles des associations



La première orientation correspond à une stratégie qu'on qualifie d'augmentation du différentiel de pouvoir : l'association développe des relations pour acquérir un certain nombre de ressources, notamment immatérielles (connaissances, position de pouvoir), qui lui permettent de réaliser des objectifs mais surtout d'accroître les possibilités dont dispose l'association pour influencer son environnement. Les associations qui adoptent cette stratégie sont engagées dans une démarche d'interpellation des autres acteurs. Elles promeuvent une culture du dialogue et cherchent à faire connaître et valoir leurs valeurs, leurs points de vue ou exigences. Cette stratégie est principalement le fait d'associations ouvertes sur l'extérieur, bénéficiant à des personnes n'étant pas forcément adhérentes, intervenant souvent dans le domaine social ou de l'environnement. L'ALEPE constitue une très bonne illustration de cette stratégie. Cette association de protection et de défense de l'environnement, créée en 1978, a engagé en 1995 une procédure d'agrément³⁰, ce qui lui permet d'être membre de différentes commissions départementales (Commission Départementale d'Orientation Agricole) ou régionales (Direction Régionale de l'Environnement – DIREN). Des associations a priori plus auto-centrées peuvent également choisir cette stratégie, comme Trésor de Nos Fermes, qui est devenu porte-parole des associations de producteurs fermiers du département. En outre, certaines associations utilisent la recherche de subventions auprès des pouvoirs publics dans le cadre d'une démarche plus large que la simple collecte de fonds. Cette recherche s'inscrit dans une logique de diffusion, comme un moyen d'instaurer le dialogue avec les décideurs politiques, un moyen de leur faire prendre conscience de réalités dont ils sont coupés, de convaincre...

Cette stratégie correspond aux associations qui souhaitent véritablement être partie prenante du développement de leur territoire et qui tentent donc de démontrer leurs capacités et obligent leurs interlocuteurs à les prendre en considération.

D'autres associations optent pour une stratégie de réduction de dépendance : ici l'objectif est de renforcer la capacité dont dispose l'association pour se défendre contre la variabilité de son environnement, donc de s'appropriier des ressources pour consolider sa structure. Ces associations développent en général un minimum de relations.

³⁰ Pour renforcer leur action, certaines associations peuvent demander un agrément. L'agrément permet à une association liée à l'environnement d'être consultée à l'occasion de l'élaboration du plan local d'urbanisme, ou du plan de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés qui intéressent la commune où l'association a son siège social, de siéger dans certaines instances départementales ou régionales. L'agrément permet également de se constituer partie civile dans un procès concernant directement ou indirectement la protection de l'environnement et du cadre de vie. Pour demander l'agrément, une association doit avoir au moins 3 ans d'existence et un fonctionnement régulier.

Le jeu des relations entre les différents acteurs peut par ailleurs être influencé par les institutions, comme nous allons le voir à présent.

II - Le rôle des institutions dans la structuration des acteurs

Notre analyse ne pouvait manquer d'évoquer le rôle des institutions dans la dynamique des acteurs du développement rural.

S'il n'existe pas traditionnellement une pratique de l'information, de la consultation, de la concertation, de la participation, où la démocratie représentative fasse une réelle place aux acteurs locaux, on observe cependant des pratiques novatrices dans ce domaine. La logique des programmes publics prévoit de plus en plus, comme nous l'avons évoqué dans la première partie de notre travail, l'intervention et la coopération d'une pluralité d'organisations, chargées de définir ou d'appliquer les programmes en question.

1. Les politiques publiques de développement en Lozère

La Lozère a une longue expérience du développement local et rural : c'est « *un département pionnier en matière de développement* » comme le signale le directeur de la Société d'Economie Mixte (SELO) en charge de la gestion du Groupe d'Action Locale Entreprise Lozère. Dès les années 70 en effet, la Lozère, face à la déprise démographique et économique enregistrée, engage une démarche de développement. Les projets de développement dont elle bénéficie concernaient alors surtout des programmes lourds : équipements collectifs, agriculture. La Lozère a effectivement bénéficié de programmes en faveur du développement des infrastructures, à en être presque « suréquipée ».

Bien que les actions en Lozère restent marquées par une volonté « d'économie des moyens », compte tenu d'un faible budget (le budget du département de la Lozère est inférieur au budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard voisine), elles ont cependant permis aux « gestionnaires » du développement (conseillers généraux, SELO, élus locaux...) d'acquérir l'expérience du développement, notamment en matière d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projets.

Plusieurs dispositifs vont permettre de renforcer l'organisation des acteurs locaux et de mettre en place des projets de développement. On pense notamment aux précédentes lois sur l'intercommunalité et aux contrats de plan Etat-Région. La Lozère a par ailleurs bénéficié, dès 1970, de la création du Parc National des Cévennes, qui devient un acteur majeur du développement dans la zone.

Mais c'est surtout à partir des années 80, avec les programmes communautaires dont elle va bénéficier, que la Lozère va pouvoir initier une véritable politique de développement rural. Les principaux programmes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12. Les programmes communautaires en Lozère de 1982 à 1999

82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	
Programme de Développement Intégré (PDI)																		
Programme National d'Intérêt Communautaire (PNIC)																		
				Programme Intégré Méditerranéen (PIM)														
							Programme de Développement des Zones Rurales (PDZR)											
									Programme LEADER I									
													Programme de Développement des Zones Rurales II (PDZR II)					
													Programme LEADER II					

Source : documents divers.

Il ne s'agit pas ici de présenter le détail de ces différents programmes mais plutôt de voir quel est le bilan qui peut en être tiré, notamment en terme de structuration des acteurs locaux et de possibilités d'implication offertes aux associations.

Il est toutefois important de signaler que ces politiques ont eu un impact économique certain sur la zone. Les réalisations faites à travers ces programmes permettent en effet de constater la mise en place d'une dynamique de développement économique. Des initiatives privées, soutenues par la mobilisation des crédits publics (Europe, Etat, Région et Département) ont initié le développement dans différents domaines d'activités.

- L'agriculture : il y a d'une part une structuration et une adaptation de l'élevage (démarches qualité par les labels, agro-tourisme, transformation et valorisation de produits fermiers...) et d'autre part une modernisation des outils économiques de transformation (ateliers de diversification, améliorations foncières et pastorales sur 15 000 hectares, modernisation de 8 entreprises agro-alimentaires...).
- Les entreprises : des zones d'activités ont été créées ou aménagées, des aides ont été allouées pour l'investissement en matériel...
- Le tourisme : l'offre d'accueil est améliorée sur l'ensemble du territoire (créations et modernisation de chambres d'hôtel, emplacements de camping), l'offre de loisirs est développée à travers des produits identifiés comme le cyclotourisme, la randonnée, les parcs à thèmes (Parc à loups de Sainte-Lucie qui accueille 100 000 visiteurs par an, le Parc à Bisons de la Margeride avec 45 000 visiteurs par an...), le thermalisme vert (station de la Chaldettes)...
- L'environnement : dans ce domaine, on peut citer le classement d'une vingtaine de sites remarquables au plan paysager et de 40 monuments, les actions de sensibilisation à la protection de l'environnement, la gestion de milieux aquatiques comme la vallée du Lot...
- La culture : les actions ont favorisé la conservation du patrimoine bâti et l'aménagement culturel (création d'une école de musique et de danse...).

2. L'impact sur la structuration des acteurs

A. Un bilan globalement positif

Ces politiques ont eu des effets importants sur la structuration générale des acteurs du développement en Lozère. Elles ont contribué à créer un climat plus favorable au développement des relations entre acteurs et ont généré la constitution de réseaux au sein duquel des logiques différentes parviennent à s'accorder, elles ont stimulé leur implication dans des démarches de développement communes.

Depuis plus de 20 ans, la mise en œuvre des programmes européens, la contractualisation du département à certains volets du contrat de plan Etat / Région ont en effet permis aux acteurs locaux, financeurs (Communauté, Etat, Région, Département), socioprofessionnels (chambres consulaires, établissements d'enseignement...) et associations diverses, d'être partie prenante de la démarche de développement du territoire lozérien.

A travers les programmes communautaires, et notamment les programmes LEADER, la participation et la structuration semblent avoir été renforcées, par le biais d'actions communes. Le travail en réseau des acteurs a été initié et progressivement conforté, comme le soulignent les résultats d'une évaluation du programme LEADER II Lozère³¹ : « *complémentarité entre les milieux urbains et ruraux ;*

- *affirmation d'un développement global de la zone Leader ;*
- *réduction de l'isolement des territoires ;*
- *implication de façon participative de nombreux acteurs locaux de nature et de rôle différents ;*
- *enclenchement d'une dynamique de développement local durable, dans la mesure où les acteurs privés s'approprient les stratégies établies ;*
- *consolidation et créations d'entreprises et d'emplois ;*

³¹ Evaluation réalisée par la Mission d'Appui aux Programmes Communautaires de Montpellier.

- *désenclavement des agents économiques en les accompagnant dans leur projet de développement de leurs activités et en favorisant la structuration de réseaux et de filières.* »

Les initiatives et les projets de développement étaient certes présents mais ces divers dispositifs sont venus alimenter, accélérer et enrichir ces démarches, renforcer les capacités d'actions collectives, élargir la concertation. Dans le cas du GAL, les enquêtes soulignent en effet que l'enveloppe budgétaire a permis de créer les conditions pour réunir des acteurs qui, a priori, n'auraient pas eu de raisons de travailler ensemble. Si les projets communs n'ont pas toujours eu la réussite attendue, ils ont été le support d'un processus d'apprentissage de la démarche partenariale.

B. Des avancées pour les associations

Ces politiques ont agi à un double niveau : elles ont, d'une part, favorisé l'émergence de nouvelles associations et, d'autre part, la mise en relation (multiplication des transactions institutionnelles contribuant au développement de partenariats et de réseaux) et l'implication de plusieurs associations dans le cadre de projets de développement communs.

Concernant l'émergence de nouvelles associations, les processus à l'œuvre ont été de trois types :

- La mise à disposition d'une enveloppe budgétaire a permis dans plusieurs cas de générer une dynamique d'action collective ou de structurer des initiatives locales. A titre d'exemple, on peut citer l'association Agri-Bio Lozère. Cette association, qui regroupe près d'une centaine de producteurs biologiques, s'est constituée en 1991, à l'occasion du premier programme LEADER qui a financé les premiers projets à hauteur de 50 %, avec d'autre part le soutien du Conseil Général.
- Les nouveaux dispositifs institutionnels sont appropriés par les acteurs locaux comme support d'une nouvelle organisation (l'association Trésors de nos Fermes avec son CTE collectif).
- Les nouvelles structures institutionnelles encouragent la structuration des acteurs, comme le Parc National des Cévennes ainsi qu'on va le voir par la suite.

D'autre part, ces divers programmes ont permis à nombre de ces acteurs collectifs de passer dans une sphère politique plus large, en leur permettant d'être présents au sein des différentes instances décisionnelles (commissions techniques départementales, comités départementaux et régionaux de programmation) ou consultatives.

Les partenariats ainsi mis en place se sont également traduits au niveau des prises de décision (examen des dossiers de demande de financement présentés par les porteurs de projets) et des politiques prospectives à mener sur le territoire. Ces réseaux ont par exemple été sollicités lors des réflexions menées au sein des groupes de travail (février 1998 - mars 1999) constitués dans le cadre du projet « Lozère 2000-2006 » et de la constitution du Conseil de développement social et économique (composé de cinq collèges : entreprises et activités professionnelles de non-salariés, syndicat de salariés, vie collective, élus locaux et personnes qualifiées).

Ces politiques et programmes représentent incontestablement des *stimuli* au changement et à l'apprentissage au travail en commun.

3. Limites et perspectives

Le rôle des associations reste majoritairement consultatif. La légitimité des interventions est toujours à réaffirmer auprès du pouvoir et les associations ne sont jamais assurées d'être reconnues durablement, sur le plan institutionnel, comme des interlocuteurs indispensables. Si l'on commence à accepter que la légitimité associative agisse dans le domaine du développement rural, une meilleure reconnaissance nécessite que les associations démontrent en permanence l'intérêt de leur contribution.

En général, les associations ne sont pas conviées comme partenaires de la conception de programme de développement. Elles sont identifiées par l'offre de services qu'elles proposent et non du fait de la connaissance qu'elles ont de leur public. Malgré des avancées significatives, il faut effectivement signaler que l'implication des acteurs non-institutionnels est encore fragile. Plusieurs organisations ont

en effet signalé qu'il fallait très souvent « s'imposer », « faire le forcing » pour participer à l'élaboration et la mise en œuvre des projets collectifs.

La question de la participation des acteurs est également conditionnée par des problèmes de sensibilisation et d'information insuffisantes et de faible formation de ces derniers, de telles actions étant assez difficiles à mettre en œuvre. Concernant le programme LEADER II, la SELO a par exemple signalé les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la mesure « actions de formation à la conduite ou à la participation à un programme d'innovation rurale »³², qui n'a connu qu'un taux de réalisation de 37 %, notamment du fait de la rigueur réglementaire du Fonds Social Européen.

Deux dispositifs sont actuellement mis en place, qui devraient venir renforcer les dynamiques initiées au cours des vingt dernières années : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire et le programme LEADER +.

La Région Languedoc-Roussillon, dans le cadre d'une démarche prospective 2020, a élaboré un SRDAT pour les années 2000-2006, qui se fonde notamment la mise en place de Pactes Territoriaux de Croissance pour favoriser la mise en cohérence des initiatives de terrain autour d'un même projet. Cette nouvelle politique cherche à dynamiser les forces vives des territoires et à favoriser l'ouverture et les échanges inter et intra-territoriaux. Cette démarche partenariale régionale préfigure les pays et se veut complémentaire des projets départementaux de développement (« Lozère 2000-2006 »).

La Lozère est d'autre part pour la troisième fois candidate au programme européen LEADER. La candidature de la Lozère pour la période 2000-2006 est à l'heure actuelle bien engagée, ce qui va permettre de poursuivre les efforts engagés avec les précédents programmes.

III - La place des associations comme acteur du développement rural

Dans cette partie, nous allons examiner de manière plus précise les relations existant entre les associations et quelques acteurs majeurs du développement rural en Lozère. Il s'agit ici d'évaluer si le processus d'échange qui se construit entre les différentes organisations et le secteur associatif pose les bases d'une reconnaissance de ce dernier comme un partenaire à part entière du développement.

1. Les rapports avec les collectivités locales

Collectivités locales et associations semblent a priori de plus en plus proches. Nos enquêtes, auprès des associations mais aussi de deux élus nous permettent d'établir deux constats majeurs concernant les rapports qui se nouent entre les collectivités locales et le monde associatif : il existe d'une part une reconnaissance mutuelle de ces deux types d'organisation et d'autre part leurs rapports ont évolué.

A. Une reconnaissance mutuelle

La majorité des représentants associatifs rencontrés, plus précisément ceux intervenant à l'échelle locale, ainsi que les collectivités, s'accordent sur le fait qu'ils ont besoin les uns des autres, et par conséquent, qu'ils doivent travailler ensemble. Un point qu'il paraît essentiel de souligner est que ces deux groupes s'accordent sur la nécessité pratique de démarches communes ; surtout on perçoit qu'ils commencent à s'accorder sur la légitimité des interlocuteurs que ces démarches leur font rencontrer.

Du côté des collectivités locales, on insiste sur le témoignage de vitalité de la société civile que les associations constituent. Ses représentants semblent conscients du fait qu'elles assument certaines fonctions ou rendent aux collectivités des services qu'elles ne pourraient garantir à elles-seules. D'après le Président de la Communauté de Communes des Hautes Terres, « *les associations sont une chance pour la vie des collectivités en milieu rural, une richesse sur laquelle nous devons nous appuyer et dont il convient de favoriser le développement* ».

³² Mesure 3 de l'axe 1 « Acquisition de compétences » du programme LEADER II en Lozère. SELO, *Exercice 2000, Assemblée du 18 juin 2001*.

A cette attitude a priori de plus en plus favorable aux associations répond celle de ces dernières, qui se tournent souvent vers les instances politiques dont elles ont besoin pour concrétiser leurs projets. Elles ont en effet besoin, d'une part, d'aides matérielles et/ou financières pour faire vivre leurs structures et leur permettre d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés. Elles ont également besoin de trouver une attitude d'écoute pour faire aboutir certaines préoccupations : « *nous interpellons la commune sur certains de ses choix au nom de la connaissance que nous avons d'un problème* » explique par exemple l'ALEPE sur la question de l'environnement. Enfin plusieurs associations nous ont indiqué que la reconnaissance qu'elles recherchent auprès de certaines collectivités leur dispense une plus grande légitimité, « *cela augmente notre crédit auprès des administrations* », ce qui facilite les démarches entreprises avec d'autres instances.

B. Une évolution dans les rapports

Au vu de ce qu'on nous a indiqué sur les relations entre collectivités locales et associations, on pourrait parler de « modernisation » des rapports entre les représentants des deux groupes. La dépolitisation des rapports, d'une part, et l'adoption de démarches partenariales et d'outils contractuels, d'autre part, nous sont apparues comme les signes de cette modernisation. Les relations sont de plus en plus pensées dans le cadre d'un projet global de la commune ou de la zone, et s'appuient ainsi sur l'utilisation de formes contractuelles qui permettent d'établir des partenariats autour de projets communs.

Le développement des procédures contractuelles représente un aspect essentiel du processus de changement dans les rapports évoqués par les interviewés. Ces pratiques ont, selon eux, l'avantage de promouvoir des rapports plus « *rationnels* » selon les uns, plus « *transparentes* » selon d'autres, qui sont la base de « *véritables partenariats* ». Cette démarche trouve un champ d'application privilégié dans le domaine de la prestation de services.

Pour les collectivités locales, la contractualisation avec les associations présente plusieurs avantages :

- « *c'est une garantie de bonne utilisation des fonds publics* » ;
- « *on renforce notre efficacité en nous appuyant sur des acteurs associatifs* » ;
- « *c'est une démarche qui permet de responsabiliser les acteurs associatifs* », puisqu'en proposant la formulation d'un projet dont les objectifs sont négociés, cela permet de discuter des résultats obtenus ;
- « *cela nous réserve un accueil plus favorable dans le milieu associatif* », dans la mesure où, par le contrat, élus et responsables associatifs se sont accordés sur leurs attentes respectives ;
- le contrat permet de marquer le caractère sélectif et conditionnel de l'engagement financier des collectivités.

Pour les associations qui le sollicitent, outre l'aide matérielle et financière et la légitimité que procure la contractualisation, cet outil permet de préserver dans une certaine mesure leur indépendance.

C. Des attitudes différentes

Les collectivités locales, dans la configuration actuelle de développement des associations, cherchent naturellement à tirer le meilleur parti du tissu associatif local. Dans cette optique, deux orientations semblent se dessiner, compte tenu des propos qui nous ont été tenus par les deux groupes d'acteurs : certaines collectivités considèrent la vie associative comme un facteur d'amélioration des performances de la collectivité tandis que d'autres auraient davantage tendance à y voir un facteur de ce qu'on pourrait appeler « l'approfondissement démocratique ».

Les premières raisonnent en terme d'appréciation des services rendus à la collectivité et à ses habitants. Il s'agit de tirer parti des ressources offertes par la vie associative, mais cela ne constitue pas un outil fondamental de leur politique. Dans cette perspective, les associations doivent surtout contribuer au développement des commodités aux habitants et participer au renforcement de l'attractivité de la commune. Dans ce but, la collectivité peut concéder des efforts financiers importants mais à caractère sélectif, orientés vers les actions les plus porteuses.

Les secondes s'attachent davantage à la capacité des associations à créer ou recréer du lien social. Cette vision s'inscrit dans la volonté de rassembler les acteurs qui contribuent à l'animation de la commune ou de la zone, de susciter l'implication et les initiatives des habitants. Dans ce but, les collectivités prennent des mesures pour favoriser le développement associatif : mise à disposition de lieux de rencontre, soutien dans le montage de dossiers de projet.

D. Le cadre

On constate que les relations entre les collectivités et les associations se nouent dans le cadre d'opérations qui peuvent relever de trois objectifs majeurs.

Pour promouvoir et animer : ce sont des opérations dont la finalité est de créer de l'animation et de susciter une large participation (foires de l'AOAACF...), de valoriser l'image de la commune.

Pour rendre des services : il s'agit des prestations aux individus dans le domaine social, culturel. Les collectivités s'appuient ici sur des associations spécifiquement locales (ARCAF) ou sur des structures appartenant à des réseaux nationaux (Foyers Ruraux). La condition ici est que les offres proposées par les structures associatives soient en adéquation avec les attentes et les besoins des habitants ou des publics que la collectivité juge prioritaire.

Pour participer aux décisions qui intéressent la collectivité : sur ce point, on nous a fait part (associations et élus) de l'existence d'un débat au sein des collectivités sur le mode d'articulation collectivités / associations et sur le niveau d'implication des associations dans le processus de décision public. Ce clivage nous renvoie aux deux attitudes que nous avons évoquées dans le paragraphe précédent. Certaines collectivités s'inscrivent dans des schémas de concertation (sonder le terrain pour définir les priorités d'interventions) tandis que d'autres cherchent à impliquer davantage les associations.

De toute évidence, associations et collectivités locales ont besoin les uns des autres : les associations permettent de mobiliser la population, de repérer la demande sociale, mais ces dernières voient leur légitimité confortée par le soutien moral et financier des élus. Mais malgré l'évolution des pratiques, la résolution des problèmes de coordination entre ces deux groupes d'acteurs n'est pas encore garantie. D'autre part, cette complémentarité affirmée aujourd'hui engendre aussi des conflits : quelques associations ont notamment évoqué la tentation qu'ont parfois les élus de chercher à contrôler les activités et à ne pas trop laisser se développer « *ce qu'ils pourraient ressentir comme un contre-pouvoir* ».

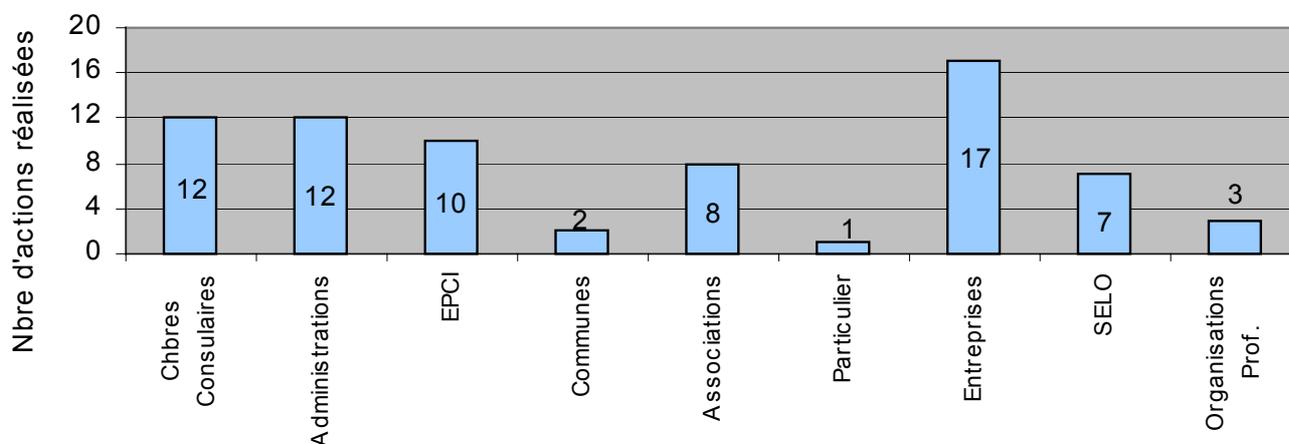
2. Le Groupe d'Action Locale

A. Des possibilités limitées avec LEADER I et II

La configuration du GAL dans les deux premières versions du programme LEADER en Lozère était peu favorable à une représentation des associations. Seules deux associations étaient présentes, sachant que l'une d'elles était davantage une structure institutionnelle qu'une véritable association (Association d'Appui au PDZR).

Quelques associations ont cependant été associées à la réalisation des différentes actions. Le graphique ci-après nous montre que la mise en œuvre des actions promues par le GAL a permis d'associer de multiples acteurs à la démarche LEADER.

Figure 12 . « Maîtres d’ouvrage » des 74 opérations retenues dans le cadre du programme LEADER I en Lozère



Source : élaboré à partir des documents fournis par la SELO.

Le GAL a surtout tenté pendant ces deux premiers programmes d’informer les acteurs locaux, de faire connaître et d’expliquer LEADER. Ces efforts semblent avoir eu un écho favorable, comme on peut le voir avec la composition du nouveau GAL organisé pour LEADER +.

B. L’ouverture aux acteurs avec LEADER +

Les graphiques ci-après nous montrent que la composition du GAL a véritablement évoluée, faisant une large place au secteur associatif. En outre, le fonctionnement du GAL, tel qu’il est présenté dans le schéma ci-après, montre que ces acteurs peuvent désormais avoir accès à la programmation.

Figure 13 . Le GAL Entreprise Lozère : 8 membres (Leader 1 et Leader 2)

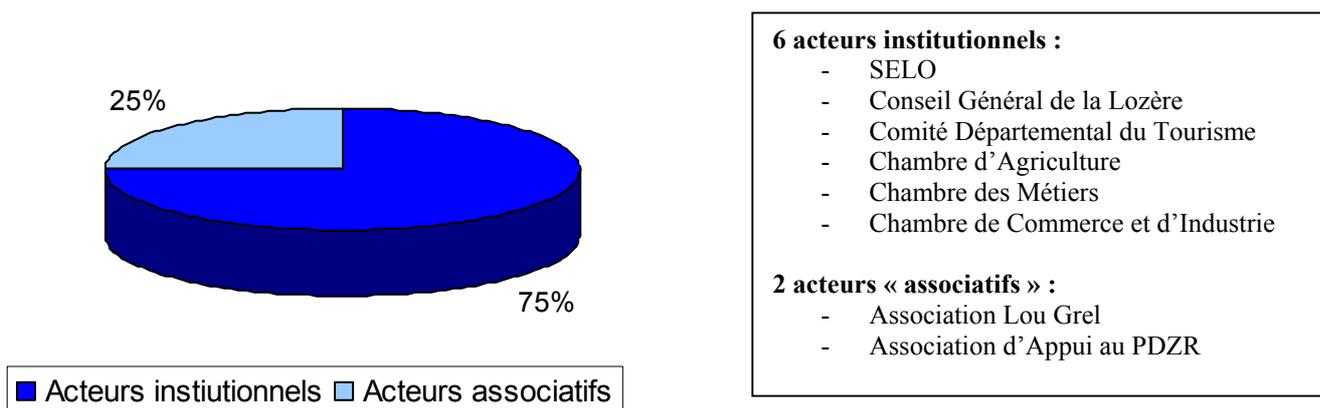
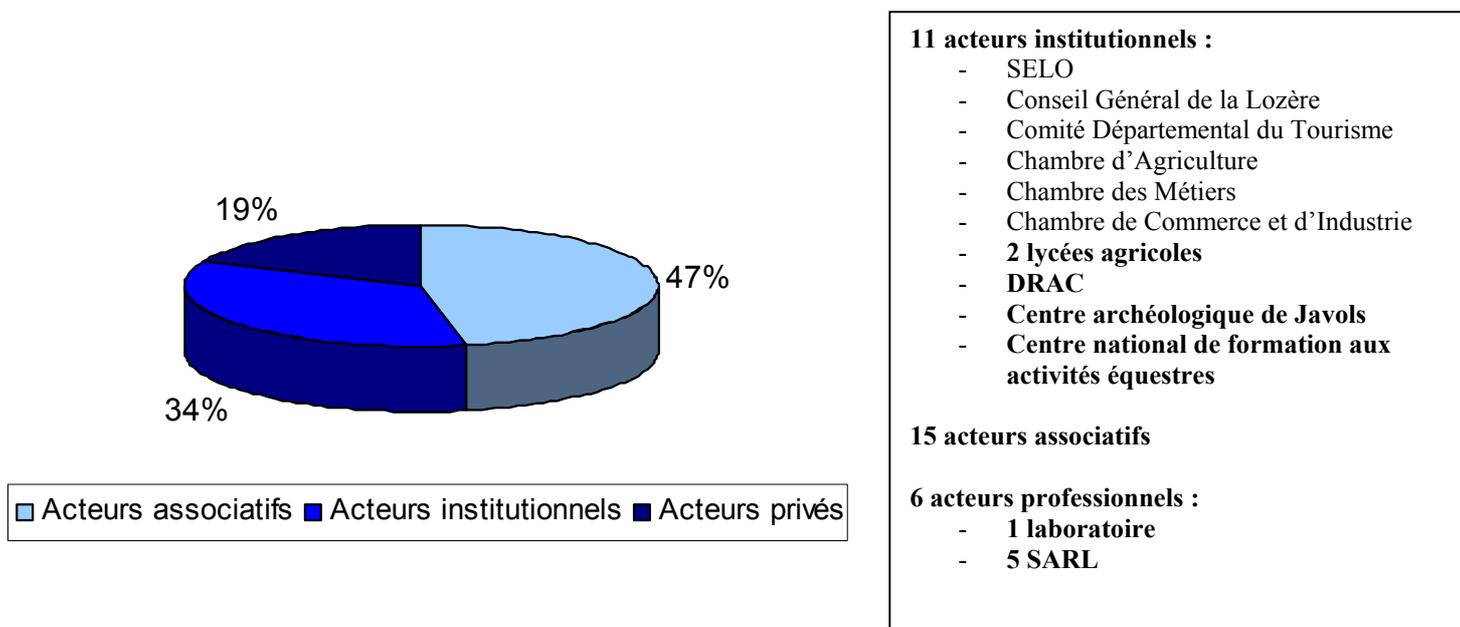


Figure 14. Le GAL Leader Gévaudan : 32 membres (Leader +)



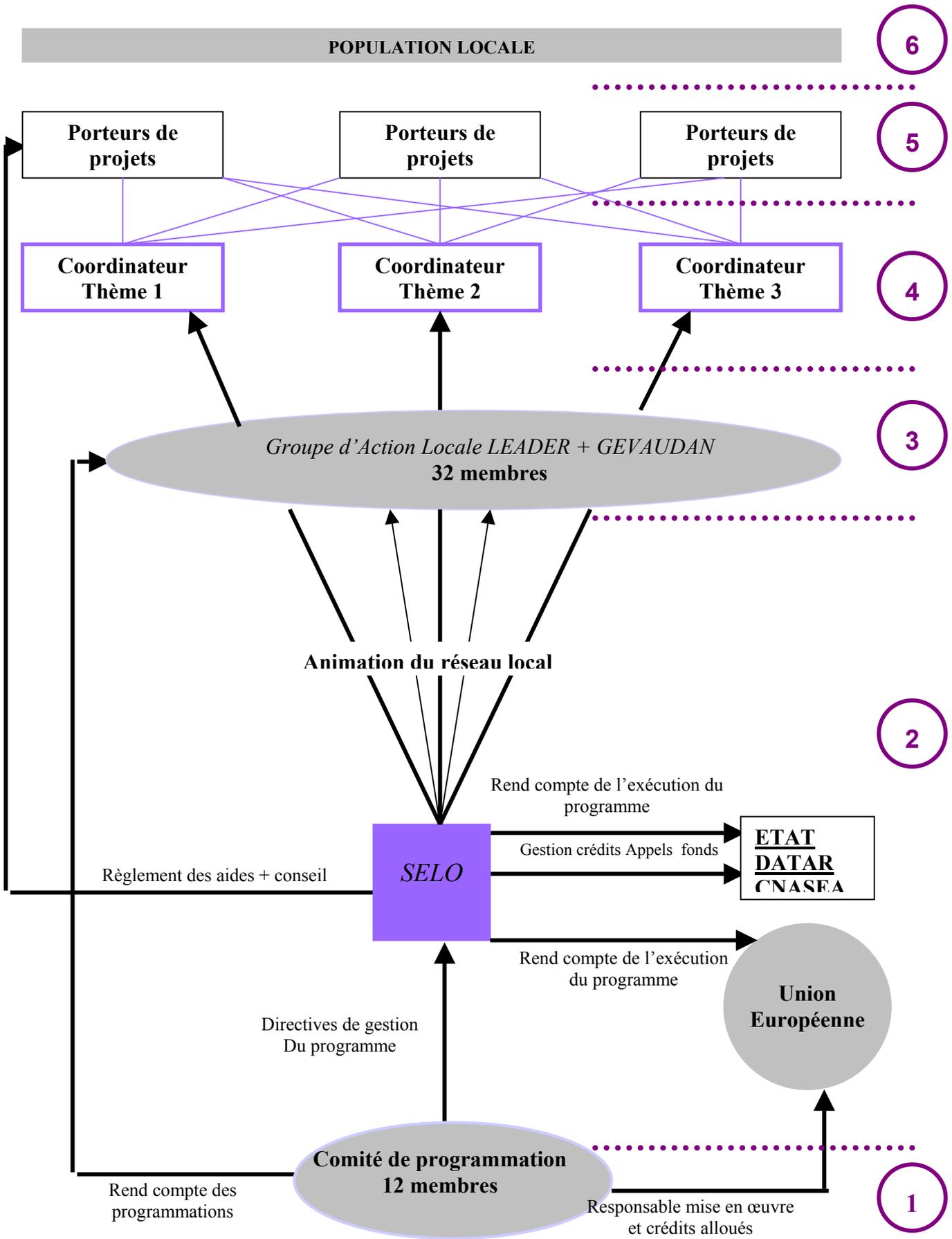
Cette ouverture s'accompagne d'une volonté d'impliquer durablement les différents acteurs, notamment en constituant des réseaux de travail et d'information (voir annexe 9).

Les axes stratégiques du GAL incluent notamment :

- l'augmentation et l'implication des acteurs locaux ;
- la mise en réseau des acteurs ;
- la formation des acteurs locaux.

Deux des associations rencontrées (ARCAF et FDFR) se sont engagées dans le GAL. L'ARCAF espère ainsi se faire davantage reconnaître, se tisser un réseau plus large de relations.

Figure 15 . Organisation du GAL Leader Gévaudan



Source : SELO, document de travail, dossier de candidature LEADER +

Tableau 13. Répartition des rôles dans le cadre du GAL Gévaudan

Niveau	Acteurs	Missions
1	<p>Comité de programmation 7 membres permanents : Conseil Général, CCI, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, CDT, SELO, Association d'appui au PDZR + 5 membres représentatifs des professionnels et associations élus annuellement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assure la programmation des actions ▪ Coordonne les actions administratives et d'animation de la SELO ▪ Rend compte au GAL de la réalisation financière du programme ▪ Rend compte à l'UE et à l'Etat de l'avancement de la réalisation globale du programme ▪ Assume les responsabilités légales vis-à-vis de l'UE et de l'Etat
2	<p>Société d'Economie Mixte pour le Développement de la Lozère</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assure l'animation locale : détecte et renseigne les porteurs de projets, anime le réseau local, communique sur les actions LEADER, prépare les programmations... ▪ Assure la gestion administrative : suivi comptable des dossiers, gestion des financements, compte-rendus financiers, contrôle de l'exécution et de la conformité des actions
3	<p>Groupe d'Action Locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elabore le programme LEADER + ▪ Tient les réunions techniques ▪ Anime et coordonne le programme opérationnel ▪ Assure la responsabilité d'exécution ▪ Désigne les coordonateurs
4	<p>Coordinateurs du GAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créent et animent les réseaux d'acteurs locaux ▪ Informent le GAL de projets potentiels ▪ Assurent le suivi de terrain ▪ Rendent compte de l'avancement des opérations, des résultats, des difficultés rencontrées
5	<p>Porteurs de projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participent aux réunions thématiques organisées par les coordonnateurs
6	<p>Population locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participent aux réunions de sensibilisation et à la démarche LEADER

Source : SELO, document de travail, dossier de candidature LEADER +

3. Le Parc National des Cévennes

Le Parc National des Cévennes est un acteur majeur du développement rural en Lozère. Nous avons donc eu un entretien avec le chef du service communication, afin de déterminer sa politique vis-à-vis des autres acteurs locaux et notamment associatifs. Ces informations ont pu être mises en relation avec celles fournies par les associations qui ont fait référence au Parc.

A. Présentation du Parc

Le Parc national des Cévennes, imaginé par les Cévenols dès 1913, ne fut officiellement créé qu'en 1970. Il couvre 117 communes ; 81 % de sa zone centrale et 54 % de sa zone périphérique sont situés sur le département de la Lozère. De tous les Parcs nationaux français, il est le seul à être implanté en moyenne montagne, et à abriter de ce fait une population permanente significative : 40 000 personnes habitent sa zone périphérique (229 726 hectares) et près de 600, agriculteurs et éleveurs essentiellement, sa zone centrale de conservation (91 279 hectares). Cette particularité de parc national habité lui donne une mission que n'ont pas nécessairement les autres parcs nationaux, à savoir la recherche des conditions d'un éco-développement soucieux de la protection du patrimoine naturel et culturel.

De ce fait, les administrateurs du parc adoptent principalement une démarche de « gestionnaires de l'espace » dans le cadre d'une dynamique de valorisation du patrimoine. Il ne s'agit pas ici d'une gestion « à l'américaine » de l'espace couvert par le parc. L'objectif affiché est de prendre en compte les préoccupations humaines sur le territoire, d'autant que les populations participent largement au maintien de la biodiversité. L'agriculture, par exemple, joue en effet un rôle déterminant dans la préservation de la richesse biologique de ce parc, ce dernier s'engage donc dans des actions de soutiens aux agriculteurs. D'autre part, le Parc œuvre dans le domaine du tourisme, de l'animation et le développement des services.

B. Un acteur incontournable du développement rural en Lozère

Depuis sa création en 1970, le Parc national des Cévennes a joué un rôle économique sensible sur le département. Les actions du parc dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et des services ont en effet eu des retombées positives significatives sur le département en général et sur la zone du parc en particulier. Sa présence a notamment favorisé le maintien de l'emploi, ce qui a eu des répercussions sur le plan démographique, des services (écoles...), la vie locale (associations).

Avec 65 employés permanents et un budget annuel de 26 millions francs, le Parc constitue un acteur majeur du développement dans la zone, qui dispose des « moyens de sa politique ». L'impact socio-économique du Parc national des Cévennes se marque surtout dans le domaine des activités agricoles et touristiques.

Dans le domaine agricole, le Parc a su freiner la déprise depuis 20 ans : pendant cette période en Lozère, le nombre des exploitations agricoles a chuté de 45 % alors que dans la zone du Parc, cette réduction n'a été que de 23 %. Il reste encore aujourd'hui dans la zone centrale 82 exploitations agricoles qui ont régulièrement bénéficié d'aménagements de structures co-financés par le Parc.

Dans le domaine du tourisme, les résultats du Parc ses quinze dernières années sont éloquentes : le parc connaît un doublement de sa fréquentation touristique tous les 6 ans. Depuis 1990, cette dernière est évaluée à 800 000 personnes par an. Les flux économiques produits par la clientèle spécifiquement « Parc », induisent aujourd'hui près de 1500 emplois permanents, essentiellement dans les services (près de 30% des emplois du secteur tertiaire de sa zone d'influence).

Les incidences démographiques liées à la présence du parc sont réelles. En zone centrale du Parc, la population est passée de 400 à près de 600 personnes entre 1970 et 1994, tandis que dans la zone périphérique, la population croît globalement de 2% entre chaque recensement.

C. La relation aux associations : promotion de démarches partenariales

Globalement, la présence du parc est très bien acceptée localement : d'une part, ce parc résulte de l'émanation d'une volonté locale ancienne (première demande des Cévenols en 1913, renouvelée par le Conseil Général de Lozère en 1956), d'autre part le parc a un impact économique incontestable. Cependant, les relations du parc avec la population et les différents acteurs locaux, y compris institutionnels, sont par essence conflictuelles puisque la création du parc implique la mise en place d'une réglementation stricte qui doit être appliquée.

Les Parcs Nationaux reposent en effet sur des décrets de loi applicables aux tiers, ce qui permet une protection très efficace (ce qui n'est pas le cas des Parcs Régionaux). Toutefois, comme le souligne M. NOEL, « *les administrateurs du parc souhaitent autant que possible gérer intelligemment les conflits de façon à pouvoir travailler en synergie avec les autres acteurs locaux* ».

Cette volonté se traduit depuis quelques années par l'engagement du parc dans une véritable politique de partenariat, ce qui profite notamment au secteur associatif. En effet, si de 1986 à 1992, le directeur, très protecteur de la nature, affichait une attitude très autoritaire du point de vue de l'application de la loi, depuis 1992, les nouveaux dirigeants se sont engagés dans une gestion partenariale du parc, qui se substitue à une politique d'assistanat.

En ce qui concerne la vie associative, quasi-inexistante il y a 30 ans, le parc, qui disposait d'un important service d'animation sociale et culturelle, a stimulé la création d'associations. Un réseau associatif s'est ainsi mis en place, qui a localement pris le relais du parc, avec qui il travaille désormais en partenariat. Ce phénomène est notamment observable au niveau du tourisme : le parc a lancé 26 points d'informations, mais n'en gère désormais plus directement que 4, car les syndicats d'initiatives qui se sont alors créés ont pris le relais.

Cette orientation se confirme actuellement avec des démarches de contractualisation. Outre les actions que le Parc engage lui-même par ses agents et en tant que maître d'ouvrage, le Parc, avec son nouveau Programme Aménagement 2000-2006, redéfinit ses contributions destinées aux communes, aux organismes publics et privés, aux associations et aux particuliers, et matérialise le développement de sa politique contractuelle. Les nouvelles modalités d'accès aux crédits octroyés par le Parc sont rassemblées selon 5 grands domaines : patrimoine, accueil / tourisme, éducation : culture, agriculture, forêt.

Ainsi trois des associations que nous avons rencontrées bénéficient déjà de ces aides :

- L'association Quoi de 9 participe au Festival Nature organisé par le Parc ; des découvertes ludiques de ses jardins ruraux à Florac sont organisées et animées par l'association dans ce cadre, ce qui lui permet de bénéficier des aides du Parc.
- Le Chemin de Stevenson met également en place des animations dans le cadre du Festival Nature.
- La Fédération Départementale des Foyers Ruraux bénéficie d'un co-financement du Parc à hauteur de 50 % dans le cadre de son initiative « Contes et Rencontres ». Depuis 1992, l'association propose des veillées et des animations scolaires pour les publics des villages où sont implantés les foyers ruraux, dans la tradition des « veillées » en zone de montagne, afin d'assurer une diffusion culturelle de proximité. Ces veillées, qui touchent plus de 4 000 spectateurs par an, participent à l'amélioration de la vie sociale et favorisent la rencontre entre artistes et populations rurales.

De toute évidence, la présence du Parc est une opportunité pour plusieurs associations de développer et donner vie à leurs initiatives. Les démarches contractuelles permettent de mettre en valeur les acteurs motivés et faisant preuve d'initiatives. Cependant, il convient de souligner que le Parc apparaît un peu, selon les autres acteurs locaux, comme « *un état dans l'état* », « *une principauté de Monaco* ».

4. De bonnes relations avec d'autres acteurs

Les associations sont également amenées à être en relation avec d'autres acteurs importants du développement rural en Lozère, comme par exemple les syndicats agricoles ou les centres de formation.

A. Les syndicats agricoles

Le monde agricole est traditionnellement caractérisé par une culture d'organisation : syndicats, coopératives, organisations professionnelles diverses. Les agriculteurs, à travers ces organisations, sont longtemps apparus comme les acteurs majeurs des espaces ruraux. Malgré l'amenuisement certain des agriculteurs dans la société, en Lozère comme ailleurs, ces organisations, souvent anciennes et très bien structurées, restent très présentes et actives au niveau local. En outre, il convient de signaler, qu'en dehors du secteur agricole, elles apportent une contribution précieuse à la vie locale. C'est notamment le cas de syndicats. Le Comité Départemental des Jeunes Agriculteurs (CDJA), grâce à ses relais dans chaque canton du département, assure une importante fonction d'animation dans les communes. M. Pradheiles (Président du CDJA 48) affirme en effet : *« nous faisons également fonction d'agents de développement. Nous participons au développement de l'innovation, de la qualité de vie, nous avons un vrai rôle d'animation dans les cantons »*.

Notre enquête auprès du CDJA nous a permis d'autre part de constater que ces organisations tentent de s'adapter aux évolutions socio-économiques et essaient de trouver des réponses aux nouveaux problèmes qui se posent aux agriculteurs. Dans ce cadre, les associations assurent une fonction importante : ce sont des structures souples, adaptées pour fournir des services ou répondre à une demande spécifique. Ainsi le CDJA a favorisé la création de structures « satellites », sous forme d'associations, comme par exemple :

- L'association Agri-Emploi (enquêtée) : cette association aide les agriculteurs à résoudre leurs éventuels problèmes de main-d'œuvre sur l'exploitation, à trouver « la bonne formule », sachant que les exploitations ne fonctionnent quasiment plus sur une base familiale.
- L'ADAPEFA : depuis 1997, cette association participe à l'emploi et à la formation des apprentis agricoles. Le but est de mieux former les apprentis en les faisant travailler dans deux exploitations différentes au cours de leur formation. Cela permet de mieux professionnaliser les jeunes mais aussi d'apporter une dynamique dans les exploitations qui s'ouvrent ainsi davantage.

Au final, toutes ces structures sont complémentaires. Le syndicat travaille en synergie avec ces associations pour identifier les problèmes des agriculteurs et proposer l'accompagnement adéquat. Ces associations sont essentielles car ce sont les seules organisations sur le département à prendre en charge ces problèmes, bien qu'elles travaillent avec des organismes publics. Elles sont d'autant plus utiles ici que la Lozère est surtout un département d'élevage et la problématique de l'emploi est donc autrement plus complexe que dans les départements viticoles de la région par exemple. Les services fournis par ces associations apparaissent de plus en plus indispensables, aux agriculteurs comme aux administrations (Chambre d'Agriculture), ce qui assure leur légitimité.

Enfin les syndicats participent aux démarches de diverses associations, notamment celles qui sont orientées vers la promotion et la valorisation des races bovines locales : AOAACF, Clin d'œil à la Haute Margeride.

B. Les centres de formation

Les centres de formation jouent un rôle essentiel dans le développement au niveau local, à l'exemple du CFPPA ou du CEP, ce qui les amène à travailler régulièrement avec des associations.

Le Centre de Formation Professionnelle Agricole (CFPPA) de Florac est créé en 1974 pour répondre aux besoins de formation agricole. Le centre a aujourd'hui pour missions d'accompagner les mutations du monde rural : aide à l'installation d'agriculteurs, insertion, appui à projets... Le centre accueille 450 stagiaires par an : public rural ou public en difficulté.

Le Centre d'Etude Pédagogique de Florac (CEP) a longtemps eu pour vocation de former la population locale. Rattaché à l'établissement public d'enseignement de Lozère depuis 1995, le CEP n'a plus forcément vocation à répondre à la demande locale car ses domaines de compétences et les formations dispensées sont désormais déterminées par la région. Son expérience en a fait cependant un acteur privilégié du développement rural dans la zone. Le CEP a en effet, par le passé, été à l'initiative d'une diversité d'actions dans la région ; c'est notamment lui, avec le département de l'Aude, qui a lancé le tourisme rural en Languedoc-Roussillon, conçu comme un tourisme de territoire, donc à mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné. Le CEP était en outre spécialisé dans la formation d'animateurs de pleine nature, d'accompagnateurs de montagne (le centre de formation est désormais situé en Ardèche). On peut également citer la création d'ateliers de diversification, d'abord au sein même des exploitations puis au CEP, des actions concernant le développement agro-alimentaire mais aussi, à partir de 1989, des activités concernant l'insertion des femmes, des jeunes et l'aménagement de l'espace.

Ces centres voient « d'un bon œil » le développement de la vie associative et apportent un vrai soutien à bon nombre d'associations. Ils reconnaissent qu'elles jouent un rôle capital dans la revitalisation des zones rurales. Une responsable du CEP souligne « *qu'il existe des associations et des organisations très actives pour prendre en charge des problèmes locaux* » et que certaines « *font un travail remarquable* ».

Les associations, de leur côté, se tournent volontiers vers ces centres qui leur apportent un soutien et un accompagnement efficace pour mettre en œuvre leurs projets. Elles font plus facilement confiance à ce type de structures plutôt qu'à d'autres services administratifs, car elles sont « *plus à l'écoute et offrent un appui plus personnalisé* ». L'association Trésors de nos fermes a par exemple sollicité le CFPPA pour la mise en place de son CTE collectif « Produits fermiers ». L'association ALEPE a notamment travaillé en collaboration avec le CEP pour l'élaboration d'une méthodologie du diagnostic d'exploitation dans le cadre des CTE. Par ailleurs, certains professionnels de ces centres utilisent leur « savoir-faire » (capacité à identifier les problèmes, à repérer des publics en difficultés, à monter des projets) en s'investissant dans le cadre associatif : c'est le cas de quelques formateurs du CFPPA, qui sont à l'origine de l'association Quoi de 9.

IV - Les contraintes

1. Institutionnelles

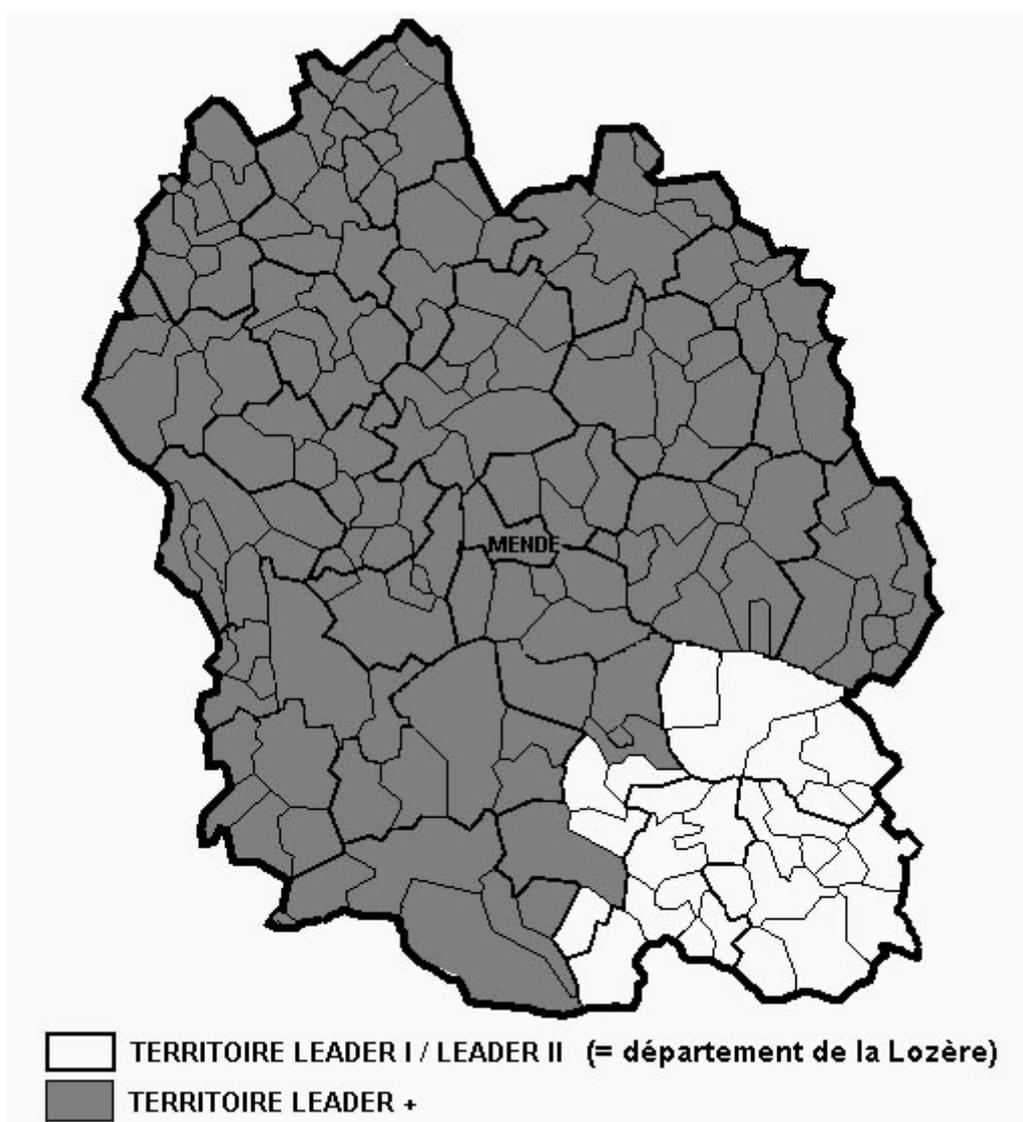
Plusieurs facteurs liés aux dispositifs institutionnels limitent encore la coordination des acteurs du développement rural et le positionnement des associations sur « l'échiquier » du développement. Au cœur du problème, on trouve le « mille-feuille administratif », « l'encombrement institutionnel », « l'empilement des dispositifs », sources de problèmes de coordination et de cohésion au niveau des actions, et par conséquent, d'affaiblissement des synergies entre les différents acteurs du développement., problèmes qui se manifestent à plusieurs niveaux. En outre, les institutions ne correspondent pas toujours aux besoins et aux aspirations des acteurs locaux.

A. Les espaces d'interventions

Un premier constat relève d'un problème de juxtaposition des espaces d'intervention (territoires intercommunaux, territoire Leader...). Si les acteurs directement concernés « s'y retrouvent », ce n'est pas forcément le cas des associations qui manquent le plus souvent d'informations sur les territoires d'intervention des différents projets. La plupart des enquêtés ont souvent du mal à les identifier.

Par ailleurs les recompositions territoriales successives liées aux différentes politiques modifient les possibilités d'implication de certaines associations en fonction de leur localisation. Ce phénomène n'est pas forcément très marqué en Lozère dans le sens où la faible densité de population sur le territoire implique que le plus souvent les programmes de développement et les politiques territoriales couvrent l'ensemble du département, mais il est néanmoins présent, à travers un cas significatif, celui du programme LEADER. En effet, dans les deux premières versions du programme, le territoire du GAL Entreprise Lozère couvrait l'ensemble du département. Dans le cadre de LEADER +, le territoire concerné sera plus restreint, comme le montre la carte ci-après. Le territoire du Gal Leader Gévaudan ne couvre plus le sud du département, plus précisément la zone des Cévennes. Ce territoire du Gévaudan, comme l'a signalé le directeur de la SELO, s'inscrit dans une perspective d'articulation territoriale à moyen terme avec les pays. La Délégation à l'Aménagement du Territoire (DATAR) encourage en effet la démarche pays, qui est recommandée dans la mise en œuvre de la version française du programme Leader. Ce recadrage territorial devrait par la suite permettre de constituer un espace de référence pour les acteurs, un support leur permettant de mieux se repérer et se coordonner, mais actuellement les acteurs associatifs agissant au sud du département se voient privés d'une opportunité.

Carte 2. Les territoires des GAL



Source : Elaboration propre

B. La variété des procédures et des niveaux de décisions

L'aménagement et le développement de l'espace rural font l'objet de diverses politiques conduites respectivement par l'Union Européenne, l'Etat, les Régions, les Départements, politiques qui se traduisent par une grande variété de procédures. D'autre part, du mouvement de décentralisation-déconcentration engagé en 1982 à l'actuelle mise en place des pays, en passant par la montée en puissance de l'intercommunalité et la nécessité de trouver des synergies avec les pôles urbains, les acteurs du milieu rural sont confrontés à la prolifération des niveaux de décision les concernant.

Dans ces conditions, les acteurs associatifs ont du mal à se repérer, à s'informer et par conséquent à s'impliquer. « *Multiplicité* », « *complexité* » des dispositifs, « *lourdeurs administratives* », autant d'éléments dénoncés par les associations et qui peuvent conduire à freiner certaines initiatives ou démarches innovantes des associations. Certaines expriment en effet un sentiment de découragement face au niveau de formalisation élevé liés à certains dispositifs.

Enfin, nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises que, malgré des avancées significatives, beaucoup de dispositifs ont encore du mal à considérer les associations comme des partenaires aux pouvoirs reconnus, ce qui constitue par ailleurs une limite en terme de démocratie locale et de développement.

C. Les décalages

Des décalages se manifestent entre institutions et associations locales à deux niveaux :

- Décalage au niveau des pratiques : certaines associations pratiquent depuis un certain temps des formes de partenariat diverses (ALEPE, Foyers Ruraux). Ces pratiques, qui démontrent souvent leur efficacité, tardent à être institutionnalisées et donc diffusées et appropriées par le plus grand nombre.
- Décalage au niveau des visions : des associations ne sont pas en accord avec certaines politiques, qui ne leur semblent pas appropriés à leurs besoins ou attentes, et ne sont dès lors pas disposés à y adhérer.

2. Locales

Les associations, dans une perspective de collaboration avec d'autres organisations et de participation à de grands projets de développement, se trouvent confrontées à des contraintes relevant de la société locale où elles se déploient. Dans le cas de la Lozère, ces contraintes sont notamment d'ordre historique et politique.

La contrainte historique, qui se confond aujourd'hui avec une réalité politique, se manifeste très clairement d'un point de vue géographique. C'est le cas des Cévennes, une zone historiquement en situation de clivage politique avec le reste du département. Comme nous l'a rappelé une responsable du CEP de Florac, les Cévennes sont en effet historiquement une terre de refuge et de résistance, traditionnellement « de gauche » dans un département qui s'affiche « à droite ». De fait, les associations localisées dans cette zone éprouvent un sentiment d'exclusion, elles se sentent un peu « *mises à l'écart* » du reste du département (Quoi de 9, Nature et Progrès). Dès lors, ces associations ont davantage tendance à concentrer leurs actions sur la zone sud ou à s'inscrire dans d'autres dynamiques territoriales en se tournant vers des organisations ou en s'impliquant dans des projets sur les Cévennes et les autres départements (Gard et Hérault notamment). Au final, il ressort qu'une partie du département ne serait pas impliquée dans les projets de développement uniquement pour des raisons de divergences historiques et politiques.

La contrainte politique, également évoquée, se manifeste principalement par un phénomène de clientélisme. Un enquêté nous fait remarquer à ce propos que « *il semblerait que les fonds soient orientés en fonctions d'affinités politiques* », ce qui expliquerait que « *certaines associations ne touchent rien* ». Compte tenu des conditions que nous venons d'évoquer, on comprend que toutes les associations n'ont pas forcément les mêmes possibilités d'implication dans certains projets de développement de grande ampleur.

3. Les contraintes internes

A ces contraintes générales s'ajoutent des contraintes liées aux associations et au milieu associatif lui-même.

A. ... des associations

Certaines associations n'ont soit pas la volonté, par désir de garder une liberté d'innovation et de fonctionnement (peur de l'institutionnalisation), soit pas la capacité de s'intégrer dans une dynamique plus large de développement.

Les associations elles-mêmes ont en effet parfois du mal à identifier leur savoir-faire et surtout ne savent pas à quel niveau celui-ci pourrait être mobilisé. Il est également difficile, selon certaines organisations, d'avoir une vision claire du travail de certaines associations. Par ailleurs, les associations ne font pas suffisamment la démarche de s'informer sur les dispositifs institutionnels du développement et ne se sentent parfois pas les compétences suffisantes pour s'engager dans des procédures trop complexes. Le tableau suivant indique la part des associations qui connaissent (principes, modalités d'application...) le dispositif LEADER et celui des pays. On constate ainsi qu'il y a un réel déficit à ce niveau.

Tableau 14. Connaissance des dispositifs institutionnels

	Oui	Non
Programme LEADER	64 %	36 %
LOADDT et Pays	29 %	71 %

La mise en place d'un contrat ou d'un partenariat avec un autre acteur du développement peut en outre s'avérer laborieuse notamment parce que certaines associations n'ont pas une culture de projet assez développée et en ce sens un temps d'apprentissage est nécessaire.

B. ... et du milieu associatif

Actuellement, si nous avons pu constater que les associations entretiennent souvent entre elles de bonnes relations voire développent des actions communes, elles interviennent encore en ordre dispersé et ne sont pas capables de se prononcer collectivement sur les grands enjeux d'orientation pour l'avenir de leurs milieux.

Alors que se développent des cadres de consultation ou de concertation au niveau de l'action publique, la plupart des associations n'ont en effet pas l'habitude de réfléchir et de travailler ensemble dans la perspective d'une représentation du secteur associatif. Une approche collective semblerait pourtant indispensable pour partager et comparer des observations, des analyses, des recommandations à l'adresse des autres acteurs et des pouvoirs publics.

Ces contraintes internes, voire ces dysfonctionnements, ont un impact sur la promotion de nouvelles approches participative ; Les visions du secteur associatif évoquées par les différents acteurs du développement rural en Lozère sont significatives d'une reconnaissance de la capacité des associations à intervenir de manière efficace.

Le processus de coordination et d'échange entre acteurs qui est aujourd'hui activé permet aux associations de valoriser ces capacités. Cependant il est bien évident que toutes les associations ne sont pas aptes ou n'ont pas vocation à s'engager dans des actions orientées vers un développement rural pensé à l'échelle du territoire, ce qui nous suggère de faire la distinction entre plusieurs types d'associations.

Chapitre VI : Essai de typologie des associations

A travers les informations obtenues lors des enquêtes, il nous est très clairement apparu que l'on était en présence de plusieurs types d'association. Il nous a donc semblé intéressant d'essayer de les distinguer de manière plus précise en construisant une typologie.

I - La méthodologie

1. Les principes d'une typologie des organisations

L'idée générale de la construction d'une typologie des organisations est de segmenter ce monde d'organisations sur la base de dimensions ou de variables qui à la fois :

- permettent de poser des distinctions claires entre les catégories d'organisations ;
- sont véritablement significatives au sens où elles portent sur des traits essentiels des organisations.

La difficulté réside dans le fait qu'il existe a priori un grand nombre de variables et d'attributs de l'organisation qui peuvent être considérés comme des bases pertinentes de classification. En outre, le caractère évolutif des organisations accentue les difficultés d'établir des classifications véritablement satisfaisantes.

Les essais de typologie des organisations se différencient de deux points de vue :

- selon qu'elles sont unidimensionnelles (on retient un seul élément, considéré comme le plus significatif, et on classe les organisations en fonction des différentes modalités de cet élément, qui peut être par exemple « la nature des activités ») ou multidimensionnelles (croisement de plusieurs dimensions considérées comme pertinentes) ;
- selon qu'elles sont centrées sur des caractéristiques internes de l'organisation ou sur la relation qu'entretient l'organisation avec son environnement.

Ainsi il existe une pluralité d'essais typologiques concernant les organisations compte tenu du nombre de modalités choisies et selon qu'on privilégie une analyse interne ou des relations. Certains essais³³ ont tenté de combiner ces deux dernières approches, et c'est de cette orientation que nous nous inspirons.

2. Choix des critères typologiques

Notre travail ayant à la fois porté sur une analyse interne des associations mais aussi sur leur relation à l'environnement, il nous a paru indispensable de valoriser l'ensemble des résultats dans le cadre de la typologie. Nous avons ainsi bâti notre typologie des associations en référence aux buts internes et externes qu'elles poursuivent. Les critères typologiques utilisés sont d'ordre essentiellement qualitatif.

Les trois premiers critères concernent des caractéristiques internes de l'association et notamment des caractéristiques fonctionnelles. Nous avons sélectionné les critères suivants :

- l'initiative de création : elle peut être privée, publique ou mixte ;
- la source de financement : l'indicateur choisi ici est le poids des subventions dans la structure du budget de l'association. Le financement est qualifié de public si les subventions représentent plus de 50 % du budget, de mixte si elles représentent de 20 à 50 %, de privé si elles représentent moins de 20 %

³³On peut plus particulièrement évoquer les essais de H. Mintzberg (1986) qui base sa typologie sur les caractéristiques des coalitions ou de M. W. Meyer qui l'établit à partir des buts et environnement. Voir à ce propos

- l'implication des membres : elle est dite forte si les membres assurent le fonctionnement et prennent les décisions, moyenne si les membres participent au fonctionnement mais n'ont qu'un faible pouvoir de décision, faible s'ils ne participent ni au fonctionnement, ni aux décisions.

Ces éléments nous renseignent notamment sur la « direction » stratégique de l'association (acteurs internes ou externes qui orientent les buts de l'association) .

Les deux autres critères retenus sont davantage liés aux relations qu'entretient l'association avec son environnement :

- les principaux bénéficiaires des « outputs » de l'association : ce peut être uniquement les membres, des « clients » (individus qui adhèrent pour bénéficier d'un service) ou le public en général.

- le degré d'implication dans le développement rural : ici les modalités ont été déterminées de manière un peu plus subjective, à partir de ce que les entretiens ont fait globalement ressortir. Nous nous sommes surtout basés sur le nombre de relations (partenariats, appartenance à d'autres groupements) développées par les associations avec les autres acteurs locaux visant à contribuer au développement rural plutôt que répondre aux stricts besoins de l'association (ce qui correspond notamment à la stratégie « augmentation du différentiel de pouvoir »). L'implication est ainsi qualifiée de faible, moyenne ou forte.

Ces deux critères sont des indicateurs des buts externes de l'association, qu'on pourrait qualifier de « missions » de l'organisation, et qui correspondent aux effets de ses activités sur l'environnement.

Les critères retenus et leurs modalités sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 15. Les critères typologiques

Critère	Modalité 1	Modalité 2	Modalité 3
Initiatives de création	Privée	Mixte	Publique
Source de financement	Privée	Mixte	Publique
Implication des membres	Faible	Moyenne	Forte
Bénéficiaires	Membres	Clients	Public en général
Degré d'implication	Faible	Moyen	Fort

II - Les résultats : quatre types d'associations

1. Identification des catégories

L'ensemble des critères ont été combinés selon le principe de l'Analyse Factorielle des Correspondances, ce qui nous a permis d'obtenir une répartition des modalités et des individus sur un plan, comme le montre les deux graphiques ci-après.

Le graphique des individus nous permet d'identifier assez clairement quatre groupes d'associations. Bien que l'échantillon soit réduit, il nous semble que ces types sont assez représentatifs de l'ensemble des associations locales intervenant dans le champ du développement rural.

Figure 16 . Répartition des individus

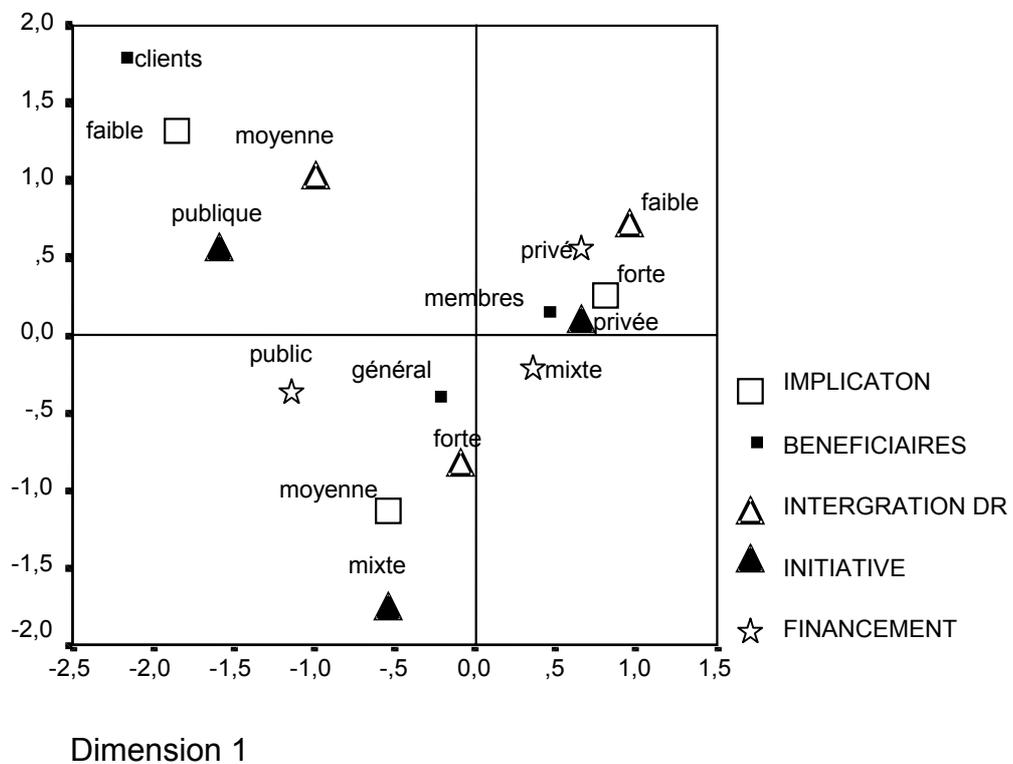
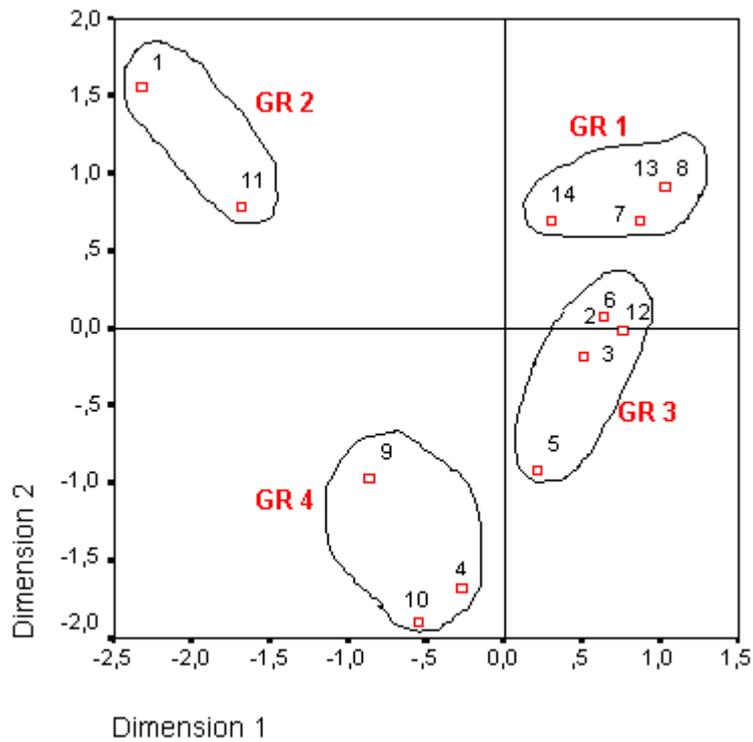


Figure 17. Répartition des modalités

2. Des associations autonomes

Le premier groupe est constitué de ce que nous pouvons appeler des associations autonomes. Il correspond aux associations suivantes : Nature et Progrès, Chemins et Patrimoine, AOAACF et Quoi de 9. Elles se caractérisent, d'après les critères utilisés, par :

- un financement essentiellement privé ;
- une implication forte des membres ;
- une initiative de création d'origine privée ;
- des bénéficiaires principalement représentés par les membres de l'association ;
- une implication faible dans le développement rural.

Ces associations sont qualifiées d'autonomes dans le sens où elles ne sont pas dépendantes de l'extérieur : elles comptent sur leur capacité d'auto-financement (cotisations, produits de fêtes) et leur principale ressource est la forte motivation de ses membres, qui donnent de leur temps pour prendre en charge le fonctionnement de l'organisation. Ce sont des organisations de bénéfice mutuel, c'est-à-dire que les bénéfices de l'association (matériels ou moraux) profitent quasi-exclusivement aux membres, ce qui en fait des organisations auto-centrées.

Les associations de ce groupe correspondent aux plus petites que nous avons rencontrées (en général pas plus d'une cinquantaine de membres). Elles sont basées sur la convivialité (regroupement de voisins ou d'agriculteurs) et leur fonctionnement est peu formalisé mais laisse largement place à la démocratie.

Du point de vue de l'environnement, ces associations sont qualifiées de marginales. Elles développent en effet peu de relations en dehors de leur échelle spatiale d'intervention, qui est limitée à quelques communes (un canton). Ces associations n'ont au départ pas vocation à s'impliquer dans une large dynamique de développement, souvent parce que leurs membres ne le souhaitent pas ou parce que cela impliquerait des contraintes trop fortes (disponibilité, recherche de financements). Cela ne signifie pas qu'elles ne sont pas acteurs du développement à leur niveau ou qu'elles ne soient pas capables, par la suite, moyennant quelques adaptations, de s'impliquer davantage. Les foires qu'anime annuellement l'AOAACF pour valoriser ses produits attirent près de 7000 visiteurs, principalement du département, créant une animation importante sur le canton. L'initiative « jardins ruraux » de Quoi de 9 mériterait également d'être diffusée sur l'ensemble du département, ce que ses membres commencent à envisager.

3. Des associations appendices

Deux associations se détachent très nettement des autres : il s'agit d'Agri-Emploi et des Scènes Croisées de Lozère. Ces associations se distinguent notamment par un fonctionnement entièrement assumé par des salariés, les membres n'adhérant que pour répondre à des besoins très ciblés. Dans le cas des Scènes Croisées, on peut même parler de frontières rigides puisque cette association n'offre pas de possibilités d'adhésion. Ces associations sont qualifiées d'appendice puisqu'elles ne sont en fait que des structures de services (montage de spectacles, conseil à l'organisation du travail sur l'exploitation) que l'on peut qualifier de para-publiques. Elles interviennent toutes deux à l'échelle du département.

Ces associations sont créées par ou avec le soutien du secteur public. Elles permettent d'accomplir, sous le timbre associatif, des tâches que des collectivités territoriales ou des services publics ne sont pas habilités à entreprendre ou pour lesquels ils n'ont pas le savoir-faire requis. Il peut aussi s'agir d'échapper aux contraintes des règles de la comptabilité publique qui paralysent certaines initiatives. De telles associations sont devenues une pratique très répandue aux divers niveaux de responsabilités

(régional, départemental, communal) avec la décentralisation et ont d'ailleurs fait l'objet de beaucoup de critiques (sur la gestion des fonds plus précisément).

Ces associations ont pour caractéristiques fortes de rester sous le contrôle étroit de leurs initiateurs, contrôle essentiellement financier puisque les fonds de ces associations sont très majoritairement apportés par leurs créateurs.

Ces associations ne constituent pas d'après nous des acteurs du développement. Ce sont des moyens, des « outils » qu'utilisent d'autres acteurs pour développer des activités qui apportent certes leur contribution au développement. Elles bénéficient du statut offert par la loi 1901 mais l'esprit associatif n'est pas présent.

4. Les associations « citoyennes »

Ce groupe, constitué de l'ALEPE, d'ALIM, de Clin d'œil à la Haute Margeride, Le Chemin de Stevenson et Trésors de Nos Fermes, est sans doute le plus intéressant. C'est l'exemple même d'une forme d'expression de la société civile qui souhaite s'impliquer et prendre en charge le développement de leur territoire, en apportant leur contribution dans des domaines aussi divers que les nouvelles technologies, l'environnement, la production fermière.

Ces associations sont le fruit d'un groupe d'individus très motivés, qui mettent leurs compétences en commun. C'est dans ces associations que nous avons rencontré plusieurs néo-ruraux, qui ont véritablement fait un choix de vie en s'installant en Lozère et qui veulent dynamiser ce milieu, mais aussi réussir leur intégration par la pratique associative. Les membres ont généralement une formation dans le domaine considéré (naturalistes pour l'ALEPE, informaticiens pour l'ALIM). Un aspect important à souligner est que les quelques membres que nous avons rencontrés sont des « passionnés », de la nature, de leur territoire, de leur activité professionnelle. En ce sens, ils sont vraiment porteurs d'une dynamique pour le milieu rural.

La volonté de s'impliquer fortement dans le développement a conduit ces associations à adapter leurs moyens de fonctionnement pour élargir leurs activités et avoir une portée significative : recrutement d'un animateur salarié, recherche de financements externes mais aussi développement de services permettant de drainer des ressources (conception de sites web pour ALIM, réalisations d'études pour ALEPE, animations pour enfants et visites organisées pour Clin d'œil). Le fonctionnement est en outre très démocratique.

Ces associations sont ouvertes et bénéficient généralement à un large public. Leur implication dans le développement se traduit notamment par la volonté de faire partager les savoirs et compétences acquises dans le cadre collectif. Trésors de Nos Fermes aide par exemple de nouveaux agriculteurs à s'installer et se veut porte-parole des producteurs fermiers. ALEPE, Clin d'œil et ALIM développent plusieurs activités à fonction pédagogique.

Ces associations ont un réel potentiel de contribution au processus de développement rural. Ce sont celles qui ont réussi à capitaliser leurs années d'expérience en développant des capacités d'identification des besoins, de conception de projets et de coordination. Elles peuvent, de notre point de vue, être des partenaires très efficaces de la dynamique engagée au niveau du département, à condition qu'elles puissent assurer leur durabilité financière mais aussi garder le contrôle qui leur permet d'avoir une liberté d'initiatives. C'est cet équilibre qui est souvent le plus difficile à trouver.

5. Les associations institutionnalisées

Ce groupe se compose de l'ARCAF, de la FDFR et d'Agri-Bio Lozère. Ces associations sont institutionnalisées de plusieurs points de vue : leur financement est issu majoritairement de subventions, les organismes financeurs font partie du Conseil d'Administration et donnent les grandes orientations à suivre, le fonctionnement administratif est assuré par des salariés.

Ces associations sont déjà impliquées depuis plusieurs années dans le développement (au moins dix ans) et bénéficient à ce titre d'une bonne expérience de la gestion de projets. Elles font d'ailleurs toute partie du Groupe d'Action Locale Gevaudan. C'est en effet ce type d'associations qui sont reconnues comme des partenaires à part entière du développement par les autres acteurs. Elles se caractérisent, dans leur domaine, par une diversification des activités et fournissent de nombreux services aux adhérents. Elles sont engagées par ailleurs dans plusieurs activités « d'intérêt » général, bénéficiant à un large public (spectacles, bibliothèque, points multi-services).

Ce sont parmi les plus grosses associations qui font partie de ce groupe. Si elles restent fortement contrôlées par les pouvoirs publics, ces associations ont le mérite de chercher à impliquer autant que possible les populations locales ou les groupes ciblés.

III - Quelques pistes

L'analyse de ces quelques groupes d'associations, de leur parcours et de leur comportement au regard du développement rural nous a permis de dégager quelques éléments qui, d'après nous, seraient des conditions de participation à des démarches territoriales de développement.

Période	Conditions internes	Conditions externes
A l'émergence	Elaboration d'un projet Réflexion	Entamer des démarches partenariales
Premières années d'existence	Faire connaître ses activités Se faire reconnaître Présence d'un animateur ou d'un « militant développeur » Répartition claire des fonctions	Prise en compte du contexte Implication des autres partenaires Appui sur les réalités locales

Des conditions internes et externes doivent en effet être réunies. Dès le départ, les « sociétaires » doivent s'inscrire dans une culture de projet, ce qui leur permettra d'acquérir avec le temps les outils nécessaires pour participer à des projets de plus grande ampleur. Un travail de réflexion et de concertation est par ailleurs indispensable pour déterminer le rôle que veut jouer l'association au niveau local ou autre. Le partenariat est en outre, comme nous l'avons vu, presque devenu la règle d'une participation efficace au développement rural.

D'autre part, la participation au développement suppose que l'association ait suffisamment de moyens d'actions sur le plan humain, car elle requiert une implication importante des membres en terme de temps. Il faut donc que les fonctions de chacun soient clairement définies pour que l'association puisse assumer l'ensemble des tâches et ce de manière coordonnée. Dans cette optique, la présence d'un animateur semble également indispensable.

Enfin l'adaptation aux réalités locales est essentielle. Comme nous l'avons vu précédemment, la valeur ajoutée de l'association est la capacité à bien saisir les besoins locaux, les activités de l'association doivent donc être le reflet du milieu dans lequel elle évolue.

Ces quelques propositions nous renvoie au concept de « développement des capacités » évoqué dans le champ théorique. Dans le cas des associations, ce développement doit principalement s'articuler autour de l'adaptation fonctionnelle, du développement des ressources humaines (animateurs, formation), de l'appropriation et la valorisation d'éléments exogènes (mobilisation des dispositifs institutionnels, coordination et mise en réseau).

Conclusion

La mise en œuvre d'un processus de développement rural sollicite une multitude de compétences et d'énergie et s'appuie donc naturellement sur des organisations. La vitalité des différentes organisations et en particulier celles du secteur associatif est déjà en soi un signe de revitalisation des espaces ruraux. Un des enjeux du développement rural aujourd'hui est donc d'utiliser au mieux les capacités de ces organisations, individuellement mais aussi collectivement, dans une perspective de mise en synergie des savoirs, savoir-faire et expériences. Les nouveaux dispositifs institutionnels viennent par ailleurs alimenter cette approche du développement fondée sur l'association des différents acteurs locaux.

La polyvalence de leurs activités, la diversité des partenaires avec lesquelles elles travaillent, leur capacité d'innovation et d'expertise dans des domaines sensibles (emploi, logement), désignent naturellement les associations comme des opérateurs importants des territoires ruraux et du développement. Par ailleurs, les différents acteurs du développement, conscients de ces atouts, commencent à intégrer ces associations comme des partenaires de leurs démarches. Mais pour s'imposer durablement et de façon plus significative, il nous semble que les associations doivent faire un double effort.

Pour les associations souhaitant s'intégrer dans une dynamique plus large de développement, nous pensons qu'elles doivent réunir les conditions suivantes : identifier leur environnement d'action (qui fait quoi en termes d'institutions et d'instances de concertation, quelles sont les stratégies institutionnelles), en fonction des objectifs de l'association, se fixer des objectifs de positionnement et mettre en œuvre les moyens nécessaires, clarifier les cadres d'intervention, distribuer les rôles dans l'association, s'informer, identifier leurs propres compétences pour mieux les valoriser, se former (assurer le développement de leurs compétences).

D'autre part, les associations du milieu rural, comme c'est déjà le cas pour des actions relevant localement de la politique de la ville, doivent prendre l'initiative de s'organiser entre elles et de se fédérer à divers niveaux territoriaux de manière à pouvoir devenir des acteurs incontournables des politiques publiques concernant les territoires où elles agissent. Il semble que des groupements coordonnés pourraient en effet permettre aux forces vives associatives de participer aux choix décisifs pour construire l'avenir des espaces ruraux. Dans cette optique, les associations doivent être capables de s'informer, d'aller vers d'autres associations de leur territoire pour former des réseaux locaux et mutualiser les expériences, de faire émerger un projet commun.

Cette organisation concertée du secteur associatif ne peut pas se situer dans une simple logique de représentation par principe, ni se cantonner à favoriser l'accès des associations à des programmes publics. Elle prend tout son sens si elle est capable de fournir des éclairages sur la situation des territoires et des populations ainsi que des propositions concertées pour la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Cette organisation du secteur associatif sera particulièrement importante dans une perspective de mise en place des pays, qui visent à prendre en compte les besoins et attentes des habitants, souvent exprimés au travers des projets portés par les associations, et devra être envisagée en fonction des éléments suivants :

i) Vu le nombre d'associations, elles ne pourront pas toutes prétendre siéger pour elles-mêmes au conseil de développement, ce qui en fragilisera la représentativité.

ii) Les financements des actions menées par les associations ne feront plus à terme l'objet d'un « saupoudrage » ; les projets associatifs devront donc s'inscrire dans le cadre des orientations définies sur le territoire pour obtenir les moyens nécessaires à leurs actions ;

iii) Les conseils de développement étant librement organisés et composés, cela signifie que les acteurs locaux pourraient être amenés à choisir, parmi le nombre d'associations locales, celles qui siègeront aux conseils ; ces choix pourraient être arbitraires en l'absence d'une mobilisation construite de l'ensemble des acteurs associatifs.

De toute évidence, les associations doivent encore créer, notamment entre elles, les règles de leur participation et trouver les moyens de leur représentation (définition des contenus, de ce que l'ensemble des associations récusent ou promeuvent) pour pouvoir apporter à l'avenir une contribution durable et efficace au développement des territoires ruraux et bâtir une démocratie participative qui favorise une meilleure représentation du monde rural.

Annexe 1

Quelques notes sur les espaces ruraux français

Définition conceptuelle :

Il est très difficile de définir l'espace rural, notamment si on veut le faire de manière normative. Bernard Kayser affirme en effet que « *la ruralité est une notion qualitative qui est caractérisée par le mode spécifique que les ruraux entretiennent avec leur société et leur localité* ». Cependant il nous est nécessaire d'opter pour une définition à partir de laquelle nous pourrions appuyer notre travail.

L'expérience sensible nous permet effectivement de distinguer des espaces urbains et des espaces ruraux, cependant il reste très difficile de définir précisément le concept d'espace rural et d'en donner une définition statistique qui soit opérationnelle, d'autant que les définitions proposées sont multiples et diverses.

Longtemps l'espace rural a été considéré comme un espace homogène et indifférencié. D'autre part, les géographes associaient généralement le rural à des types d'espaces situés en dehors des agglomérations urbaines : était considéré comme « rural » tout ce qui n'était pas « urbain », mais encore fallait-il définir l'urbain, et sur ce point les définitions sont également multiples.

La distinction rural/urbain se basait principalement sur des critères tels que les caractéristiques des lieux, le contenu en activité et en population... Ainsi le rural était défini comme un espace de faible densité d'emploi et/ou de population, peu diversifié, aux sols peu artificialisés, avec une place dominante de l'agriculture, un processus de dispersion plutôt que d'agglomération des activités et des populations.

Mais compte tenu d'un certain nombre d'évolutions (chute de l'activité agricole, nouvelles logiques résidentielles...), la plupart des critères ne sont plus valables et avec l'étalement des zones urbaines hors de leur sphère classique d'influence, les limites sont devenues floues et la distinction donc difficile. Certaines campagnes sont toujours victimes de l'exode rural, d'autres sont touchées par le développement d'une urbanisation diffuse, brouillant l'image traditionnelle et dichotomique espace rural-espace urbain. Il y a ainsi une imbrication de plus en plus forte de la ville sur la campagne.

D'autre part, ces diverses évolutions ont été facteur d'hétérogénéité, si bien qu'on ne peut plus parler aujourd'hui d'une seule catégorie d'espace rural. Dès 1990, B. Kayser distinguait quatre catégories d'espace rural³⁴.

Sur la base de l'économie spatiale, B. Schmitt et F. Goffette-Nagot (2000) nous proposent une nouvelle approche pour tenter d'identifier l'espace rural, qui prend en compte les processus économiques et sociaux qui se déroulent dans les différents espaces.

Cette démarche les conduit à distinguer deux types d'espaces ruraux, en fonction des mécanismes de localisation de la population et des activités (emplois) (principe d'agglomération/dispersion) :

- un espace en périphérie des villes, que l'on peut qualifier de « ville dispersée » ou de « rural urbanisé » : cet espace se caractérise par une forte relation avec la ville, des migrations alternantes, le développement d'activités tertiaires. Les processus qui s'y déroulent sont principalement le

³⁴ Il distingue les catégories suivantes : « une couronne de périurbanisation lointaine, « un espace à économie agricole », « un espace rural profond, appauvri, marginal et donc disponible » et « un espace repris par l'implantation d'activités et de services urbains ». Voir Kayser, B. (1990). *La renaissance rurale*. Armand Colin, Paris.

résultat du jeu des forces de dispersion qui affectent la population urbaine, par le biais de la concurrence pour l'occupation des sols.

- un espace hors influence urbaine, qui s'organise autour de bassins d'emploi cohérents. Cet espace se définit par la spécificité des processus d'agglomération qui s'y déroulent.

Cette nouvelle conception de l'espace rural rejoint les définitions plus opérationnelles proposées par l'Institut National de Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE).

Définition statistique :

Les définitions administratives, qui ne permettaient plus un découpage pertinent du territoire français et qui favorisaient une surreprésentation de l'espace urbain (selon les anciens critères, 96 % de la population se trouvaient, en 1990, en ZPIU³⁵), se sont adaptées à ces mutations profondes qui ont marqué le monde rural, et les nouvelles définitions du rural de l'INSEE indiquent une prise en considération de ces évolutions.

L'INSEE opère en effet un redécoupage territorial en 1996, qui traduit les nouvelles réalités et qui prend en compte la diversité des espaces ruraux en introduisant de nouvelles catégories, donc un découpage plus fin des territoires ruraux.

La nouvelle nomenclature proposée par l'INSEE est ainsi exposée dans le tableau suivant.

³⁵ ZPIU : Zone de Peuplement Industriel et Urbain

Répartition du territoire en espaces ruraux et urbains

Espace	Type	Caractéristiques
Espace à dominante urbaine	Pôles urbains	- offrent + de 5 000 emplois - soit un minimum de 8 000 à 10 000 habitants
	Communes périurbaines	- 40 % des actifs résidents travaillent dans un pôle urbain ou sa couronne périurbaine
	Communes multipolarisées	- 40 % des actifs résidents travaillent au total dans plusieurs aires urbaines* - communes urbaines situées hors des aires urbaines
Espace à dominante rurale	Rural sous faible influence urbaine	- 20 % ou plus des actifs résidents travaillent en aires urbaines - communes rurales ou unités urbaines appartenant à l'espace à dominante rurale
	Pôles ruraux	- offrent de 2000 à 5000 emplois - nombre d'emplois offerts supérieur ou égal au nombre d'actifs résidents - communes rurales ou unités urbaines appartenant à l'espace à dominante rurale
	Périphérie des pôles ruraux	- + de 20 % des actifs travaillent dans un pôle rural
	Rural isolé	- communes rurales ou unités urbaines appartenant à l'espace à dominante rurale, mais qui ne correspond à aucune des catégories précédentes

• une aire urbaine se compose d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine. Elle est définie par l'INSEE par un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain ou par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente, titulaire d'un emploi, travaille dans le pôle urbain ou dans des communes soumises à son influence.

Source : INSEE/INRA (1997)

Au final, on retient donc qu'il existe plusieurs types d'espaces ruraux, en fonction des processus économiques et sociaux qui sont en œuvre dans ces espaces. Il faut également ajouter que les espaces ruraux, dans lesquels nous allons travailler, continuent dans une certaine mesure de se distinguer de l'espace urbain, au regard de certains critères invariables : le rural en général reste en effet plus ou moins marqué, selon les espaces, par un déficit d'équipements et d'infrastructures, la présence de l'activité agricole (sur le plan économique et dans les paysages), et un capital humain moins développé (qualification des hommes...).

Sur la revitalisation démographique des espaces ruraux :

Si le poids relatif de l'espace à dominante rurale tend à diminuer (tableau ci-après), en 1999, cet espace retrouve le même nombre d'habitants qu'en 1962, soit 13,6 millions de personnes. Il gagne 247 000 habitants en 9 ans. Le regain démographique qui résulte de cet apport migratoire supérieur au déficit naturel se généralise, atteignant la majorité des communes.

Répartition de la population en France Métropolitaine

Années	Population (en %)		
	Pôles urbains*	Communes péri-urbaines*	Espace à dominante rurale*
1962	58,5	12,2	29,3
1968	61,1	11,8	27,1
1975	62,5	12,4	25,1
1982	61,4	14,2	24,4
1990	60,7	15,7	23,6
1999	60,2	16,5	23,3

*Définitions selon le recensement de 1990

Source : Pascale Bessy-Pietri (INSEE), Mohamed Hilal, Bertrand Schmitt (UMR Inra-Enesad), *Recensement de la population 1999, Evolutions contrastées du rural*.

Il convient de noter que cette évolution se répartit de manière inégale sur le territoire national. L'augmentation des effectifs ruraux est forte à proximité des aires urbaines en croissance, en particulier sur les bordures occidentale et méridionale de l'Hexagone, dans le grand Ouest du Bassin Parisien et dans les régions Alsace, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. Lorsque l'armature urbaine est lâche, l'évolution de population est par contre le plus souvent négative. Dans quelques cas, cette évolution est positive autour d'une aire urbaine qui perd des habitants.

Annexe 2

Inventaire des politiques rurales

Le tableau ci-après dresse un inventaire des principales politiques nationales et européennes intervenant sur le milieu rural qui ont été appliquées ou initiées sur la période 1988-2000 ; y figurent également les politiques mises en œuvre avant 1988 mais qui ont eu des effets après 1988.

Ce tableau a été établi notamment à partir des travaux de P. Dauce (ENSAR, 2000) et complété par quelques recherches que nous avons effectuées.

Le tableau présentant les différentes politiques s'organise sur la base du classement suivant (nomenclature de P. Dauce) :

- **Politiques relevant de l'aménagement du territoire mais ayant une application forte dans les zones rurales** : aménagement et développement du territoire, finances, collectivités publiques...
- **Politiques multisectorielles et/ou territorialisées spécifiquement dédiées au milieu rural** : politiques rurales sur critères socio-économiques (finances, collectivités publiques) ou géographiques (montagne, littoral).
- **Politiques sectorielles / activités ou domaines exclusivement ou principalement situés en milieu rural** : politiques de l'agriculture et de la forêt, politiques de l'environnement et des ressources.
- **Politiques sectorielles / activités non spécifiques rurales, couvrant tout le territoire, mais avec des conditions d'application spécifiques au milieu rural** : commerce et artisanat, culture et patrimoine, emploi et formation, habitat, industrie, infrastructures.

Mesures	Année de mise en oeuvre
Politiques d'aménagement du territoire	
Mesures issues des lois de décentralisation dont :	1982-83
• CIDA	1984
• ZPPAU, devenues ZPPAUP avec loi paysage de 1993	1983
• DGF	1979
• DGE	1982
• Transfert compétences aménagement rural aux départements	1983
• SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire)	1983
Intercommunalité :	1992, 1999
• Communautés de communes	
LOADT (Loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire)	1995
• FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire)	
• FNDE (fonds national de développement des entreprises)	
LOADDT (Loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire)	1999
Services publics :	
• Moratoire de fermeture des services publics	1993
• commission et schéma départemental des services publics	1995
• Maisons de services publics	1997
Politiques rurales générales sur critères socio-économiques	
Parc Naturel Régional	1967, 1988
Finances locales :	
• DDR (dotation développement rural, part du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle)	1992
• DSR (dotation de solidarité rurale, part de la DGF)	1993
Objectif 5b (développement des zones rurales) :	
• (1 ^{ère} période 1988 – 1993)	1988
• (2 ^{ème} période 1994- 1999)	1994
Objectif 2 (2000-2006)	2000
Programmes d'Intérêt Communautaire LEADER :	
• LEADER 1 (1991 - 1993)	1991
• LEADER 2 (1994 – 1999)	1994
• LEADER + (2000-2006)	2000
Mesures issues de la LOADT :	
• FGER (fonds de gestion de l'espace rural, projets d'intérêt collectif)	1995
• TRDP (territoires ruraux de développement prioritaire)	1995
• ZRR (zones de revitalisation rurale, partie des TRDP)	1995
Politiques rurales sur critères géographiques	
Littoral :	
Conservatoire du littoral	1975
Loi littoral (3 janvier 1986)	1986
Politique de la montagne	
Dont ICHN (1975), loi montagne (9 janvier 1985), etc...	Années 1970 et 80
Politiques de l'agriculture et de la forêt	
Loi gestion, valorisation, protection de la forêt	1985
Dont classements en Forêt de protection	
DJA (dotation jeunes agriculteurs)	1972, 1985
PAM (plans d'amélioration matérielle)	1985
Servitudes et obligations de débroussaillage	1992

Réforme PAC et ses trois mesures d'accompagnement :	1992
• boisement des terres agricoles	1992
• préretraite	1992
• MAE, mesures agri-environnementales	1992
PDD (Plan de Développement Durable)	1992
Objectif 5a (adaptation des structures agricoles)	1988
Charte nationale de l'installation	1995
Aide à la transmission d'exploitation	1998
LOA (Loi d'Orientation Agricole)	1999
CTE (Contrat Territorial d'Exploitation)	1999
Chartes de territoires forestiers	1999
Politiques de l'environnement et des ressources	
Loi chasse	1963
Loi pêche	1984
Loi sécurité civile , protection de la forêt contre l'incendie, prévention des risques majeurs	1987
Loi protection de la nature dont :	1976
• Arrêtés de biotope	1977
• Réserves naturelles	1977
Directive Nitrates	1991
MAE : mesures agri – environnementales, (accompagnement de la réforme de la PAC)	1992
Loi eau	1992
SDAGE et SAGE (schéma (directeur) d'aménagement et de gestion de l'eau)	1992
Autorisations et déclarations de bâtiments d'élevage	1993
PMPOA (programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole)	1993
ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)	1991
Directive habitat (Natura 2000)	1992
LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement)	1992
Charte pour l'environnement	1994
Contrats de rivière (restauration écosystème aquatique)	1994
Loi paysage	1993
Contrat de paysage	1995
Loi renforcement de la protection de l'environnement (Barnier)	1995
Risques : Organisation sécurité civile	1995
Risques : Services incendie et secours	1996
Autres politiques sectorielles	
Dispositifs de la loi du 2 mai 1930	
• Sites classés, inscrits	1988
• Opération grand site	1980
OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)	1977
Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) dans les "ZAT"	1982 à 1995 et +
Équipement rural . FNDAE (assainissement, eau potable)	1954
• avec transfert de compétences aux départements en 1988	1988
• FACE (électrification)	1983
• avec transfert de compétences aux départements en 1988	1988
FISAC (fonds d'intervention pour sauvegarde de l'artisanat et du commerce)	1989
AIIZR (aide à l'investissement industriel en zone rurale)	1991
PLH (plan local de l'habitat)	1992
Opération "1000 villages" (sur FISAC)	1993
PIC NOW	1994
Ateliers pédagogie personnalisée	1994
Fonds partenariat	1994
EREF (espaces ruraux emploi formation)	1995
Promotion de l'emploi	1996
PTE (Pactes Territoriaux pour l'Emploi)	1999

Annexe 3

Chronologie de la conquête du droit d'association

- 1790** – L'Assemblée constituante consacre pour la première fois le droit d'association, par la loi du 21 août 1790 reconnaissant aux citoyens le droit de s'assembler et de former entre eux des sociétés libres.
- 1791** - La loi Le Chapelier interdit tout rassemblement, corporation ou association d'ouvriers et artisans de même état et profession (14-17 juin 1791).
- 1810** – L'article 291 du code pénal napoléonien prohibe toute association non autorisée de plus de vingt personnes.
- 1834** - La loi du 10 avril 1834 aggrave l'article 291 du code pénal.
- 1848** - La révolution de 1848 consacre une liberté d'association éphémère : l'article 8 de la Constitution du 4 novembre 1848 proclame le droit de s'associer et s'assembler paisiblement et sans armes ; l'article 13 encourage les associations volontaires.
- 1871** - Les députés Tolain, Locroy, Floquet et Brisson déposent une proposition de loi tendant à l'abrogation de toute législation restrictive de la liberté d'association, le 28 mars 1871. Cette première proposition sera suivie de 33 projets, contre-projets et rapports parlementaires avant d'aboutir au vote de la loi de 1901.
- 1882** - Waldeck-Rousseau, Ministre de l'Intérieur du premier cabinet Gambetta présente une proposition de loi relative à la liberté d'association (11 février 1882).
- 1884** - Loi Waldeck-Rousseau relative à la liberté des syndicats (21 mars 1884).
- 1898** - Loi Waldeck-Rousseau relative aux sociétés de secours mutuels (1^{er} avril 1898).
- 1901 - Loi Waldeck-Rousseau du 1^{er} juillet 1901** relative au contrat d'association
- 1939** - Décret-loi portant statut particulier des associations étrangères et associations composées d'étrangers (12 avril 1939).
- 1948** – L'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies proclame universellement le droit de s'associer librement (New-York, 10 décembre 1948).
- 1950** – L'article 11 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales consacre la liberté de réunion et d'association (signée le 4 novembre 1950, publiée en France par le décret du 3 mai 1974).
- 1966** – L'article 22 du Pacte relatif aux droits civils et politiques, texte international de portée contraignante pour les Etats signataires, garantit le droit de s'associer librement.
- 1971** - Par décision du 16 juillet 1971, le Conseil constitutionnel censure l'essentiel du projet de loi Marcellin qui tendait à réformer la liberté d'association en la soumettant à un mécanisme d'autorisation préalable, et fait de la liberté d'association un principe à valeur constitutionnelle.
- 1981** - La loi du 9 octobre 1981 abroge les discriminations à l'encontre des étrangers introduites par le décret-loi de 1939 et rétablit ainsi la liberté d'association dans sa plénitude de principe.
- 1990** - La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant consacre, en son article 15, la liberté d'association des mineurs (6 septembre 1990).
- 1999** – La Cour européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg, dans une décision relative à la liberté d'association et à la loi Verdeille, condamne toute adhésion associative obligatoire comme étant contraire à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH, 29 avril 1999, Chassagnou et autres c. France).

Source : Chronologie établie par Jean-Claude Bardout, *L'histoire étonnante de la loi 1901*, Ed. Juris service, 2000

Annexe 4

Le guide d'entretien

Les conditions d'émergence :

- Histoire : quand, comment, dans quel contexte se crée l'association ?
- Raison d'être : pour répondre à quel besoin ? Dans quel objectif ?
- L'initiative : quel est le profil des membres fondateurs ?
- Valeurs implicites/explicites sur lesquelles se fonde l'organisation

Le fonctionnement interne :

- Processus décisionnel (organigramme...) et répartition du pouvoir et des rôles
- Information : comment se fait la communication interne ?
- Ressources financières et matérielles : composition du budget, subventions
- Moyens humains : qui fait fonctionner l'association ? Y a-t-il des salariés ? Si oui, combien ? Quel est leur profil ? Quelles sont les relations avec les adhérents ?

Les adhérents de l'association :

- Nombre d'adhérents et modalités d'adhésion, profil des adhérents
- Motivations : que leur apporte l'association ? quelles sont les rétributions ou les incitations dont ils font l'objet ?
- Relations entre eux et avec les responsables de l'association
- Implication : participent-ils au fonctionnement de l'association et à quel niveau, ou sont-ils de simples bénéficiaires ?
- Avis sur l'organisation : quel est le degré d'adhésion des membres ?

Objectifs et activités :

- Objectifs : quels sont-ils ? comment sont-ils définis et par qui ? Quelles sont les priorités ?
- Identification des activités de l'association ?
- Evaluation : l'association évalue-t-elle ses activités ? atteint-elle les objectifs fixés, avec quels atouts et quelles difficultés ?
- Les perspectives d'évolution : quels sont les projets ? Les objectifs et les activités évoluent-ils ?

Les relations de l'association avec l'environnement :

- Relations avec l'administration, la population locale et les autres organisations
- Circulation et diffusion de l'information : l'association se fait-elle connaître et comment ? L'association parvient-elle à drainer les informations qui lui sont nécessaires ?
- Echanges inter-organisations : quels sont les types de relations que développent l'association avec les autres organisations (partenariats, relations informelles...) ? A quel niveau l'association a-t-elle développé des relations (local, régional...) ? Dans quel objectif sont développées ces relations ? Quels sont les éléments qui favorisent ou au contraire entravent le développement des relations ? Quelles relations nouvelles envisage l'association ?

Le développement rural :

- Diagnostic de la zone : l'association a-t-elle identifié les atouts et les contraintes de la zone ?
- Evaluation : quel est l'impact des actions de l'association sur le développement local ?
- Obstacles / moteurs internes ou externes à la zone pour l'activité de l'association
- Implication : l'association souhaite-t-elle s'impliquer dans des projets de développement rural importants ?

Le cadre institutionnel du développement rural :

- Avis sur les différentes politiques de développement rural et local : sont-elles adaptées aux problèmes de la zone ? quel est leur impact sur la zone ?
- Les moyens : fournissent-elles aux associations des outils ou des modalités pour agir efficacement, concrétiser et aussi diffuser leur créativité ? (institutionnalisation des initiatives)
- Rigidité du cadre institutionnel : les institutions actuelles laissent-elles une liberté d'action et d'initiative ? (frein/incitation)
- Connaissance des programmes et des dispositifs de développement rural : l'association connaît-elle les dispositifs institutionnels ? Est-elle informée des programmes conduits sur la zone type LEADER ?

Annexe 5

Histoire du mouvement des foyers ruraux

Ce bref récit retrace l'histoire des Foyers Ruraux.

Les origines (1936-1946)

Issus du Front populaire, des foyers paysans se mettent en place dans la France rurale, œuvrant pour les mêmes objectifs mais sans l'idéologie des Jeunesses agricoles chrétiennes (JAC) d'alors : former l'élite du monde rural de demain en assurant aux jeunes paysans une formation technique, humaine et sociale. Ils sont au nombre de 130 à la veille de la seconde guerre mondiale...

Le "foyer paysan de culture et d'émancipation intellectuelle" de St Jean-au-Doigt est créé par un jeune paysan du Finistère, membre de la SFIO et de la Confédération nationale des paysans (CNP, émanation syndicale de la SFIO), François Tanguy-Prigent. Elu député en 1936 (il n'a alors que 26 ans), il devient en 1944 le Ministre de l'Agriculture et du ravitaillement du général de Gaulle.

Au lendemain de la guerre, le gouvernement de la République s'attache à la reconstitution du pays : outre les missions primordiales de modernisation de l'agriculture, François Tanguy-Prigent œuvre pour l'accompagnement culturel de la reconstruction et pour l'émancipation de la tutelle religieuse des campagnes, en aidant au développement des syndicats, des coopératives et des foyers ruraux.

Le 13 septembre 1945, les Ministères de l'Agriculture et de l'Education Nationale officialisent l'existence des foyers ruraux, et la commission interministérielle d'agrément leur octroie une subvention de 30 000 000 F (soit 0,5% du budget du Ministère de l'Agriculture).

Le 17 mai 1946, au château de Sceaux, une assemblée générale vote les statuts et élit le conseil d'administration de la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR). La FNFR entre alors à la Confédération générale des œuvres laïques, en gardant son autonomie juridique, et bénéficie de postes d'instituteurs détachés et des services des Fédérations des œuvres laïques...

Les jeunes années, laïcité et parité culturelle (1946-1960)

Parrainée par les ministères, la FNFR bénéficie jusqu'en 1948 d'un " régime de faveur " que lui envient nombre d'associations. Mais avec le départ de François Tanguy-Prigent et le recentrage des gouvernements sous la IVème République, la jeune fédération devra se battre pour maintenir et développer le mouvement des foyers ruraux.

Elle fait l'objet de nombreuses critiques qui émanent tant du monde agricole que de la sphère laïque. En fait, on lui reproche de maintenir son principe de neutralité politique, à une époque où l'unanimité de l'après-guerre est largement révolu, tandis que la guerre froide ravive les oppositions endémiques.

En cherchant à développer ses propres structures départementales, la FNFR entre en conflit avec la Ligue de l'enseignement et ses fédérations départementales des œuvres laïques. D'autres conflits éclatent, avec la fédération française des MJC, avec l'Union nationale des foyers ruraux de la famille et des jeunes : à l'évidence, les clivages politiques sont pour le moins présents au sein de la grande famille de l'éducation populaire, bien qu'au niveau local les positions paraissent moins tranchées.

Pour éviter tout amalgame, les nouveaux statuts de 1952 stipulent qu'à l'exception des coopératives, tous les adhérents des foyers sont des personnes physiques (un foyer rural ne peut pas être un organisme fédérant des associations locales).

Marginalisés sur des actions de formation agricole, les foyers ruraux se recentrent sur une stratégie culturelle autour des " 3D " : Délassement, Divertissement, Développement. De 200 en 1948, on passe alors à un millier de foyers ruraux à la fin des années 50...

La modernisation, la saga de l'animation socio-culturelle (1960-1970)

Les sixties ou l'entrée en modernité : en ces années de pleine croissance, la génération du baby-boom donne un coup de jeune à la France tandis que société de consommation et culture de masse transforment profondément les mentalités.

Nommé Ministre de l'Agriculture en 1961, Edgar Pisani souhaite accorder une place privilégiée au " capital humain ", et développe le système de formation initiale en construisant lycées et collèges agricoles. Les foyers ruraux, associés à cette politique, se rapprochent des CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et des Foyers de progrès agricole (par la suite CFPPA) afin de coordonner les actions de promotion sociale collective et de formation permanente. Concernant l'animation culturelle, la loi-programme d'équipements socio-éducatifs permet la construction de nouveaux foyers.

En 1964, la direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture met à disposition de la FNFR un certain nombre d'animateurs socio-culturels, et la création des FONJEP permet de recruter les premiers permanents des associations.

En 1965, la Direction de l'aménagement aide à l'installation du siège social dans de nouveaux locaux (rue de Javel) et à la réalisation du centre culturel et d'accueil à Mittelwihr (Haut-Rhin). Ce centre, ouvert en 1966, offre une importante capacité d'accueil pour la formation des animateurs, les séjours d'été de groupes de jeunes et d'adultes et les rencontres internationales entre jeunes ruraux. Un deuxième centre est programmé à Alenya (Pyrénées Orientales).

Conférences, publications, enquêtes, formations...les nombreuses productions de la FNFR illustrent la croissance du mouvement et l'évolution des activités de loisirs et de vulgarisation vers l'animation socio-culturelle. Mais à la fin des années 60, la FNFR entre dans une période conflictuelle : démission du secrétaire général, dissensions au sein du bureau national sont les premiers signes d'une crise qui va durer 3 ans et se soldera par l'occupation des locaux du siège national et le renvoi des animateurs mis à disposition par le Ministère de l'Agriculture. Cette crise traverse en fait de nombreux mouvements d'éducation populaire, et traduit une remise en cause de l'animation socio-culturelle aussi bien que les attentes d'une génération qui revendique la liberté d'inventer. Affaibli, le mouvement applique alors la politique des petits pas et cherche avant tout à retrouver la confiance du Ministère...

Structuration et rénovation (1970-1980)

Mai 68 amorce le mouvement d'un retour à la terre, et le milieu rural voit l'arrivée de nouvelles populations, le renouveau des rapports sociaux, l'affirmation de cultures minoritaires et plus généralement l'épanouissement du régionalisme et de l'écologisme. La FNFR se retrouve dans le débat entre les partisans d'une animation ouverte sur le social et l'économie, et ceux attachés aux activités de loisirs centrés sur le foyer, et par ailleurs dans l'affrontement ruraux/néo-ruraux.

Il reste que le milieu rural apparaît comme le grand délaissé des politiques publiques, mais les nouvelles orientations visent à la revalorisation de la culture rurale.

Dès 1974, la FNFR vit une période d'intense développement : elle connaît une augmentation considérable de ses moyens financiers et humains, et participe activement à la politique de développement culturel mise en place par les pouvoirs publics.

Le mouvement se rénove : structuration des Fédérations départementales et des Unions régionales, réorganisation administrative et comptable, rénovation du système de formation (avec notamment le développement d'Universités rurales) sont quelques-uns des grands chantiers mis en route. La

FNFR engage par ailleurs d'importantes réformes statutaires afin de retranscrire dans les textes l'évolution du mouvement.

Cette forte croissance, marquée par de nouveaux champs d'activités et une professionnalisation du mouvement, oblige à repenser le rôle, la place et le statut des individus et des instances sur lesquels repose le mouvement. Ce travail ne va pas sans conflits, par exemple sur la conception de l'animation entre les "foyeristes " (animateurs de foyers) et "ruralistes " (agents de développement)...

Le choix du développement local (1980-1990)

Après une période de forte croissance et de profonde transformation, vient le temps d'une nécessaire réflexion sur le devenir de la fédération : ce sera l'objet des congrès de Vittel (1981), Corte (1982) et Perpignan (1983) à l'issue desquels la fédération s'engage résolument en faveur du développement global du milieu rural.

La période est également marquée par l'alternance politique de 1981. Les 3 premières années du nouveau pouvoir socialiste engagent des mesures en faveur du secteur associatif, une politique culturelle de grande ampleur, la réforme du développement agricole et surtout la régionalisation qui va modifier durablement le paysage. La FNFR mène une politique imaginative et méthodique avec notamment la direction du développement culturel du Ministère de la Culture, le bureau de l'animation rurale du Ministère de l'Agriculture et le Secrétariat d'Etat au Tourisme.

En 1981, les aides au mouvement progressent d'environ 1 million de francs (pour atteindre un total de près de 5 millions de francs), et 53 postes FONJEP lui sont attribués.

La FNFR continue par ailleurs la gestion des centres d'Alenya et de Mittelwihr, dénommés "centres familiaux de vacances rurales ". Alors qu'elle a rétabli une image de marque tout à fait positive, la FNFR participe à la mise en place du CNVA (Conseil national de la vie associative), et négocie avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports l'agrément permettant de recevoir des fonds de formation et de prendre place dans le club des formateurs BAFA/BAFD.

En 1983 est créée la FNSMR, suite à l'agrément de la FNFR comme fédération sportive.

Mais l'approfondissement de la crise économique et la mise en place d'une politique de rigueur à partir de 1983 modifient à nouveau les relations état-associations, caractérisées par une hausse des aides sur projet au détriment des subvention de fonctionnement.

La fragilité financière se double pour la FNFR de déficits croissants liés à la gestion des centres d'Alenya et de Mittelwihr. Durant ces années, la FNFR approfondit cependant son projet politique ; elle connaît toujours une forte croissance (2 000 foyers ruraux, 200 animateurs professionnels), développe de nouveaux champs de compétences et travaille aux modifications et adaptations nécessaires de ses structures. Elle décide d'affirmer son identité notamment par la création d'un nouveau logo en 1985.

L'année 1989 ouvre une nouvelle période pour la vie de la fédération : première université rurale européenne, création du service international à Mittelwhir, mise en place du système confédéral (logique adaptation aux évolutions induites par la décentralisation), nouveau délégué général, vente du centre d'Alenya et début de règlement des contentieux financiers...

Du local à l'Europe, comment inventer l'avenir ? (1990-2000)

En 1990 la FNFR et d'autres associations rurales se regroupent dans le CELAVAR (Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale) afin de créer une synergie sur le développement du milieu rural. Elle signe par ailleurs la charte établie par le Groupe Monde Rural, lequel regroupe 13 organisations d'horizons très divers et au sein duquel se construit une réflexion permanente sur l'espace rural, source de propositions.

En 1991, la publication bimestrielle de la FNFR, " Animer, mon village, mon pays ", créée 10 ans auparavant, est rajeunie. Nouvelle maquette, nouveau titre : "Animer, le Magazine rural", qui traduit sa volonté d'ouverture, tant au niveau du contenu rédactionnel que du public visé.

Cette décennie est avant tout celle du renforcement de la structuration confédérale de la FNFR. Afin d'être davantage en adéquation avec les échelons territoriaux, le niveau régional voit son rôle consolidé et lors du conseil d'administration de Bourges en 1994, une politique de subvention de postes d'animateurs des Unions régionales est décidée.

Dans la continuité de son action internationale, la FNFR crée en 1995 une cellule Europe qui a pour vocation de sensibiliser le mouvement et les habitants du milieu rural aux questions européennes et de faciliter les rencontres et les échanges d'expériences.

En 1996, le mouvement fête son cinquantenaire et le congrès de Rambouillet est l'occasion d'entendre les témoignages de nombreux militants et bénévoles de la première heure.

Bibliographie

1. **Association Européenne pour l'Information sur le Développement Local (Bruxelles). (1997).** Innovation et développement rural [en ligne]. *Dossier de l'Observatoire*, n. 2, p. 1-55. [version consultée le 23.01.03]. Disponible sur Internet < <http://www.rural-europe.aeidl.be/rural-fr/biblio/inno/innov.pdf>>
2. **Bachelard P. (dir.). (1993).** *Les acteurs du développement local : contributions dédiées à Hubert Coudrieau*. Paris : L'Harmattan. 190 p. (Alternance et développement).
3. **Benko G. (1995).** Les théories du développement local. *Problèmes Economiques*, 4 octobre 1995, n. 2440, p 22-27.
4. **Berger A., Rouzier J. (1995).** L'espace rural, élargissement conceptuel et orientations méthodologiques. *Economie rurale*, septembre-octobre 1995, n. 229, p. 3-9.
5. **Bernoux P. (1999).** *La sociologie des organisations : initiation théorique suivie de douze cas pratiques*. Paris : Seuil. 382 p. (Points ; Essais n. 180).
6. **Berriet-Sollic M., Daubard J.P., Dauce P. (2001).** *Développement rural, quelle place pour l'agriculture dans les politiques communautaires ?* Paris : Armand Colin.
7. **Bertrand Y., Guillemet P. (1989).** *Les organisations : une approche systémique*. Paris : Chotard. 333 p.
8. **Betbeder M.C. (1999).** L'irrésistible ascension du local. *Le Monde*, 6 janvier 1999.
9. **Birh A. (1992).** Le mirage des politiques de développement local. *Le Monde diplomatique*, novembre 1992, n. 464, p. 18-19.
10. **Bloch-Laine F., Garrigou-Lagrange J.M. (1988).** *Associations et développement local*. Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence. 230 p. (Décentralisation et développement local).
11. **Brun A., Cavailhes J., Perrier-Cornet P., Schmitt B. (1992).** Les espaces ruraux français revisités. *RERU. Revue d'économie régionale et urbaine*, 1992, n. 1, p. 37-66.
12. **Campagne P. (1994).** Agriculture et développement local : quelques questions économiques. In Duché G. (ed.). *Territoires en mutation : à la mémoire de Jean Le Coz*. Montpellier : CIHEAM-IAMM. p. 55-65. (Cahiers Options Méditerranéennes ; vol. 3).
13. **Carron R. (1993).** *Pour une politique d'aménagement des territoires ruraux*. Paris : L'Harmattan. 118 p. (Alternatives Rurales).
14. **Chosson J.F. (1990).** *Les générations du développement rural*. Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence. 291 p. (Décentralisation et développement local).
15. **Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (Paris). (2001).** *Du rural aux territoires : la contribution des associations*. Paris : CELAVAR. Actes des 2^{èmes} assises du CELAVAR, 14 et 15 novembre 2001 à Toulouse.
16. **Commissariat général au Plan. (1993).** *France rurale : vers un nouveau contrat : rapport de la Commission « agriculture, alimentation et développement rural »*. Paris : La Documentation française. 171 p. (Préparation du XI^{ème} Plan).

17. **Commission européenne. Direction générale pour l'agriculture. (1997).** *Evolutions du monde rural. PAC 2000 : document de travail [en ligne].* 90 p. [Version consultée le 23.01.03]. Disponible sur internet <http://europa.eu.int/comm/agriculture/publi/pac2000/rd/rd_fr.pdf>
18. **Conseil national de la vie associative. (1993).** *Bilan de la vie associative en 1991-1992, les associations à l'épreuve de la décentralisation.* Paris : la Documentation française. 248 p.
19. **Conseil national de la vie associative. (2000).** *Bilan de la vie associative en 1996-1999.* Paris : La Documentation française. 200 p.
20. **Crozier M., Friedberg E. (1977).** *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective.* Paris : Seuil. 436 p. (Sociologie politique).
21. **DATAR. (1999).** Les voies du changement [en ligne]. *Lettre de la DATAR*, mars 1999, n. 165, p. 2-3. [version consultée le 23.01.03]. Disponible sur Internet <[http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_Lettres.nsf/\\$UNID/BDES-4B5C32/\\$File/165.pdf](http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_Lettres.nsf/$UNID/BDES-4B5C32/$File/165.pdf)>.
22. **DATAR. (1999).** Les contrats de plan : un outil pour l'aménagement [en ligne]. *Lettre de la DATAR*, mars 1999, n. 165, p. 8-9. [version consultée le 23.01.03]. Disponible sur Internet <[http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_Lettres.nsf/\\$UNID/BDES-4B5C32/\\$File/165.pdf](http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_Lettres.nsf/$UNID/BDES-4B5C32/$File/165.pdf)>.
23. **DATAR, CELAVAR. (1998).** *Contribution des associations au développement des services de proximité en milieu rural : rapport final.* Paris : La Documentation française. 100 p.
24. **Debuyst F., Defourny P., Gérard H. (dir.). (2002).** *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables.* Paris : L'Harmattan. 537 p. (Population et Développement ; n. 9).
25. **Defontaines J.-P., Prod'homme J.-P. (2001).** *Territoires et acteurs du développement local. De nouveaux lieux de démocratie.* La Tour d'Aigues : Ed. de l'Aube. 179 p. (Mondes en cours).
26. **Delestre T., Senault P., Simonet P. (eds). (1992).** Milieu rural, formation et développement . *Pour*, décembre 1992, n. 136, p. 7-210.
27. **Desreumaux A. (1998).** *La théorie des organisations.* Caen : Management Société. 222 p. (Les Essentiels de la gestion).
28. Développement économique et collectivités locales. (2000). *EFA. Economie et finances agricoles*, juin 2000, n. 306, p. 25-72.
29. Espace rural (1995). *Economie rurale*, septembre-octobre 1995, n. 229, p. 3-42.
30. **Ferrante M., Zan F. (1996).** *Le phénomène organisationnel.* Paris : L'Harmattan. 333 p. (Logiques politiques).
31. **Fougerouse C. (1996).** *Le renouveau rural : dépendance ou autonomie ?* Paris : L'Harmattan. 378 p.
32. **Gadant J. (1987).** *Aménagement et développement rural. Un plaidoyer.* Paris : Technique et Documentation. 210 p.
33. **Galtier F. (2000).** *La théorie des institutions de F. Hayek.* 26 p. Document non publié disponible à l'IAMM.
34. **Goffette-Nagot F., Schmitt B. (2000).** Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique. *Economie rurale*, mai-juin 2000, n. 257, p. 42-55.

35. **Greffe X. (1996).** Politique d'aménagement du territoire et espaces ruraux. *RERU. Revue d'économie régionale et urbaine*, 1996, n. 2, p. 397-406.
36. **Groupe de Recherche pour l'Éducation et la Prospective (Paris). (1996).** *Guide des réseaux du développement local rural*. Paris : GREP. 132 p.
37. **Hoff K., Braverman A., Stiglitz J. (eds.). (1993).** *The Economics of rural organizations. Theory, practice and Policy*. New York : Oxford University Press. 590 p.
38. **Houée P. (1992).** *Territoires ruraux et développement*. Paris : Syros-Alternatives. 233 p. (La Décentralisation ; n. 12).
39. **Houée P. (1996).** *Les politiques de développement rural : des années de croissance aux temps d'incertitude*. 2^{ème} éd. rev. et augm. Paris : Economica. 321 p. (Economie agricole et agro-alimentaire).
40. **Institut de la décentralisation (Boulogne-Billancourt). (1996).** *De l'intercommunalité fonctionnelle à la supra-communalité citoyenne*. Boulogne-Billancourt : Institut de la Décentralisation. Rapport du groupe d'étude de l'Institut.
41. **Jayet H. (1996).** Quelle organisation économique des espaces ruraux ? *RERU. Revue d'économie régionale et urbaine*, 1996, n. 2, p. 249-262.
42. **Jazra Bandarra K. (1995).** Spécificité du développement rural. *Economie rurale*, janvier-février 1995, n. 225, p. 33-36.
43. **Kanel D. (1985).** Institutional economics : perspectives on economy and society. *Journal of Economic Issues* , vol. 19, n. 3.
44. **Kichou L., Rizopoulos Y. (2000).** *Approche organisationnelle du changement institutionnel*. 19 p. Communication au colloque : Organisations et institutions : règles, coordination et évolution, organisé par l'ERSI-CRIISEA (Université de Picardie) et le GERME (Université de Paris 7), mai 2000. Document disponible à l'IAMM.
45. **Laville J.L., Sainsaulieu R. (coord.). (1997).** *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris : Desclée de Brouwer. 403 p. (Sociologie économique).
46. **Loinger G., Nemery J.-C. (1997).** *Construire la dynamique des territoires : acteurs, institutions, citoyenneté active*. Paris : L'Harmattan. 287 p. (Administration et aménagement du territoire).
47. **Malassis L. (1976).** *Agriculture et développement rural*. Paris : UNESCO.
48. **Martin et Pradeilles (1993).** Territoires communaux et instances supra-communales. A propos des territoires de la citoyenneté. In Biarez S., Gaudin J.P., Nevers J.Y. (eds). *Gouvernement local et politiques urbaines*. Saint Martin d'Hères : Centre de Recherche sur le politique, l'Administration et le Territoire. 559 p.
49. **Ménard C. (1997).** *L'économie des organisations*. Nouv. éd. Paris : La Découverte. 125 p. (Repères ; n. 86).
50. **Mengin J. (1997).** Vers une organisation des associations en milieu rural : un exemple, le CELAVAR. *Economie rurale*, mars-avril 1997, n. 238, p. 6-8.
51. **North D. C. (1990).** *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge : Cambridge university press. 152 p. (The political economy of institutions and decisions).

52. **OCDE. (1993).** *Quel avenir pour nos campagnes ? Une politique de développement rural.* Paris : OCDE, 83 p.
53. Organisations rurales. (2000). *Agriculture + Développement rural*, avril 2000, vol. 7, n. 1, p. 20-40.
54. **Pecqueur B. (dir.). (1996).** *Dynamiques territoriales et mutations économiques.* Paris : L'Harmattan. 246 p. (Géographie en liberté).
55. **Pecqueur B. (1989).** *Le développement local : mode ou modèle ?* Paris : Syros-Alternative. 139 p. (Alternatives économiques).
56. **Perrier-Cornet P. (2001).** La dynamique des espaces ruraux dans la société française, un cadre d'analyse [en ligne]. *Territoires 2020*, juin 2001, n. 3. p. 61-74. [version consultée le 23.01.03]. Disponible sur Internet <http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_framedef.nsf/webmaster/bib_framedef_vf?OpenDocument>.
57. **Peyrefitte M. (1998).** La prise en compte des logiques d'acteurs dans l'évaluation d'une politique publique territoriale. *RERU. Revue d'économie régionale et urbaine*, 1998, n. 3, p. 421-448.
58. La recomposition de l'espace rural. (1994). *REM. Revue de l'économie méridionale*, vol. 42, n. 1-2, p. 6-151.
59. **Réseau Agriculture Familiale Comparée (Montpellier). (2000).** *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée.* Paris : Karthala-CIHEAM. 692 p.
60. **SOLAGRAL (Montpellier). (2000).** Territoires et institutions : la reconstruction européenne. *Courrier de la Planète*, n°56, p. 2-55.
61. Territoires et développement : le nouveau dispositif législatif au crible. (1999). *Montagnes méditerranéennes*, 1999, n. 9, p. 5-124.
62. **Tourjansky-Cabart L. (1996).** *Le développement économique local.* Paris : Presses universitaires de France. 127 p. (Que sais-je ? n. 3150).
63. **Williamson O. E. (1994).** *Les institutions de l'économie.* Paris : InterEditions. 404 p.

CIHEAM
Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
Collection "Master of Science"

Numéros parus :

- 1/ Fernandez Canadas (Priscilla), 1987.- Les importations de céréales pour l'alimentation animale en Espagne : l'impact de l'entrée dans la CEE.- 135 p.
- 2/ Koutsou (Stavriani), 1988.- Impact de l'émigration sur les systèmes agraires et le marché foncier (Etude comparative de deux villages de la Thrace du Nord-Est de la Grèce).- 102 p. + ann.
- 3/ Bokias (Efthimios), 1988.- Le marché des oléagineux en Grèce : enjeux et perspectives.- 89 p. + ann.
- 4/ Brum (Argemiro Luis), 1988.- L'évolution et les tendances du marché du soja. Le rôle de la CEE.- 189 p. + ann.
- 5/ Deybe (Daniel), 1989.- Politiques agricoles et érosion des sols en Argentine : une méthodologie pour leur analyse.- 95 p.
- 6/ Vicien (Carmen), 1989.- Les modèles de simulation comme outil pour la construction de fonctions de production : une application à la mesure de l'efficacité de la production agricole.- 133 p.
- 7/ Brunschwig (Gilles), 1990.- Systèmes d'élevage extensif d'altitude dans les Andes Centrales du Pérou.- 368 p. (200 FF)
- 8/ Bravo (Gonzalo), 1990.- Méthodes d'appréhension de la diversité d'exploitations agricoles (propositions pour un renouvellement de la démarche suivie à l'INTA, Argentine).- 96 p.
- 9/ Dorado (Guillermo), 1990.- Fonctionnement technico-économique et gestion de l'exploitation agricole dans une perspective de développement (propositions théoriques et méthodologiques pour la région pampéenne de l'Argentine).- 82 p. + ann.
- 10/ Segre (Andrea), 1990.- Dynamique de la consommation et du système agro-alimentaire italien.- 207 p.
- 11/ Malorgio (Giulio), 1990.- Etude comparée des résultats technico-économiques de la production spécialisée de viande bovine dans deux zones difficiles française et italienne.- 112 p.
- 12/ Ait-Alhayane (Khadija), 1990.- Les représentations du désert et de la désertification en Afrique du Nord.- 87 p.
- 13/ Soulé (Bio Goura), 1992.- Echanges frontaliers de produits agro-pastoraux et dynamisme du monde rural en pays Gourma (Burkina-Faso - Ghana - Togo).- 113 p.
- 14/ Perucca (Clorinda), 1992.- Diagnostic paysager des systèmes de production paysans de la province de Misiones-Argentine.- 133 p.
- 15/ Farolfi (Stefano), 1992.- Dynamique de la disponibilité et de la consommation alimentaire dans les pays de l'Europe de l'Est : le cas de la Pologne.- 170 p.
- 16/ Ladjili (Khaled), 1992.- Hydraulique paysanne - hydraulique étatique : économie de l'agriculture irriguée au Cap-Bon (Tunisie).- 252 p.
- 17/ Blaskovic (Hana), 1992.- Une analyse du système de production agricole socialisé dans la région continentale de la Croatie et les possibilités de réorganisation : tentative d'utilisation des modèles.- 130 p.
- 18/ Luzietoso (Nguala), 1992.- Les enjeux du développement agricole au Zaïre : modernisation et transformation des sociétés lignagères dans la vallée de l'Inkisi.- 89 p.
- 19/ Hacherouf (Adelmadjid), 1993.- Evolution historique et comparative de la consommation alimentaire dans les pays du Maghreb Central. Algérie - Maroc - Tunisie.- 135 p.
- 20/ Temri (Leïla), 1993.- Analyse concurrentielle d'un secteur aquacole.- 92 p.
- 21/ Maronicolaki (Maria), 1993.- Facteurs déterminants des performances des industries agro-alimentaires grecques en matière d'exportation.- 131 p.
- 22/ Arfa (Lamia), 1994.- Les exportations agro-alimentaires tunisiennes vers le marché de la CEE: évolution, compétitivité et perspectives.- 112 p.
- 23/ Martinez Santamarta (Alvaro), 1994.- Les innovations dans la filière huile d'olive en Espagne.- 100 p.
- 24/ Afouda (Alix), 1994 - Politiques nationales et échanges frontaliers de produits agro-alimentaires entre le Nord Nigéria et le Nord Cameroun : exemple de l'espace Garoua-Gamboru - 108 p.
- 25/ Trimouille (Anne), 1994 - Les couples produit/territoire et le management de la qualité : application aux entreprises du secteur fruits et légumes frais - 99 p.
- 26/ Amine Khodja (Abdelhafid), 1995 - Déterminants de la dépendance en orge de l'élevage ovin steppique : le cas de la région de M'sila en Algérie - 110 p.
- 27/ Sampaio (Maria Lucia da Cunha), 1995 - Le développement des filières traditionnelles et régionales de production agricole en zones méditerranéennes défavorisées : le cas de la filière des fromages régionaux de la Beira Baixa (Portugal) - 101 p.
- 28/ Preda (Stefano), 1995 - Budgets agricoles et politiques socio-structurelles : évolution des dépenses en agriculture dans la région Emilie-Romagne et analyse comparée avec la Catalogne (1980-1992) - 219 p.
- 29/ Tlili (Mohamed), 1995 - Essai de simulation d'impact des nouvelles mesures économiques (PASA 2) sur le secteur céréalier en Tunisie. Etude de cas : Behaya - 108 p.
- 30/ Bode (Ridvan), 1995 - L'économie paysanne albanaise et la transition vers l'économie de marché (Réflexions sur la région de Dévolle) - 95 p.
- 31/ Antonelli (Annarita), 1995 - Environnement et commerce international : enjeux de l'approche économique des procédés et méthodes de production - 79 p.
- 32/ Blanco Fonseca (Maria), 1996 - Analyse des impacts socio-économiques et des effets sur l'environnement des politiques agricoles : modélisation de l'utilisation agricole des ressources en eau dans la région espagnole de Castille-León - 132 p.
- 33/ Chemingui (Mohamed Abdelbasset), 1996 - Contribution à l'étude de l'avantage comparatif et de la position concurrentielle des agrumes tunisiens sur le marché communautaire : cas de l'orange maltaise - 160 p.

- 34/ Bengaraa (Abdelaziz), 1996 - Organisation et dynamique industrielles des filières de production animale au Maroc - 86 p.
- 35/ Frenn (Georges), 1996 - Le secteur des boissons au Liban : dynamique des marchés et analyse concurrentielle de l'industrie - 80 p.
- 36/ Bossuet (Luc), 1996 - Transformation des territoires ruraux, d'une gestion corporatiste aux multi-usages : le cas de l'Aveyron - 96 p.
- 37/ Rodriguez Gomez (Fernando), 1997 - Développement durable? Le problème de la dissociation entre plans de conservation et plans de développement. Le cas de la petite région de la Garrotxa (Catalogne) - 121 p.
- 38/ Mimouni (Monder), 1997 - Utilisation de l'approche multicritère pour une analyse intégrée des problèmes économiques et environnementaux. Cas de l'UCPA Borj Hamdouna en Tunisie - 85 p.
- 39/ Louhichi (Kamel), 1997 - Utilisation d'un modèle bio-économique pour analyser l'impact des politiques agri-environnementales : cas des techniques de conservation des eaux et du sol en Tunisie. Application à la ferme Sawaf - 130 p.
- 40/ Sousa Fragoso (Rui Manuel de), 1997 - Evaluation des impacts socio-économiques du développement de l'irrigation : le cas de l'agriculture dans la région de l'Alentejo - 85 p.
- 41/ Harbi (Rabah), 1997 - L'aviculture algérienne, dynamique de transformation et comportements des acteurs - 125 p.
- 42/ Frem (Michel), 1997 - Analyse de la filière "fruits et légumes" et des formes de coordination entre producteurs et transformateurs industriels au Liban - 142 p.
- 43/ Haddad (Elie), 1997 - Mutations structurelles et développement de la filière lait au Liban - 116 p.
- 44/ Jesus Oliveira Coelho (Afredo Manuel), 1998 - Dynamique des marchés alimentaires et stratégies des firmes dans le secteur des boissons - 212 p.
- 45/ Gok (Aysegul), 1998 - Le partenariat euro-méditerranéen : l'analyse de l'impact de l'union douanière sur l'industrie agro-alimentaire - 115 p.
- 46/ Biba (Gjin), 1998 - Transition de la collectivisation à la mini-exploitation paysanne en Albanie : analyse de la structure, du fonctionnement et des comportements des agriculteurs dans le district de Lezha - 174 p.
- 47 / Fuentes (M.Antonia), 1998 - Les effets de la réforme de la politique agricole commune (PAC) sur l'agriculture espagnole : analyse du cas de la Catalogne - 209p.
- 48/ Baran (Gulumser), 1998 - Stratégies des firmes multinationales dans l'industrie du tabac - 128 p.
- 49/ Hamdi (Salah), 1999 – Usage agricole de l'eau et impacts des politiques de tarification : application au PPI de Kalaat Landlous dans la Basse Vallée de la Medjerda. - 148 p.
- 50/ Chemak (FRAJ) ,1999 - Aide à la décision au niveau d'un périmètre irrigué : essai de mise en œuvre des concepts des modèles multi-agents - 125 p.
- 51/Peyratout (Jean), 1999 – Tourisme rural en montagne marocaine : les accompagnateurs en montagne –145p.
- 52/ Kercuku-Biba (Hava), 2002 – Dynamiques sectorielles et transition économique en Albanie : le cas de l'évolution de la filière lait, 1990-2000 – 138p.
- 53/ Semaan (Joséphine), 2002 – A bio-economic model for policy analysis under water scarcity and nitrate pollution – 60p.
- 54/ Barrau Calvo (Ana Isabel), 2002 – Conditionnalités de l'aide publique au développement : analyse comparative à trois échelons de gouvernance (Lleida, Catalogne, Espagne) – 211p.
- 55/ Gonzalez Diez (Amparo), 2002 – Innovation rurale et organisations de producteurs : évaluation des interventions de l'INTA auprès des minifundistes argentins – 200p.
- 56/ Druguet (Stéphanie), 2003 – Contribution des associations au développement rural. Apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale. L'exemple de la Lozère – 119p.

Fiche bibliographique

Druguet (Stéphanie) – Contribution des associations au développement rural. Apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale. L'exemple de la Lozère - Montpellier : CIHEAM/IAMM, 2003 – 119 p - (Thèse Master of Science, IAMM, 2002, Série Master of Science, n°56)

Résumé. Les mutations démographiques, économiques, sociales ou culturelles qui affectent aujourd'hui les espaces ruraux induisent une dynamique organisationnelle qui se traduit par le développement et le renforcement des capacités des organisations interpellées par les nouveaux enjeux du développement rural. Les transformations institutionnelles confèrent par ailleurs une nouvelle dimension au développement rural avec la promotion d'approches ascendantes, territoriales et associant une diversité d'acteurs locaux. Dans ce contexte, les associations sont appelées à devenir des acteurs à part entière du développement. Cette thèse se propose d'identifier les apports spécifiques des associations dans ce domaine et de déterminer si le processus actuel d'échange entre acteurs locaux leur permet de se positionner comme des acteurs efficaces et reconnus. Une série d'enquêtes sur le département de la Lozère nous a permis de souligner les capacités d'innovation, de socialisation et d'adaptabilité des associations. L'évolution de leurs relations avec les acteurs majeurs du département, marquée par la promotion de démarches partenariales, témoigne d'une volonté de les associer au processus de développement, mais pour s'imposer de manière significative et durable, le secteur associatif doit encore trouver les moyens de sa représentation.

Mots-clés. Développement rural – associations – acteurs – Lozère.

Abstract : The demographic, economic, social and cultural changes affecting nowadays rural areas lead to an organisational dynamics manifested by the development and reinforcement of the organisations abilities concerned by the new stakes of rural development. The institutional transformations give furthermore a new magnitude to rural development promoting the ascending and territorial approaches associating a diversity of local actors. In this context, the associations are intended to become fully committed actors of development. This thesis intends to identify the specific contributions of the concerned associations and to determine if the actual exchange process between the local actors allows them to position themselves as efficient and recognised actors. A succession of surveys on the Lozère County enabled us to emphasise the abilities of innovation, socialisation and adaptability of the associations. The evolution of their relationship with the County's majors actors, expressed by the promotion of partnership actions, reveals a will to implicate them in the development proces. However, the associative sector still must find the means of its representation in order to strengthen its position in a significant and long-lasting manner

Keys words : Rural development – associations- actors – Lozère.

Série Thèses et Masters

Ce *Master* est le numéro 56 de la série Thèses et *Masters* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Cette collection réunit les thèses *Master of Science* du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention « Publication », ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants-chercheurs.

La thèse *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :

***Contribution des associations au développement rural.
Apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale.
- l'exemple de la Lozère***

a été soutenue par Stéphanie Druguet le 23 mai 2002 devant le jury suivant :

M. P. Campagne, professeur associé Ciheam-Iam Montpellier,Président
M. Y. Champetier, directeur du développement des entreprises, CCI MontpellierMembre
M. J.P. Chassagny, chercheur INRA MontpellierMembre
M. O. Bessaoud, enseignant-chercheur, Ciheam-Iam MontpellierMembre

Le travail de recherche a été encadré par M. O. Bessaoud.

Le texte a été mis en forme pour cette publication par l'Atelier d'édition de l'Institut de Montpellier.

CIHEAM-IAMM
Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier

Directeur : Gérard Gherzi

3191, route de Mende – BP 5056
34093 Montpellier cedex 05
Tél. 04 67 04 60 00
Fax : 04 67 54 25 27
<http://www.iamm.fr>

Fiche bibliographique :

Druguet (Stéphanie) – *Contribution des associations au développement rural. Apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale. L'exemple de la Lozère* – Montpellier : CIHEAM-IAMM, 2003 – 119 p (thèse *Master of Science*, IAMM, 2002, Collection Thèses et Masters n°56)

ISBN : 2-85352-263-6

Numéros à commander au :
CIHEAM-IAMM
Bureau des Publications
e-mail : balmefrezol@iamm.fr

Prix : 50 €

**Contribution des associations
au développement rural.**
Apports spécifiques et intégration dans la dynamique locale.
L'exemple de la Lozère.

Stéphanie Druguet

collection "Master of Science" n°56
2003

Figure 16 . Répartition des individus

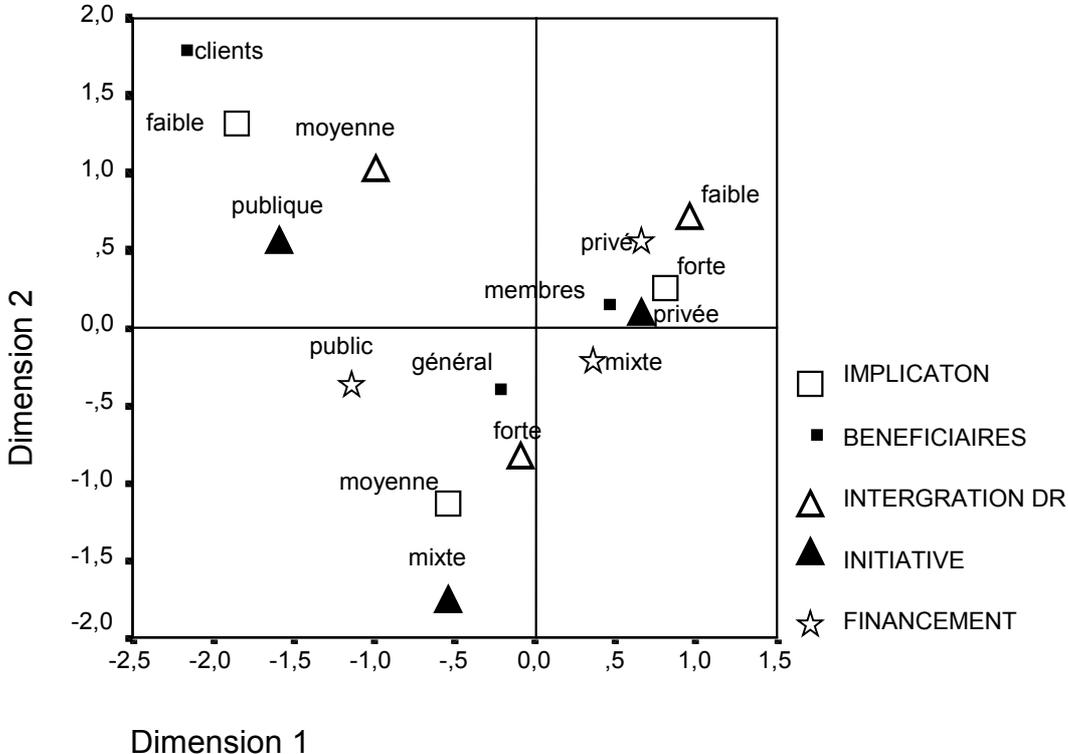
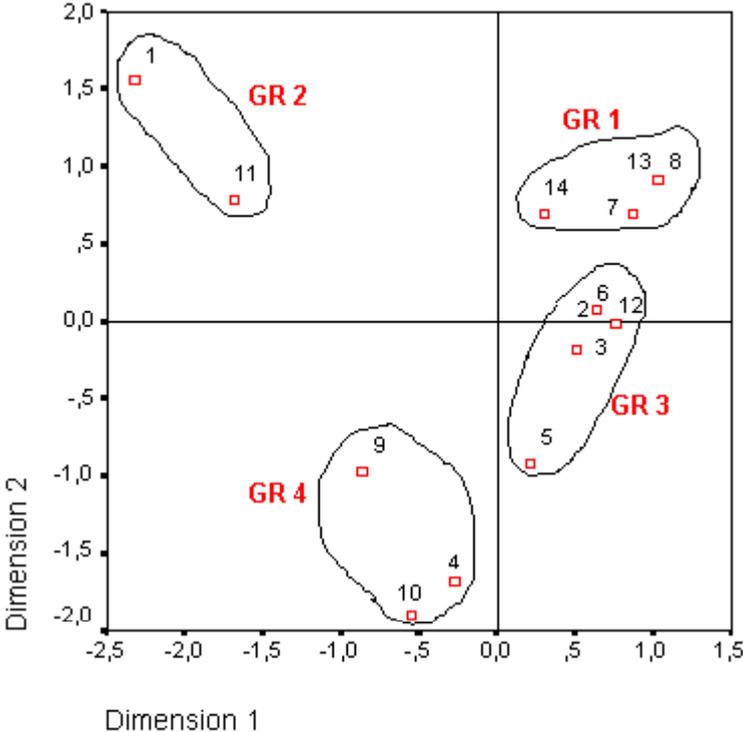


Figure 17. Répartition des modalités